

LE DROIT



licra

LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTIRACISTE DU MONDE

de vivre

n°631 | octobre 2010 | Prix de vente : 8€

Expulsion du campement de Hanul, à Saint-Denis (93), le 6 juillet 2010 - Alain Keler pour l'agence M.Y.O.P.

Si c'est un Rom...



**La Cour
Européenne
des Droits de
l'Homme en cinq
questions**

page 30



**Lancement
du Think Tank
de la Licra**

page 34



**FARE :
la LFP et l'UCPF
s'engagent
contre
le racisme**

page 45





Boucs émissaires...



Il est des événements estivaux qui font froid dans le dos. Sans doute est-ce la raison pour laquelle on les nomme faits "d'hiver". La "chasse" aux Roms ouverte cet été est au nombre de ceux-là. Comment un fait divers (celui de Saint-Aignan), relevant du droit commun, impliquant des citoyens français, a-t-il pu conduire à une politique d'expulsion(*) ciblée, massive, et surmédiatisée des Roms, initiée au plus haut niveau de l'Etat ? Il n'est pas question pour la Licra de prendre part aux polémiques politiques auxquelles ces événements ont donné lieu. Le sujet est trop grave pour ne pas concerner tous les républicains et démocrates, de droite comme de gauche. Il n'est pas non plus question pour la Licra de cautionner les parallèles hasardeux opérés par certains, avec la période sombre de la Seconde Guerre mondiale. On ne dira jamais assez que le gouvernement de la République n'est pas celui de Vichy et que les Roms ne sont pas envoyés à la mort. Il n'empêche. Les images de familles entières, encadrées par des policiers en tenue, emportant avec elles leur baluchon d'infortune,

renvoient, qu'on le veuille ou pas, à des scènes qu'on espérait ne plus jamais voir sur notre bonne terre de France.

Il n'était pas possible à la Licra de fermer les yeux et de se taire, sauf à renier son histoire et ses pairs. Le sort de celles et ceux qui choisissent la France pour asile, ne sera jamais indifférent à la Licra, d'où qu'ils viennent et quelles que soient les raisons de leur exode. Parce que nous savons mieux que quiconque, qu'on ne quitte jamais son pays dans le plus grand dénuement, avec femmes et enfants, sans avoir de sérieuses et douloureuses raisons de le faire. Parce que la France incarne, depuis deux siècles, des valeurs, une histoire et des traditions qui constituent son identité. Il n'est point besoin de grand débat pour le savoir, mais de constance et de détermination pour le rappeler.

Parmi les peuples rejetés, le Peuple Rom tient une place à part. La Licra s'honore d'avoir été à ses côtés, bien avant que le sujet soit "d'actualité". Nos lecteurs les plus anciens se souviennent sans doute de la chronique intitulée "la vie du Peuple Rom" que notre journal lui a longtemps consacrée. Il est vrai que l'histoire des Roms est marquée par les mêmes pogroms, les mêmes stigmatisations, les mêmes discriminations, que celle des juifs d'Europe Centrale, pour la défense desquels la Licra a été constituée. Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne nazie leur a réservé un sort identique. Ce n'est pas un hasard non plus s'ils sont régulièrement désignés comme responsables de tous les échecs dont les politiques refusent d'assumer la responsabilité. La politique du bouc émissaire est, en période de crise, vieille comme le monde. Il est certes possible que DES Roms participent à l'insécurité ambiante, mais en aucun cas LES Roms. La "nuance" est d'importance. C'est celle qui sépare la personnalisation de la généralisation, principe essentiel de notre droit pénal.

Pour quelle raison le délit commis par un Rom justifierait l'expulsion DES Roms ? Existerait-il une culpabilité générale qui justifierait une sanction collective ?

Ne nous leurrions pas. Il y a une continuité, qui mène du débat sur l'identité nationale de l'hiver dernier, aux discours sécuritaires de cet été, en passant par l'épisode printanier Eric Zemmour. Tous les éléments vont dans le même sens : celui de la stigmatisation par amalgame. La réduction du débat conduit sans nuance du réfugié à l'immigré, de l'immigré au clandestin, de l'étranger au Français d'origine étrangère, des gens du voyage aux Roms, des Roms à la délinquance. Le projet de déchéance de la nationalité pour les assassins de policiers devenus français depuis moins de dix ans est à cet égard symptomatique. Personne, à la Licra ou ailleurs, ne pleurera sur le sort d'un assassin de policier, ou de qui que ce soit d'autre d'ailleurs. Mais ce n'est pas cela qui est ici en cause. C'est l'indivisibilité de la République et l'égalité des citoyens devant la loi, toutes deux

garanties par l'article 1^{er} de la Constitution de 1958, et le droit du sol, fondement de notre droit de la nationalité. Créer des catégories ethniques et des citoyens de seconde zone qui ne seraient français que sous condition suspensive revient, de fait, à un morcellement de la République, contraire à ses principes fondateurs. La France ne fait pas de différence entre ses enfants

selon l'ancienneté de leur carte d'identité. Elle condamne les assassins avec la même rigueur, sans frapper les uns d'une double peine dont les autres seraient dispensés. La France ne connaît pas d'autre communauté que la communauté nationale. Rappeler ces évidences n'est pas une marque d'angélisme, mais de réalisme. C'est notre rôle de le faire. |

“C'est l'indivisibilité de la République et l'égalité des citoyens devant la loi qui est en cause.”

(*) L'expulsion dont il est ici question est bien sur celle du territoire national. La Licra n'a rien à dire s'agissant des expulsions de terrains occupés illégalement, que ce soit par des Roms ou qui que ce soit d'autre, dès lors que ces expulsions sont opérées en exécution de décisions de justice, conformément à la loi et dans le respect des personnes concernées.

A photograph of Nikola Karabatic, a professional handball player, walking through a city street in Montpellier. He is smiling and looking towards the camera. He is wearing a dark blue button-down shirt over a white t-shirt and dark trousers. He is surrounded by several other people, including a woman in a black top and pink jacket who is smiling and looking towards him. The background shows a stone building with arches and a street sign.

Nikola Karabatic:
le bonheur
made in **Montpellier**

Nikola Karabatic
Quintuple champion de France
de handball avec Montpellier,
Champion du monde et champion
olympique avec l'équipe
de France, Élu meilleur joueur
du monde en 2008 et champion
d'Europe 2010.

M

Montpellier *mille et une vies*





Le droit de vivre

page 3

Éditorial du Président



page 7

Dossier

- La vie du peuple Rom
- Bleu-Blanc-Rom
- Non au morcellement ethnique de la République
- Roms : les communiqués de la Licra
- Roms : les maires obligés d'aller au charbon
- La Licra défend les Roms et gagne ses procès contre France 5
- Les conditions sanitaires déplorables vues par le Docteur Bernheim
- Entretien avec Jean-Pierre Liégeois
- Entretien avec l'anthropologue Thomas Ott
- Les Roms et la citoyenneté française : que dit l'Amérique ?
- Le petit carnet culturel Rom
- Manifestation du 4 septembre

page 21

Juridique

- L'ancien préfet Girot de Langlade condamné
- Une librairie et son gérant condamnés à Montpellier

page 22

Racisme, antisémitisme, les statistiques

- Antisémitisme, racisme : une tendance inquiétante

page 26

International

- Focus sur la rentrée aux Nations Unies
- "Islamophobie" et "diffamation des religions" : la Licra réfute la généralisation de concepts liberticides
- La Cour Européenne des Droits de l'Homme en cinq questions
- Une visite de Licra à la CEDH sous le signe de l'étude

page 34

Think Tank

- Lancement du Think Tank de la Licra

page 38

Education

- "Vivre Ensemble" dans les cantines de Lyon
- Commission Éducation : feuille de route de Jean-Paul Grasset
- Analyser, comprendre et lutter : création de la Chaire "Égalité, Inégalités et Discriminations"
- "Lettres de délation"

page 45

Sport

- FARE (Football Against Racism in Europe) : le monde du football professionnel se mobilise contre le racisme
- Interviews de Frédéric Thiriez et de Jean-Pierre Louvel

page 48

Culture : à voir, à lire, à écouter

- Zahia Ziouani, chef d'orchestre, une belle leçon de volonté et d'humanisme
- La nouvelle propagande antijuive

page 50

Vie des sections

page 62

Vie de la Licra

- A François de Fontette, l'ami disparu et ancien vice-président de la Licra
- Carnet
- Départ et arrivée

page 63

Agenda

LICRA | Le droit de vivre | n°631 | octobre 2010

Fondateur : Bernard Lecache
 Directeur de la publication : Alain Jakubowicz
 Directeur délégué : Roger Benguigui
 Communication : Ariane Vincent
 Suivi de fabrication : Claire Séréro
 Maquette et réalisation : Sitbon & associés
 Crédits photos : UN Photo /Eskinder Debebe, Kai Pfaffenbach / Reuters, Lisa Wyler, Fotolia, PSG, Djamilia Cochrane, Dolphin' Mun, Fadile Bayat / MUN Team Paris, CNCDH, Alain Keler / Agence M.Y.O.P.

Société éditrice : Le Droit de Vivre
 42, rue du Louvre - 75001 Paris
 Tél. : 01 45 08 08 08
 email: ddv@licra.org
 La régie publicitaire : OPAS
 Ont collaboré à ce numéro : Frédéric Altier, Olympe Baudoin, Martine Benayoun, Martine Bernheim, Annette Bloch, Arnaud Crespin, Marie-France Daniau, Alain David, Georges Dupuy, Patricia Fitoussi, Pierre Fournel, Marie-Pia Garnier, Jean-Paul Grasset, Sarah Guipouy, Patrick Kahn, David-Olivier

Kaminski, Fanny Lucien, Antoine Reymond, Martine Rubenstein, Anne Salzer, Claire Séréro, Rita Thalmann, Manuela Wyler.

Pour la rubrique "la vie des sections" : les militants de la Licra.

Tous droits de reproduction réservés - ISSN 09992774
 Nous rappelons que les propos tenus dans les tribunes et les interviews ne sauraient engager la responsabilité du journal.

LE DROIT 
 de vivre

ABONNEMENT
30 €
 par an

Adressez vos chèques au
 Droit de Vivre,
 42 rue
 du Louvre
 75001 Paris.

L'ORÉAL - UNESCO

For Women in Science

Science needs women

The L'ORÉAL-UNESCO Awards honor women scientists from five continents. Each year, they are selected by an international jury presided by a Nobel Prize laureate. To date, 62 women from 28 countries have been recognized for the exceptional quality of their research, which has made them role models for the next generation.

In addition, L'Oréal and Unesco have granted more than 860 fellowships to young women researchers in 93 countries.

Unesco and L'Oréal are convinced that science is the source of progress for society and that women have an essential role to play in that progress.

www.forwomeninscience.com



1998 Laureate for Asia-Pacific
Myeong-Hee Yu, Republic of Korea



2001 Laureate for Africa & Arab States
Adeyinka Gbadys Falusi, Nigeria



2005 Laureate for North America
Myriam Sprachik, USA



2008 Laureate for Europe
Ada Yonah, Israel



2010 Laureate for Latin America
Alejandra Bravo, Mexico

FOR WOMEN
IN SCIENCE



L'ORÉAL
FONDATION
D'ENTREPRISE



© Bruno Meslem - Signatures

DOSSIER

La vie du peuple Rom

Une nouvelle fois, le Droit de Vivre ouvre ses pages par un "événement", par une actualité qui fait écho aux actions et prises de position de la Licra. Dans ce numéro, nous expérimentons et poursuivons la mue de notre journal en mêlant points de vue de la Licra avec mises en perspective, reportages et interviews réalisés par des journalistes (ici, nos amis Marie-Pia Garnier et Georges Dupuy). Sur les questions posées par "la vie du Peuple Rom" ces apports ne sont pas de trop. Les contraintes d'un magazine qui ne peut pas réagir à l'actualité immédiate, orientent et positionnent leur travail ; il cherche à éclairer les enjeux de cet "événement", à interroger les personnalités qui font "références", voire même, à ouvrir sur les ressources culturelles. De même, vous trouverez sur notre nouveau site Web, des documents, des liens qui pourront permettre à certains d'entre nous de "creuser le sujet". Nous espérons que cette évolution du DDV enrichira la réflexion et les échanges au sein de notre association, mais aussi avec tous les amis et partenaires qui suivent et soutiennent nos actions.

Merci de vos réactions, suggestions sur le site de la Licra "écrire au Droit de Vivre", www.licra.org.

Roger Benguigui
Trésorier, Président de la Licra Rhône-Alpes.



Bleu-Blanc-Rom

Voilà des siècles que nous entretenons avec nos Roms, une étrange relation d'amour. Cet été, la France l'a encore très publiquement prouvé.

Cette fois pourtant, le problème a le mérite d'avoir été si largement médiatisé qu'il est maintenant impossible à chacun de l'ignorer. Oui, il y a bien en France une minorité fortement discriminée, traditionnellement considérée comme trop peu soluble dans notre société pour lui accorder tout à fait les pleins droits de sa nationalité.

Cette discrimination, souvent historiquement très dure dans notre pays, repose comme souvent, sur une méconnaissance quasi totale de l'Autre.



Deux gitans espagnols, Henri Cartier-Bresson 1933.

Dans le cas des Roms c'est d'autant plus vrai que ce peuple venu d'Inde au Moyen âge transmettait oralement ses origines sous forme de mythes & légendes qui variaient au grès de l'imaginaire et du voyage accompli par chaque communauté. Longtemps nous avons donc ignoré d'où sortaient ces drôles d'étrangers bigarrés que l'on voyait un jour apparaître et disparaître aux portes de nos châteaux et de nos villes. Les croyances populaires se sont alors enracinées et bien des amalgames en ont découlé. Ceux-ci, souvent discriminants et parfois complètement fantasques, sont

encore très largement répandus dans l'opinion publique. Un exemple: la difficulté dans laquelle nous nous trouvons toujours sur la façon de les appeler. Selon les époques et les régions, tout un tas de noms plus ou moins péjoratifs, plus ou moins ethniquement légitimes, leur ont été donnés: gitans, gens du voyage, Roms, manouches, bohémiens, romanichels, tziganes, égyptiens, boumians... Ce n'est qu'en 1971 que les voilà enfin réunis sous le même nom anthropologique de Rom. Cet endonyme (terme par lequel les intéressés se désignent eux même) dérive du mot Homme dans la langue

Romani qui puise ses racines dans le sanskrit et présente aujourd'hui de grandes variations dialectales d'une région à l'autre. C'est donc bien une convention internationale culturellement légitime qui désigne leur ensemble communautaire sous le nom de Rom et non une référence quelconque à la nationalité roumaine.

ROMS ET GENS DU VOYAGE, UN AMALGAME TRÈS FRANÇAIS

En Europe, 90 % des Roms sont sédentaires. En France où les recensements ethniques sont interdits, les ONG



pensent qu'un tiers seulement de cette population est encore nomade. Le nomadisme au sens de mode de vie traditionnel n'est donc pas une caractéristique constitutive de leur identité. Ce qui est commun à tous par contre, c'est cette capacité au voyage héritée de leur histoire. Il y a dans cette société un sens de l'opportunisme géographique toujours lié à ses nécessités économiques. Frontières et appartenances nationales sont toujours des notions relatives et fluctuantes. Cet état de fait, constitutif de leur identité, contribue donc à la fois à leur survie mais aussi à leur constante exclusion au sein des nos sociétés.

En France vient s'ajouter un deuxième problème directement hérité de notre histoire. Une Loi de 1912 contraint la population française itinérante, toutes origines confondues, à voyager munie d'un carnet anthropométrique. On trouve donc au sein de cette catégorie administrative de Français, des forains, des saisonniers, des colporteurs, des Roms, des circassiens et un nombre croissant de familles qui vivent avec eux en caravanes parce qu'elles ne peuvent plus payer de loyers.

Une nouvelle Loi en 1969 fait disparaître ces carnets, les remplace par des livrets de circulation devant être visés tous les trois mois et entérine cette fracture administrative entre Français sédentaires et nomades. On estime aujourd'hui à 400 000 le nombre de nos concitoyens qui entrent dans cette catégorie multi professionnelle et multi culturelle. Une étude récente sur l'état du racisme montre que 84 % des Français interrogés considèrent actuellement les Gens du Voyage comme un groupe à part d'étrangers de l'intérieur. Cet amalgame entre Gens du Voyage de nationalité Française et Roms arrivés dernièrement de Roumanie, accentue la confusion et alimente un état d'esprit discriminant à l'encontre de nos concitoyens itinérants.

Les Roms sont notre plus grande minorité européenne et une mosaïque de communautés disséminées un peu partout en Europe.

Avec l'ouverture de l'Union Européenne à 27, il y a aujourd'hui entre 10 à 12 Millions de Roms intrinsèquement européens. Les relations multiples entre les familles, leurs constants déplacements transfrontaliers au grès des opportunités économiques, la préservation et l'affir-

mation de leurs identités culturelles propres, en font par nature des citoyens européens depuis 800 ans. Certains vont même jusqu'à en demander aujourd'hui la nationalité. Et c'est là aussi que depuis longtemps, le bât blesse. Cette ambiguïté dans le discours de certains Roms entre exigence légitime du plein usage de leurs droits de citoyens (libre circulation, vote...) et affirmation d'appartenance première à une Nation Rom dotée de ses lois propres, contribue à alimenter la méfiance et à justifier la mise au ban. Dans la réalité on se rend compte que ce discours relève plus d'un mécanisme de défense maladroit du type je t'aime moi non plus, que d'une soit disant union sacrée par delà les frontières. Beaucoup de Roms français sont depuis belle lurette intégrés professionnellement et socialement. Certes, pour y arriver, ils ont souvent choisis de devenir invisibles afin d'échapper à toute discrimination. En aucun cas,

et plus encore au regard des derniers événements, on peut légitimement leur demander de se désigner aujourd'hui pour nous servir de médiateurs. Par ailleurs, on sait très bien que l'arrivée en France d'environ 15 000 ressortissants Roms étrangers sur des aires d'accueil qui étaient déjà bondées, crée bien plus de frictions internes qu'une hypothétique union sacrée qui se renforcerait.

S'il y a donc aujourd'hui plus de Roms en Europe qu'il y a d'Autrichiens, de Suédois ou de Belges par exemple, il semble aussi qu'il y ait parmi eux

autant de différences linguistiques, sociales et religieuses qu'on peut en trouver entre tous les pays de l'Union. Si nous connaissons assez bien les communautés Roms du bassin méditerranéen, nous semblons en revanche être beaucoup moins sûrs du nombre exact et des caractéristiques sociales de certaines communautés à l'Est. Au sortir d'une guerre qui a vu plus d'un demi-million d'entre eux exterminés, les régimes communistes ont mis en place une politique de ségrégation et d'assimilation forcée. On leur interdit tous déplacements, on les regroupe en bordure des villes et on leur attribue des emplois subalternes dans les kolkhozes et les usines. Ils ne sont plus qu'une basse main d'œuvre que les bonnes républiques populaires ne scolarisent pas, soignent peu et continuent souvent à stériliser en douce. Majoritairement coupés de leurs métiers tradi-

tionnels, c'est donc ce prolétariat sous qualifié que nous lègue aujourd'hui l'effondrement des infrastructures industrielles obsolètes de l'est.

Dire et redire alors que depuis la chute du mur, leurs conditions de vie se sont dramatiquement dégradées, que les États ont depuis quelques années d'autres faillites et krachs boursiers à fouetter, est malheureusement une évidence. Devant cet état fait, les Roms font aujourd'hui ce qu'ils ont toujours fait : ils partent s'installer ailleurs et leur arrivée chez nous, aussi problématique qu'elle soit, a du moins le mérite de les rappeler à notre bon souvenir. Des pays comme l'Espagne et le Portugal n'hésitent pas à les expulser, mais ont démarré et maintenu malgré la crise, des programmes de formation et d'intégration professionnelles qui tiennent la route. D'autres États comme l'Autriche financent et encadrent des centres pédagogiques dans les pays d'origine des mineurs qu'ils arrêtent en situation illégale sur leur territoire.

ET LA FRANCE DANS TOUT ÇA ? S'IL Y A UN CHIFFRE, LE VOILÀ

Depuis 2007, elle n'a dépensé que 1 % des fonds qui lui étaient alloués par la FSE (Fond Social Européen) afin d'imaginer et mener une politique de santé publique et de scolarisation en direction de ses Français d'origine Rom. De là à penser qu'elle n'a pas encore jugé utile de s'en occuper, il n'y a qu'un petit faux pas qui l'a récemment fait chuter dans l'estime de beaucoup à l'étranger. Mais au delà du débat sur les très belles valeurs d'intégration et d'égalité des chances qui font pourtant notre fierté, ajoutons tout de même que selon *The Economist*, l'échec politique de l'intégration des Roms coûterait actuellement à l'Union Européenne la bagatelle de 5,7 milliards d'euros par an. De façon très pragmatique, allons-nous léguer ce déficit supplémentaire à nos enfants ou investir maintenant pour que demain nous puissions cesser de les considérer comme des assistés ? Sommes-nous prêts à en finir avec nos préjugés et passer enfin avec eux un contrat républicain sain : un contrat respectueux de tous leurs droits dans le cadre du nôtre ; un contrat qui ne manquera plus de tous nous rappeler à nos devoirs d'égalité et de fraternité. |

Marie-Pia Garnier



“ Depuis 2007, la France n'a dépensé que 1 % des fonds européens alloués pour mener une politique de santé et de scolarisation en direction des Français d'origine Rom. ”



TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE LA LICRA

Le Monde

PUBLIÉE DANS LE MONDE DU 12 AOÛT 2010



La réunion interministérielle sur “les Gens du voyage et les Roms” et le discours de politique sécuritaire du Président de la République à Grenoble marquent une sévère rupture dans le pacte social républicain.

Il n'est pas question, pour la Licra, de se joindre aux attaques ad hominem et aux démarches partisans qui ont fleuri ces derniers jours. Les faits sont suffisamment graves et les mots lourds de sens pour qu'ils ne soient point parasités par des considérations politiciennes.

Le Chef de l'Etat a pointé du doigt, à raison, la délinquance qui « *met par terre des années de travail de militants associatifs, d'élus locaux, de gouvernements* ». Mais, en choisissant de désigner “l'étranger” comme principal responsable,

“Nicolas Sarkozy aime à rappeler, qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité. Mais il n'y a pas non plus de liberté sans égalité.”

Non au morcellement ethnique de la République

ses déclarations entretiennent fantasmes et préjugés, encouragent la logique du bouc émissaire et contribuent à un morcellement ethnique de la nation.

Si les émeutes de Saint-Aignan sont condamnables et doivent être réprimées, il n'est pas acceptable que des populations soient comptables des méfaits de quelques-uns de leurs membres ; ce qu'avalise, quoi qu'on en dise, à la fois la tenue de la réunion sur « *les problèmes que posent les comportements de certains parmi les Gens du voyage et les Roms* » et ses conclusions. De facto, cette démarche enferme ces deux populations dans un statut de “préssumé délinquant” et favorise les pires stéréotypes. Ce que l'on s'est ainsi permis avec les Gens du voyage et les Roms, personne ne l'aurait imaginé et entrepris avec une autre population.

Quant aux violences de Grenoble, elles sont tout aussi inacceptables et leurs auteurs doivent être jugés à la mesure de la gravité des faits commis. Mais il n'est pas tolérable que ces événements dramatiques conduisent à une ethnisation par l'Etat du débat sécuritaire et à la mise en place de lois d'exception.

En annonçant « *la déchéance de la nationalité française de toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un policier ou d'un gendarme* » et en ajoutant que « *l'acquisition de la nationalité française par un mineur délinquant ne doit plus être automatique au moment de sa majorité* », au-delà même de jeter une seconde fois l'opprobre sur une partie de la communauté française, le Chef de l'Etat instaure par ces mesures une différence de droits et construit une citoyenneté de seconde zone.

Il n'est pas concevable que le lignage puisse définir l'appartenance citoyenne dans notre pays. Nos concitoyens revendiquent aujourd'hui de n'être plus assignés à leurs origines, réelles ou supposées, mais d'être seulement reconnus comme Français.

Le Président de la République souhaite faire de l'accession à la nationalité française un honneur. Or, la banalisation de la mesure de déchéance qu'il préconise participe au contraire à sa désacralisation en créant une catégorie de citoyens en probation.

Nicolas Sarkozy aime à rappeler, à juste titre, qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité. Mais il n'y a pas non plus de liberté sans égalité. La sécurité que doit assurer l'Etat à ses sujets de droit ne saurait l'être au détriment de l'égalité qu'elle leur doit tout autant. Ce n'est pas sécurité ou égalité, mais l'une et l'autre. A nos gouvernants de trouver cette difficile alchimie, en concertation avec la société civile. Car, au-delà des annonces et de leurs conséquences, se dessine par le caractère de ces mesures sécuritaires un projet de société. A quoi aspirons-nous ? A une société mille-feuille où s'empileraient des communautés dont les droits ne seraient pas les mêmes ? Ou à l'indivisibilité et l'unicité de la République, voulues par ses fondateurs ?

Sans candeur ni incantation, la Licra a depuis longtemps fait son choix. Notre République repose sur une Constitution qui garantit à chacun des droits inaliénables, sans distinction d'origine ou de religion. Leur mise en œuvre est l'affaire de tous, en premier lieu, celle du Président de la République, garant de la constitution et de la cohésion nationale, mais également celle des membres du gouvernement, des élus et des militants associatifs. C'est le sens du combat mené par la Licra depuis 1927.

Malheureusement, ce n'est pas le sillon tracé par les dernières déclarations du Chef de l'Etat. La Licra le regrette profondément et ne peut que l'inviter à les reconsidérer, au nom des principes qu'il affirme défendre et des intérêts supérieurs de la Nation qu'il incarne. |

Alain Jakubowicz
Président de la Licra

“Notre République repose sur une Constitution qui garantit à chacun des droits inaliénables, sans distinction d'origine ou de religion.”



Roms : les communiqués de la Licra

La Licra lance l'opération nationale "carton rouge"

Expulsion des Roms, stigmatisation des étrangers, morcellement ethnique de la République.

Fidèle à son histoire et à ses combats, la Licra s'oppose à la politique de stigmatisation dont sont aujourd'hui victimes Gens du voyage, "personnes d'origine étrangère", Roms et étrangers.

Dans le prolongement des actions qu'elle a menées jusqu'à présent, la Licra a décidé de lancer une campagne nationale, intitulée "carton rouge", appelant tous les Républicains à écrire au Ministre de l'Intérieur : « *Non à l'expulsion des Roms, Non à la stigmatisation des étrangers, Non au morcellement ethnique de la République* ».

L'opération consiste à renseigner des cartons rouges rappelant que la sécurité que l'Etat doit assurer aux citoyens et aux résidents ne saurait l'être au détriment de l'égalité qu'elle leur doit tout autant. 50 000 cartons rouges ont été distribués dans toute la France du 25 septembre au 18 octobre dernier par les sections et les partenaires de la Licra.

Il est possible de participer et de suivre cette campagne citoyenne en téléchargeant les cartons rouges sur le site www.licra.org et sur Facebook/licra-operation-carton-rouge. |



Violences à Saint-Aignan : non à un traitement ethnique de la délinquance

Paris, le 23 juillet 2010

La Licra regrette la démarche du Président de la République qui, en annonçant mercredi la tenue d'une réunion sur les « *problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms* » devant également « *décider des expulsions de tous les campements en situation irrégulière* », confère aux violences survenues à Saint-Aignan (Loir-et-Cher)

des conséquences à visée ethnique.

La Licra tient à rappeler que ces événements dramatiques relèvent en premier lieu du droit commun.

Si le Porte-parole du gouvernement Luc Chatel a expliqué très clairement qu'il ne s'agissait en rien de « *stigmatiser une communauté mais de répondre à une problématique* », il n'est pas acceptable pour la Licra que notre

République réponde à une problématique de violence sociétale par un traitement communautaire.

Une telle approche conduit à de dangereux amalgames et engendrera à coup sûr des divisions profondes au sein de la République.

La Licra suivra avec la plus grande attention les résultats de la réunion en question prévue le 28 juillet prochain. |

Réunion sur les gens du voyage et les Roms : non au statut de présumé délinquant

Paris, le 29 juillet 2010

La Licra tient à marquer sa forte réprobation à l'égard des conclusions de la réunion interministérielle sur les gens du voyage et les Roms organisée hier à l'Elysée.

Le tenue d'une réunion sur les « *problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms* » et ses conclusions ont pour conséquence première d'enfermer deux populations, distinctes, dans un statut

de présumé délinquant, contraire aux principes de la République.

Si les violences de Saint-Aignan sont condamnables et doivent être réprimées, il n'est pas tolérable que des populations entières soient comptables des méfaits de quelques-uns de leurs membres. La Licra tient à rappeler que les lois de la République doivent s'imposer à toutes et tous, sans considération aucune de nationalité ou d'origine.

Pour la Licra, ces annonces sous le sceau du marquage ethnique participent également à véhiculer et à encourager les pires stéréotypes alors que gens du voyage et Roms rencontrent d'importantes difficultés dans l'accès aux aires d'accueil, à l'éducation et à l'emploi, comme le dénoncent régulièrement des rapports officiels de la CNCDH, du Conseil de l'Europe et de l'ONU. |

Roms : les maires obligés d'aller au charbon

ROMS OU GENS DU VOYAGE ?

La confusion continue de battre son plein. Qu'en disent les 36 500 maires de France, grands ou petits, mais assurément beaucoup plus aux premières lignes, sur le terrain, que les fonctionnaires parisiens du Ministère de l'Intérieur place Beauvau ? Bien sûr, tous ne voient pas midi à la même porte au même moment. Mais tous affirment que leurs administrés ont mal supporté le sciage des arbres de la ville de Saint-Aignan ou la destruction des plaques de la mairie et de la gendarmerie. Toute cette vague de violences contre la chose publique.

Ceci posé, une très grande majorité d'élus locaux - toutes appartenances confondues, à l'exception de la région PACA ou du Languedoc Roussillon, fortement travaillés par les idées frontistes - ont été heurtés par la dénonciation d'un groupe ethnique contraire aux principes de la République. D'autant que les fauteurs de troubles de Saint-Aignan étaient des gens du voyage de nationalité française. Pierre Hérisson, sénateur UMP de Haute-Savoie et président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, enfonce le clou : « *C'étaient des gens sédentarisés depuis une vingtaine d'années et qui y possédaient même un caveau familial.* »

« LA SOLUTION APPARTIENT À L'ÉTAT OU À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE »

Pour le reste, les maires considèrent que les problèmes posés par les 15 000 à 30 000 Roms venus de Bulgarie ou de Roumanie relèvent de la stricte politique de l'émigration. Les petites communes rurales sont peu concernées. De fait, chassés de chez eux par l'exclusion et la misère, les Roms ne fréquentent guère les villages les plus reculés de l'Hexagone. Ils préfèrent s'installer dans les grandes agglomérations, certains d'y trouver les moyens d'y subsister, chichement la plupart du temps. Souvent rejoints par des nationaux roumains ou bulgares sans aucune espèce de rapports avec eux. Face à des situations qui, la plupart du temps, les dépassent rapidement, les maires de plus grandes villes estiment que la solution appartient à l'État ou à la communauté européenne. Mais, force est bien de constater, d'après leurs témoignages, que Paris - par l'intermédiaire des préfets - ou Bruxelles - via une réflexion d'ensemble - ne sont guère au rendez-vous. Ce qui explique que les édiles les plus concernés se sentent seuls quand il s'agit de faire face aux difficultés rencontrées par l'accueil des populations Roms.



© Camille Tahar. camille.tahar@gmail.com

LES MAIRES DE FRANCE POINTAIENT LES DIFFICULTÉS

Apparemment, la situation a peu évolué depuis la réunion de l'Association des maires des grandes villes de France (AGMGVF) de février 2009. A telle enseigne que Maurice Vincent, le maire de St Etienne, a refusé de témoigner pour le *Droit de Vivre*. Son service de presse nous a simplement indiqué que la mairie avait saisi l'Élysée. Bidonvilles (Marseille), squats (en plus des aires d'accueil à Saint-Etienne), tentes sauvages (Metz) : les grandes municipalités doivent faire face à des groupes souvent très importants. Ainsi, en 2009, le dossier concernait 2 000 Roms à Marseille, 500 à Mulhouse, et 150 à Saint-Etienne. Beaucoup d'élus notent des problèmes sanitaires importants, une population "difficile à atteindre" (Nice), des difficultés d'intégration et d'illettrisme mais aussi (comme à Marseille), de nombreux « *faits constatés de prostitution, de mendicité, de vols en tous genres (cuivre, aluminium, etc...) et de cambriolages* ».

En dépit de ces points noirs communs à toutes les grandes villes, certaines agglomérations - situées principalement dans la moitié Nord de l'Hexagone - ont essayé de répondre avec les moyens locaux aux problèmes posés par les Roms. Strasbourg a ainsi essayé de bâtir, avec la préfecture, une "stratégie locale" pour « *répartir de manière équilibrée les populations sur le territoire, les intégrer et mieux comprendre leur culture.* » La Communauté urbaine de Nantes travaille depuis début 2007 sur les questions de scolarisation, de logement et d'emploi. Elle a également engagé une réflexion avec le CHU de Nantes dans le domaine sanitaire. Mulhouse a lancé, également, une coopération avec la ville de Timisoara. Lille a signé un parte-

nariat avec la préfecture, la caisse des allocations familiales et diverses directions départementales pour la mise à disposition de quatre aires d'accueil du type mobil-homes. En revanche, d'autres, telles Marseille, soulignent « *qu'il s'agit d'abord et surtout de l'affaire de l'État.* » D'où « *un sentiment d'impuissance et de résignation qui domine sur le terrain [...].* »

LE PRINCIPAL ENJEU RESTE LA SCOLARISATION

Reste que Christiane Rambaud, adjointe au maire de Rouen, rappelait - au cours d'une réunion que « *le principal enjeu concerne la scolarisation, étant donné qu'il existe déjà, sur le terrain, une problématique lourde avec les gens du voyage d'origine française.* » Astrid Baud-Roche, responsable d'un syndicat d'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage en Haute-Savoie, ne nie pas l'affaire. Elle se veut cependant optimiste, surtout avec les familles sédentarisées ou en passe de l'être. Elle se souvient de ces parents d'élèves qui, la première année, avaient refusé d'acheter la photo de classe où leurs chères têtes blondes voisinaient avec certaines têtes brunes. Deux ans après, les gros problèmes avaient disparu. « *Il n'y a pas que les parents. Il y a aussi des enseignants qui ne veulent pas des enfants du voyage et des maires qui, pour être tranquilles, affirment "il n'y a pas de place dans leur école"* », souligne Pierre Hérisson. Le sénateur sait bien que les nomades traînent toujours derrière eux leur vieille image de "voleurs de poule." Il n'en estime pas moins qu'ils ne font pas, eux non plus, beaucoup d'efforts pour améliorer leur visibilité sociale, leur intégration et le dialogue avec le monde des "gadjos". |

Georges Dupuy



La Licra défend les Roms et gagne ses procès

UN PROCÈS GAGNÉ EN CORRECTIONNEL ET EN ATTENTE DU JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

Lorsque le journaliste Yves Calvi décida d'intituler son émission "C dans l'air" de février 2005, diffusé sur France 5 : "Délinquance : la Route des Roms", il n'imaginait pas l'effroi et l'indignation qu'il provoquerait au sein des associations Roms.

Celles-ci saisirent le CSA, déposèrent plainte et le procès vint les 19 et 20 mars 2009 devant le Tribunal Correctionnel et la Cour d'Appel de Paris le 1^{er} juillet 2010. Alain Jakubowicz alors président de notre commission juridique m'avait demandé de me constituer partie civile au nom de la Licra. Ce genre de procès d'une telle ampleur au regard des propos tenus et du mode de diffusion symbolisait aussi la rencontre entre le monde des Roms et le monde des Gadjees, c'est-à-dire celui des sédentaires. Quel honneur et responsabilité de représenter la Licra aux côtés d'une population faisant malheureusement trop souvent l'objet d'une multitude de discriminations et qui n'est pas assez défendue devant les tribunaux, voire insuffisamment défendue d'une manière générale.

DES PROPOS INACCEPTABLES : "ON NE PEUT PAS LES INTÉGRER"

Les propos prononcés dans cette émission étaient tout simplement inacceptables vis-à-vis de la communauté rom. Ces propos choquent plus largement les principes

humanistes qui nous animent. La Licra a toute sa place dans ce type de combats.

Le présentateur évoque les mots qu'on a, pour lui, toujours utilisés pour parler des gens du voyage "le gitan", le "romanichel", "le rom", "le voleur de poule". Le décor était tristement planté, la population Rom n'était plus uniquement stigmatisée, elle servait de dévouloir aux invités. Population bouc émissaire responsable d'une grande partie de la délinquance, voire du dysfonctionnement de notre société.

Un des invités condamné par le Tribunal est allé jusqu'à soutenir qu' « *on ne peut pas les intégrer dans une société du type comme la nôtre, on peut intégrer les enfants (...) à condition de leur donner une éducation convenable et de les sortir de leur milieu familial, ce qui reste une autre affaire.* »

A considérer de tels propos totalement abjects, il n'y aurait pas de solution pour les adultes et la seule solution pour les enfants serait donc de les couper totalement de leurs parents.

Qu'y a-t-il de pire d'opérer un tel amalgame entre éducation-délinquance-mode de vie pour stigmatiser un peuple. La télévision du service public a-t-elle perdu la mémoire d'une Europe de la honte il y a 70 ans à peine ?

Que l'on soit manouches ou tsiganes, gitanos en espagnol, zingari en italien, Gypres en anglais ou bien Zigeuner dans le vocabulaire allemand, rappelons qu'avant hier, à Auschwitz, furent brûlés environ 500 000 Roms, (qui signifie

"homme" et finit par erreur par devenir d'origine roumaine).

LES TSIANGES, UN CHANTIER QUE L'EUROPE DOIT PRENDRE À BRAS LE CORPS

Faut-il rappeler les temps sombres que la France a réservé aux gens du voyage ? La loi de 1912, a imposé aux tsiganes un carnet anthropométrique qu'ils devaient faire signer dans chaque commune, à leur arrivée et à leur départ.

Faut-il rappeler qu'en octobre 1940, à la demande de l'occupant nazi, le gouvernement de vichy interna les tsiganes dans 25 camps comme celui de Montreuil-Bellay.

Aujourd'hui, certains n'hésitent plus à stigmatiser le fait qu'appartenir à cette communauté est déjà un délit ; celui peut-être de ne pas être semblable aux autres ? Pourtant les tsiganes sont citoyens d'Europe. Il appartient à l'Union Européenne de résoudre cette situation sur son territoire.

Il serait choquant que le discours politique paraisse fustiger une population particulière alors que tout délinquant présumé doit faire l'objet d'un contrôle individuel par la justice.

La France, et l'Europe ont les moyens et les capacités d'affronter de manière sérieuse et décente un problème réel.

Quelles l'affrontent et le résolvent ! Il en va du "vivre ensemble" ... |

David-Olivier Kaminski
Avocat

Les conditions sanitaires déplorables vues par le Docteur Bernheim

En 2002, pendant plus d'un an, le docteur Bernheim s'est voulu l'interface entre la Licra et Médecins du Monde. les premières atteintes aux droits de l'homme concernant les Roms étaient apparues dès 2000. Aujourd'hui, Pierre Bernheim juge la stigmatisation des nomades roumains ou bulgares "absolument contraire à la Constitution". Pour lui, la reconduite aux frontières n'est pas anormale en cas d'absence de titre de séjour mais la pratique - purement politique - du bouc émissaire lui est particulièrement intolérable. Sans que pour autant, la situation actuelle - condamnable - puisse être assimilée au régime de Vichy. « *C'est tout simplement un coup politique* », déplore Bernheim, qui met l'accent sur les conditions sanitaires déplorables des Roms et des gens du voyage d'origine française à un moindre degré. Problèmes respiratoires, infections multiples, tuberculose, érythèmes fessiers, diarrhées, diabète, hypertension. La liste des affections est particulièrement longue. Sa source ?

Le triptyque infernal de la pauvreté, de la précarité et de l'insalubrité. Les déplacements fréquents empêchent d'accéder facilement à l'aide médicale. Ils freinent la mise en place d'une réelle politique de dépistage et de prévention, retardent les vaccinations et nuisent aux contrôles maternel et infantile. La périnatalité est un vœu pieux. Par ailleurs, l'illettrisme d'une bonne partie des gens du voyage - dû à la scolarisation difficile d'enfants qui sont habitués à être libres - ne favorise pas les soins. A telle enseigne que certains médecins sont obligés de dessiner un soleil et une lune sur les médicaments qu'ils prescrivent, selon qu'ils doivent être pris le jour ou en soirée. Bernheim commente : « *Encore les gens du voyage parlent-ils français, les Roms roumains ou bulgares ont, en plus, l'obstacle de la langue.* » Et l'absence de papiers complique infiniment l'accès aux hôpitaux. Il pleut toujours sur les hommes mouillés.

Propos recueillis par Georges Dupuy



Entretien avec Jean-Pierre Liégeois

Jean-Pierre Liégeois, sociologue, a fondé en 1979 et dirigé jusqu'en 2003 le Centre de recherches tsiganes de l'Université de Paris 5 - Sorbonne. Depuis 1982 il travaille en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe.

Pourquoi parler de "Cultures Rom" au pluriel ?

Les Roms forment un ensemble de populations très diversifiées. Les raisons en sont multiples : il s'agit notamment du vécu historique, qui à travers des migrations séculaires ayant l'Inde comme origine, ont amené des groupes à parcourir des régions et des continents différents. Cela a donc entraîné une diversification des pratiques linguistiques, religieuses et culturelles.

La façon dont les Roms ont été traités par leur environnement a aussi induit des différences : interdiction de la langue dans les politiques d'assimilation, éclatement des familles lors de longues périodes d'esclavage, interdictions de regroupements, etc. J'emploie donc deux images pour faire comprendre une organisation sociale qui reste forte par-delà ses différences. D'abord l'image d'une mosaïque, où chaque élément de l'ensemble est original et différent des éléments voisins. Chaque élément ne peut être compris que par sa place dans un ensemble. Il y a donc unité dans la diversité. La seconde image est celle d'un kaléidoscope : les éléments bougent dans la configuration d'ensemble, mais les relations demeurent.

Les Roms sont-ils alors fondamentalement des nomades ?

Les Roms, qui représentent une population de dix à douze millions de personnes en Europe, sont très majoritairement sédentaires. Au cours de l'histoire, et depuis leur migration initiale, leur implantation a toujours posé des problèmes. Quand des conflits se produisent, les Roms, souvent pris comme boucs émis-

saires ou bloqués entre différents protagonistes, sont contraints à partir. Un des exemples récents étant les événements du Kosovo. La presque totalité des Roms a dû s'enfuir sous peine d'extermination par les milices et partir pour d'autres Etats comme l'Allemagne par exemple. Ces Etats essaient d'ailleurs actuellement de les renvoyer chez eux où ils n'ont souvent plus rien et plus personne.

Ainsi, si les Roms nomades sont numériquement peu nombreux, tous les Roms ont dû intégrer la mobilité dans leur existence et constamment s'adapter.

Pourquoi connaît-on si mal l'histoire des migrations et des cultures Rom ?

La transmission interne de culture Rom se faisait oralement. Les documents disponibles ont donc été écrits par d'autres, au cours des siècles. Ceci implique souvent une approche stéréotypée, et dans le meilleur des cas, une mécompréhension. Une bonne partie de l'historiographie était d'origine officielle et présentait une vision biaisée destinée à servir les politiques du moment. On trouvait donc beaucoup d'amnésies sélectives dans les données. Ainsi, la dispersion des archives, d'une part, et le manque d'intérêt, d'autre part, rendaient difficile le développement d'un savoir en la matière. Aujourd'hui, les progrès sont importants. En liaison avec un mouvement politique et associatif Rom en plein développement, devant le nombre croissant de chercheurs issus de cette communauté, l'intérêt est grandissant. La nécessité reconnue de produire enfin du matériel pédagogique, qui prenne en compte l'histoire des Roms, accélère les recherches en ce domaine.

Y a-t-il des caractères culturels qui créent une solidarité et une cohérence, entre ces cultures Rom ?

Les éléments de la société Rom (groupes familiaux, groupes plus importants) bougent, mais que les relations demeurent. En effet chaque élément de la société est lié aux autres, par la langue, par le respect de normes et valeurs communes. Sans cela, il n'y aurait pas d'existence ni de permanence socioculturelle possible.

Il faut par ailleurs se rendre compte, que les Roms n'ont pas de frontières géographiques, de consulat, d'ambassade ou de territoire de référence. Les déterminants sont donc sociaux et linguistiques (combien y a-t-il de locuteurs et de lecteurs du Romani, sont-ils capables de se comprendre entre eux, qu'en est-il du travail mené par les linguistes sur un alphabet, syntaxe... communs) et les frontières psychologiques. Il y a donc nécessité de valeurs fortes, et fortement partagées, mais dans une flexibilité qui permet une adaptation nécessaire à des circonstances changeantes. En prenant la question autrement, si la solidarité, les partages culturels, une volonté collective de permanence n'étaient pas assez forts, comment un tel ensemble culturel aurait pu exister depuis plus d'un millénaire, par-delà une dispersion dans le monde entier, et malgré les politiques négatives menées à son égard : expulsions, séparation des familles, assimilation, extermination sous le régime nazi, etc.

Qu'en est-il de ce ciment identitaire social ?

Les Roms ont conservé leurs traditions c'est indéniable. S'il en fallait une preuve je dirais qu'après mille ans de dispersion européenne et mondiale, il y a toujours un partage des valeurs qui repose sur une cellule familiale resserré et étendue, des relations aux autres familles, clans et ethnies, une hiérarchie sociale, sur les différences de niveaux de vie, sur l'introduction au rôle traditionnel de la femme...

Comment arriver à un Vivre Ensemble plus juste et plus harmonieux ?

A l'occasion de la réalisation d'études pour les institutions européennes, j'ai pu faire un certain nombre de préconisations et mis en avant quelques principes





© Bruno Ansellem - Signatures



de travail. Cela s'inscrit dans une démarche qui prend en compte les dynamismes internes aux communautés Roms ainsi que les paramètres socio-politiques et socio-économiques. Face à eux, il est nécessaire d'être réaliste. Il n'y a pas de recette, mais des processus à mettre en place.

Quant aux thématiques prioritaires, il me semble que celles vers lesquelles convergent toutes les autres, sont la scolarisation et la formation. L'accès des Roms un peu partout en Europe à l'éducation est capitale. En vivant ensemble, en apprenant ensemble, on apprend à se connaître et à s'accorder un certain respect mutuel. J'ai souvent souligné l'importance des préjugés et des stéréotypes discriminants à leur égard. Il convient donc d'intervenir le plus tôt possible, dans le contexte scolaire. Si des progrès notables ont été faits en Europe pour le primaire, le cap de l'enseignement secondaire n'est pas encore franchi. Il en découle bien sûr un manque de qualification pour beaucoup d'emplois.

Par ailleurs l'éducation permet l'obtention des outils de son adaptation, de sortir du champ de l'assistance pour se positionner dans celui du développement. Dans un contexte dur de crise économique, d'accès difficile au logement, à l'emploi, à la santé, l'éducation permet une action positive. Elle permet de raisonner en termes de progrès plutôt qu'en termes de problèmes.

Quels sont les grands freins de l'intégration des Roms sur le marché du travail ?

Les Roms ne sont pas inconnus, mais méconnus. L'image qu'on s'en fait passe par des représentations sociales, préjugées et stéréotypées. Encore actuellement, il suffit d'analyser les discours politiques, notamment les débats au sein des Parlements, pour voir clairement que les discours sont alimentés par une image souvent fautive, négative ou folklorique souvent encore utile pour justifier les décisions qui seront prises. Le rejet se trouve donc au plus profond des mentalités, et c'est ainsi qu'à qualification égale, un Rom a beaucoup moins de chances qu'un non-Rom de trouver un emploi.

Ceci étant dit, les Roms exercent dans de nombreux cas un travail qualifié, mais, pour les raisons que l'on vient de mentionner, ils le font en tant que travailleurs indépendants : par exemple ils ont une petite entreprise dans le bâtiment, ou dans certains types d'artisanat, et, parfaitement compétents, n'ont aucun problème. Cependant, ils le font souvent en étant "invisibles" en tant que Rom, pour ne pas être justement la proie de méfiance ou de rejet qui nuit à leur activité. Un travail d'information de qualité sur leurs capacités est indispensable pour changer les mentalités,

Qu'en est-il des mariages mixtes, de la condition de la femme Rom et de la scolarisation des filles ?

Il y a toujours eu des mariages mixtes, et le fait qu'ils soient peu nombreux n'est pas particulier à la société des Roms : cela est vrai dans toutes les sociétés. Les études sociologiques montrent bien que le mariage avec le semblable reste une caractéristique marquante des sociétés actuelles : même niveau d'études, même profil quant à l'origine familiale, à la classe sociale d'appartenance, etc.

On associe souvent Rom et musique. Quels sont leurs autres modes d'expressions artistiques ?

Quant à la musique rom, il faut en parler avec nuance, car il ne faut pas la confondre avec un vernis souvent folkloristique. J'ai publié plusieurs textes montrant qu'on a souvent tendance à prendre le vernis pour ce qu'il protège, sans aller voir ce qu'il y a dessous. Il existe encore un déficit très prononcé en matière de connaissance des Roms, et les activités artistiques sont par définition un vecteur ou une interface de compréhension auxquelles se rattache une image positive. Utiliser l'art pour mieux se faire connaître est important à condition qu'on ne le réduise pas à du simple folklore et qu'alors, on le discrimine. |

Propos recueillis par Marie-Pia Garnier



Entretien avec Thomas Ott

Thomas Ott est anthropologue. Après deux années passées à Bucarest (Musée du paysan roumain), il rédige une thèse en anthropologie à l'Université Lumière Lyon 2, autour des projets d'installation de Roms roumains à Lyon.



C'est sur les marches qui conduisent à l'entrée du Centre d'Histoire et de la Résistance et de la Déportation de Lyon, que Thomas Ott, jeune

chercheur en anthropologie, nous a livré sur le vif son approche plus sociale que culturelle de la question Rom et de la condition de la femme au sein de ces communautés.

Est-il plus difficile pour une femme Rom d'aller à l'école et de décider de son avenir ?

Permettez-moi, d'abord de répondre à côté de cette question.

Actuellement on remarque une tendance nette à tout "exotiser" à l'extrême et faire du "tout-ethnique". La question Rom, s'il y en a vraiment une et une seule, me semble être une construction théorique de notre part. Mon entrée sur le sujet n'est pas une entrée ethnique mais une entrée économique et symbolique car liée à l'absence flagrante de perspectives pour ces populations. Je suis un spécialiste d'une certaine culture de la pauvreté, si tant est que l'on puisse l'appeler comme ça. Vous me demandez si les femmes et les petites filles sont discriminées au sein des familles roms. Je vous répondrai en disant que ce sont simplement des gens de peu d'éducation, "des gens de peu" comme disait l'ethnologue Pierre Sansot. Si il y a du machisme, des manières pas tout à fait pas

correctes de se traiter les uns les autres, elles sont liées à la mauvaise éducation de ceux qui sont passés à côté de l'accès à la culture et à l'éducation. Dans les situations de pauvreté, il y a souvent du sordide, des phénomènes d'exploitation, de violence et de ségrégation; il n'y a pas de solidarité. Aujourd'hui, beaucoup de gens se disent spécialistes d'un point de vue ethnique de la communauté Rom. Se focaliser sur la situation de la femme Rom, c'est proposer un ultime découpage ethnique de cette communauté. Où va-t-on s'arrêter et quand va-t-on s'arrêter de spécialiser et d'être en pleine altérité : « ces gens-là ne sont pas comme nous, donc ils traitent différemment leurs femmes. » Pour moi, la seule approche qui tienne est celle de la pauvreté, et des disparités. Je ne crois pas à l'approche culturaliste selon laquelle la "culture Rom" qui serait donc idéalement spécifique et homogène, induirait des pratiques discriminatoires envers les femmes.

Qu'en est-il de la déscolarisation des petites filles et des mariages précoces ?

Pour beaucoup des familles roms que j'ai observées, avec lesquelles j'ai vécu en France ou en Roumanie, il n'y a pas de problèmes spécifiques aux Roms, il y a seulement leurs propres problèmes. Ainsi, ils ne vont pas déscolariser leurs enfants filles parce qu'ils pensent traditionnellement que c'est un enfant inférieur, parce que c'est une fille. Il n'y a pas différence de tendresse ou de respect que je connaisse dans le traitement

réservé aux petits garçons et aux petites filles. La déscolarisation, si elle existe, a toujours un motif lié à la subsistance matérielle de la famille. Les filles vont donc être naturellement employées à garder leurs petits frères et leurs petites sœurs durant l'absence de leurs parents. Ce sont donc bien les contraintes matérielles de la vie quotidienne qui dictent les décisions de déscolarisation.

Y'a-t-il réellement un ciment identitaire commun sous cette appellation de Rom ?

Le mot "rom" en romani, la langue des tsiganes, signifie simplement "Homme". Si on leur demande s'ils sont roms, ils vous répondront bien évidemment toujours, et souvent même avec une certaine fierté, que oui, ce sont bien des Hommes. Quand je leur demandais si un jour je pourrais moi aussi être un Rom, ils me touchaient l'épaule avec une sorte de compassion et me répondaient que peut-être un jour je le serai. Ce « peut-être » signifiait certainement que j'avais encore du chemin à faire, que je n'y étais pas encore. Cela signifiait aussi que je n'étais pas non plus identique à eux, qu'il fallait que je le devienne. Non seulement je n'étais pas encore un homme, un vrai, mais en plus je n'étais en effet pas un Rom. Par là, on retrouve ce sens plus culturel, où l'appartenance joue son rôle de ciment et d'affirmation, au delà même des différences, d'une identité commune, qui reste probablement à partager. |

Propos recueillis par Marie-Pia Garnier

Le petit carnet culturel rom

À LIRE ET...

À VOYAGER :



PÂNI ET LE PEUPLE SANS FRONTIÈRES
Saga tsigane,
Première époque

Roberto Lorier - Éditions Wallâda - 160 pages - 2010.
Une curiosité et une première du genre.

À VIVRE :



"GADJO"
Julien Lorcy,
ex double champion du monde de boxe poids

léger et issu de la communauté des Gens du Voyage publie en 12 rounds un premier roman coup de poing. Maison d'édition d'InLibroVeritas
157 pages - 2010 - Prix 15 €.

À COMPRENDRE :



ROMS ET TSIGANES
Jean-pierre Liégeois
Roms, Tsiganes, gitans, gens du

voyage... Cette synthèse montre que cette minorité transnationale perdure par la force d'une organisation sociale qui a permis sa survie dans la dispersion et face à des traitements coercitifs : rejet, esclavage, extermination, assimilation.

Plus encore, à l'encontre de

tous les stéréotypes, ce sont des communautés dynamiques en pleine mutation, qui se retrouvent au centre des réflexions sur le multiculturalisme et des réponses interculturelles qu'on cherche à lui donner.

À VOIR ET...

À ÉCOUTER :



SWING
De Tony Gatlif
France 2007.



Les Roms et la citoyenneté française : que dit l'Amérique ?

En Amérique, le 14^e amendement de la Constitution définit le droit à la citoyenneté en quelques mots : « *tout individu né ou naturalisé aux États-Unis et sujet à sa juridiction est citoyen des États-Unis et de l'Etat dans lequel il réside* ». Rien n'a changé depuis 1868, date à laquelle la loi était rédigée pour assurer aux victimes de l'esclavage les droits civiques qui leur avaient été jusqu'alors refusés. Depuis, le plus grand melting pot du monde s'en est tenu à son principe d'inclusion : rien, ni la race, ni la religion, la couleur, les opinions, la fortune ou les liens de sang n'ont altéré les droits de la citoyenneté. Une exception notable : la déportation de 100 000 immigrants d'ascendance japonaise après Pearl Harbor, triste conséquence de la deuxième guerre mondiale.

Pourtant après près d'un siècle et demi, quelques sénateurs ont attaqué le 14^e amendement au cours de ces dernières semaines, citant la prolifération de ce que l'on appelle ici les "bébés-ancres", enfants d'immigrants illégaux, Mexicains ou en provenance d'autres pays hispaniques, nés sur le sol américain dans le but de bénéficier des avantages de la citoyenneté. "Xénophobie !" s'est immédiatement écrié le *New York Times*, bien qu'aucun changement législatif ne soit attendu.

"Xénophobie à l'étranger aussi" continue

« **Des sénateurs ont attaqué le 14^e amendement citant la prolifération des "bébés-ancres."** »

le *New York Times* faisant la liste des propositions du Président Sarkozy concernant l'expulsion des Roms "illégaux", le retrait de la naturalisation automatique à la majorité pour les délinquants juvéniles nés en France de parents étrangers, ou le retrait de citoyenneté pour les Français naturalisés qui auraient volontairement mis en danger la vie d'un policier ou commis une infraction sérieuse. « *Avoir ajouté la polygamie et l'excision des femmes dans la liste des infractions en cause* », insistent nos amis américains, « *indique que ces mesures visent principalement les populations musulmanes* ».

Rappelant la tradition de terre d'accueil de la France, le *New York Times* dénonce ces propositions comme une manœuvre électorale destinée à faire remonter la faible côte du Président dans l'opinion publique. S'inquiétant d'une dérive démagogique, l'éditorialiste suggère que même les conservateurs tradition-

nels attachés à l'égalité pourraient se prononcer contre de telles mesures. « *Reconsidérez, Monsieur le Président* » suggère-t-il.

Flamboyant comme toujours, Marty Peretz, l'éditeur du magazine *The New Republic* - l'une des bibles libérales en matière de société et de droits de l'homme - se déclare quant à lui stupéfait « *Je sais que l'analogie avec Vichy et les Nazis*

est inexacte », écrit-il, « *je sais que beaucoup de Roms sont dans le pays illégalement, et il est même possible qu'ils aient commis des vols, mais c'est un indicateur du caractère atrophié de notre fibre morale que ces transports forcés se passent sans provoquer de réaction [en France]... sauf de la part d'une organisation antiraciste...* ». Il souligne également que le harcèlement des Roms est un substitut pour le véritable dilemme ethnique et racial auquel la France se trouve confrontée, particulièrement au regard des populations musulmanes.

Les cyniques, tels que Joshua Keating du magazine *Foreign Policy*, eux ne s'indignent pas. « *Rien de tout cela n'est vraiment nouveau* », note-t-il. « *Le gouvernement français a fermé des camps régulièrement dans le passé et a expulsé 10 000 Roms vers la Bulgarie et la Roumanie l'année dernière* ».

Dans l'ensemble donc, réaction hostile mais relativement limitée Outre-Atlantique. L'été y est pour quelque chose, et aussi le fait que la fibre morale des américains est pour l'instant mobilisée par la polémique liée à la construction d'une mosquée et d'un centre religieux islamique près de "Ground Zero". |

Le 30/09/2010

Martine

Trink Rubenstein
Présidente
de la Licra USA



À COMPRENDRE :

LIBERTÉ

De Tony Gatlif
France 2010.



À MÉDITER : VOYAGES PENDULAIRES DES ROMS AU CŒUR DE L'EUROPE



Bruno Amsellem

Très belle exposition qui ne demande qu'à voyager. En ce moment au Centre d'Histoire de la résistance et de la Déportation de Lyon.

À ÉCOUTER ET...

À DANSER :



ROMANO
DROM
Po Chéri
2007.

À FANFARRONER : ALKOHOL



Goran
Bregovic
2009.

À ALLER FAIRE LA FÊTE : TARAF DE HAÏDOUKS

La crème de la crème des nuits blanches de ceux qui aiment s'arracher à la gravité. À retrouver sur Deezer.com pour se mettre dans le ton.

À LIRE, À ÉCOUTER ET À ADORER :

KLEZMER ET MUSIQUE

TZIGANE,
LE RENOUVEAU

Sur mondomix.com.

Reportage 5361 d'Arnaud Cabane avec vidéos et liens pour écouter les meilleures formations New-Yorkaises en ligne. |



Manifestation du 4 septembre

Au nom des principes fondateurs de la République qui sont aussi les siens, la Licra s'oppose aux mesures et lois d'exception annoncées par les plus hautes autorités de l'État qui jettent l'opprobre sur une partie de la population, cultivent fantasmes et préjugés et instaurent de facto une citoyenneté de seconde zone. La Licra rappelle que la constitution garantit l'égalité de tous devant la loi.



PARIS



NON AU MORCELLEMENT ETHNIQUE



... La sécurité que l'État doit assurer aux citoyens ne saurait l'être au détriment de l'égalité qu'elle leur doit tout autant. C'est pourquoi la Licra participera aux manifestations qui se tiendront ce week-end dans de nombreuses villes de France et appelle tous les démocrates à en faire de même afin de montrer que la société civile ne peut accepter de tels discours et un tel projet ...

DIJON





LYON



BORDEAUX



MARSEILLE



“ J’ai vérifié parce que j’ai eu un doute et effectivement je suis française depuis 12 ans. C’était ric-rac. Néanmoins, je n’ai l’intention de tuer personne.”

Rama Yade,
Secrétaire d’État aux Sport,
citée par Libération
du 15/10/2010

QUE DE LA RÉPUBLIQUE

TOURS



BESANÇON



MULHOUSE



COLMAR



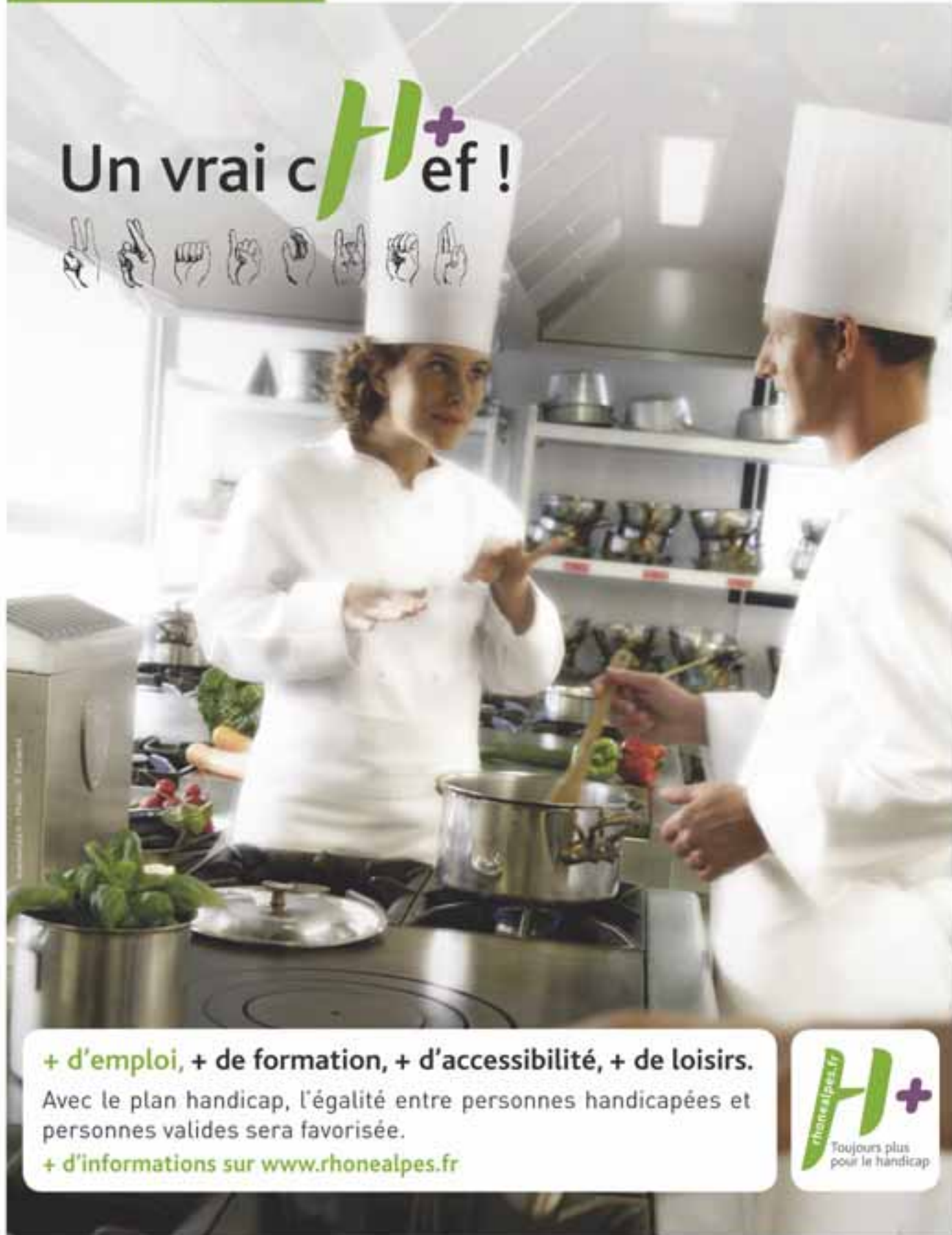
... Il est important que chaque citoyenne et chaque citoyen, quelle que soit son appartenance politique, philosophique ou religieuse, interpelle le gouvernement et lui demande de renoncer à faire des Roms et des Gens du voyage des boucs émissaires et à déchoir de leur nationalité des “Français d’origine étrangère”. La République doit rester une et indivisible. |

Appel à manifester du 31 août 2010

NANTES



Un vrai c **H**+ ef !



+ d'emploi, + de formation, + d'accessibilité, + de loisirs.

Avec le plan handicap, l'égalité entre personnes handicapées et personnes valides sera favorisée.

+ d'informations sur www.rhonealpes.fr



RhôneAlpes Région

la Citoyenne



L'ancien préfet Girot de Langlade condamné pour injure publique à caractère racial

Le 31 juillet 2009 à l'aéroport d'Orly, Monsieur Girot de Langlade arrive de la Réunion accompagné de son épouse et lors d'un contrôle, par des agents de sécurité, dont la plupart sont de couleur noire, profère à leur rencontre les termes suivants : « *On est où là ? On se croirait en Afrique* ».

A l'audience, Monsieur Girot de Langlade dit : « *ça a été le bordel le plus complet. Les employés de contrôle ont arrêté le tapis, se sont attroupés autour de nous et on ne savait plus ce qui se passait. C'est là que je leur ai dit (...)* on se croirait en Afrique. Si le contrôle avait été rigoureux, j'aurais pu aussi bien dire "On se croirait en Asie ou en Amérique, mais ce n'est pas le cas" ». Sur ces arguments, il conteste toute connotation raciste. L'audience a duré six heures, une véritable ins-

truction. Le Président du Tribunal a mené les débats avec sobriété, par un plan que les parties civiles (Licra, MRAP, SOS racisme) ont toutes respecté, agissant de concert et avec synergie par leurs questions précises et contextuelles malgré la férocité de l'avocat adverse, Me Collard, parlant de "délit d'opinion" et de "dictat de la parole" dans notre société actuelle. Monsieur Girot de Langlade a été peu convaincant dans ses explications, étonné même de la présence de la Licra, partie civile intervenante, « *alors que ce procès n'a rien à voir avec les Juifs* », avant qu'il lui soit rappelé que le "R" de Licra signifie racisme.

Sur les questions de la Licra justement à Monsieur Girot de Langlade, il est apparu bousculé. A la question lapidaire : Afrique = bordel, sa réponse est affirmative. A la question tout aussi lapidaire : Afrique = noir, la réponse l'est encore. Enfin, lorsqu'il

lui est posé la question de la couleur des plaignants derrière lui, dans le prétoire, pas de réponse, un silence de plomb, il s'emporte. Et pour cause !

La Licra a rappelé que l'emploi de la formule "on se croirait en Afrique", à l'égard d'agents de sécurité, dont beaucoup sont de couleur noire, au moment des faits, souligne leur origine africaine et laisse entendre qu'ils n'auraient pas effectué leur travail correctement, voire efficacement du fait de leur origine. Ces propos, sous la forme d'aphorisme, sont incontestablement injurieux car outrageants. Ils soulignent des problèmes d'organisation dans la gestion de la sécurité aéroportuaire par le personnel clairement désigné, du seul fait de leur origine.

De toute évidence, Monsieur Girot de Langlade a voulu stigmatiser une population en la ridiculisant et, s'il est coutumier du fait raciste, a tenté de masquer ses diatribes par des métaphores concernant l'organisation des aéroports sur d'autres continents, ce qui ne trompe personne et n'a pas trompé le Président ayant rendu sa décision, trois jours après. La Licra a enfin rappelé que la sanction devait être à la mesure de la fonction de Préfet que M. Girot de Langlade avait, alors dépositaire de l'autorité de l'État. Le Tribunal a donc rendu son jugement le 2 juillet, condamnant Monsieur Girot de Langlade, pour injure raciste à caractère public, à une amende délictuelle de 1 500€. Il a reçu toutes les parties civiles et octroyé des dommages intérêts de principe à chacune ainsi que le remboursement d'une partie des frais de procédure.

Dans ses motivations, le Tribunal a retenu la culpabilité de l'ancien préfet en disant que *le caractère injurieux des propos incriminés peut résulter des termes*

utilisés mais peut aussi se déduire des éléments extrinsèques de nature à leur donner leur véritable sens et qu'en l'espèce, si la phrase "on se croirait en Afrique" utilisée par Paul Girot de Langlade n'est pas en elle-même outrageante, il n'en demeure pas moins qu'elle a été employée dans un moment d'exaspération et était destinée à exprimer un vif mécontentement et à critiquer la compétence professionnelle des agents de sécurité en fustigeant leur attitude.

Le Tribunal a dit que cette phrase procède d'un amalgame en laissant entendre que toutes personnes du continent africain, qui comprend des pays aux réalités humaines, sociales, politiques et économiques différentes, partagent les défauts communs de l'inefficacité, de l'incompétence et de la désorganisation. Elle est donc incontestablement péjorative (...) et qu'elle visait une partie du personnel de sécurité présent à ce moment-là, composé de personnes de couleur ».

Enfin, le Tribunal a reconnu la portée et le retentissement de la phrase par un Préfet en exercice (à l'époque), *c'est-à-dire un représentant de l'État, astreint à une obligation de réserve, de sang-froid et de dignité imposé par la grandeur de sa charge.* Force est de constater que le curseur en était bien loin. M. Girot de Langlade, par ses propos et sa fonction, a entravé le travail quotidien mené par la Licra. Il a justement été condamné. Il a fait appel. La Licra, porteuse de valeurs en ces temps toujours plus difficiles où l'amalgame est monnaie facile et monnaie courante, continuera à mener le combat et suivra le nouveau procès !

Anne Salzer,
Avocate

et Secrétaire
Générale de la

Fédération de Paris
de la Licra.



Une librairie et son gérant condamnés à Montpellier

La Licra Montpellier-Languedoc-Roussillon s'est constituée partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier où était poursuivi le gérant d'un magasin montpelliérain ainsi que son libraire pour provocation à la haine et à la discrimination.

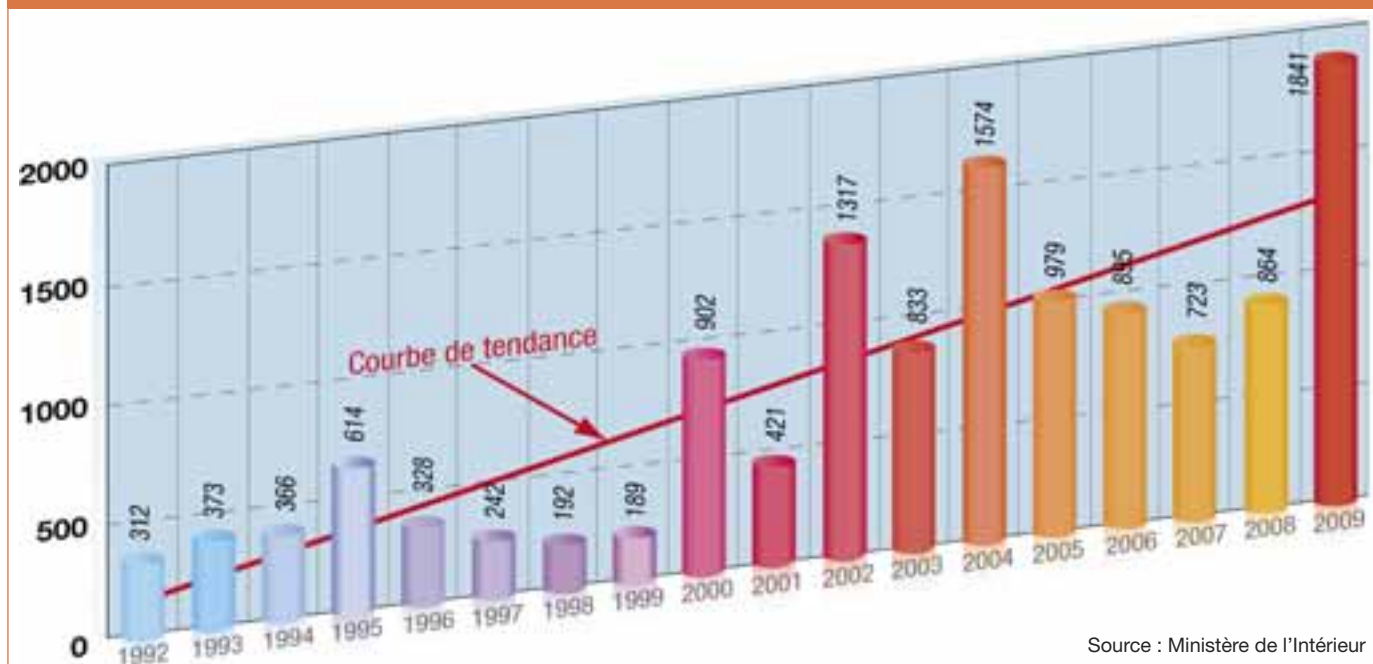
En effet, dans cette boutique était commercialisée une brochure intitulée "A toute femme musulmane" qui, dans

son contenu, considérait que la femme musulmane idéale et parfaite se doit de haïr les Juifs, les Chrétiens, les mécréants, les païens, et tous ceux qui prônent plus largement la liberté de la femme.

Le Tribunal Correctionnel de Montpellier a reconnu coupables les deux prévenus et les a condamnés pénalement, recevant par ailleurs, la constitution de partie civile de la Licra. |

Antisémitisme, racisme : une tendance inquiétante

? Évolution des menaces et actions racistes et antisémites en France



Comme les années précédentes, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a publié son rapport annuel "La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie - Année 2009".

Les résultats statistiques présentés et l'analyse de l'enquête d'opinion témoignent de tendances inquiétantes, qui convergent avec les conclusions issues de nos constatations lors de nos actions.

? LES STATISTIQUES À LEUR NIVEAU LE PLUS GRAVE

Même si la CNCDH reconnaît que les statistiques du racisme et de l'antisémitisme sont partielles, lacunaires et largement perfectibles, elles donnent chaque année une vision de l'évolution des faits de racisme et d'antisémitisme en France.

Jamais, depuis 1992, première année de publication de statistiques par la CNCDH, le nombre de menaces, d'actes racistes ou antisémites n'avait atteint un tel niveau de gravité.

Donner un taux d'évolution serait dérisoire, le graphique témoigne de cette banalisation que nous constatons depuis plusieurs années.

? LE RACISME ANTI-MAGHRÉBINS A CONNU UNE FORTE PROGRESSION EN 2009

Les statistiques du Ministère de l'Intérieur permettent de distinguer dans les données générales du racisme, celles qui concernent en particulier les actes racistes anti-maghrébins et les faits antisémites.

En 2009, après 4 années de reflux du nombre de plaintes à caractère raciste concernant les maghrébins, les faits recensés sont repartis en flèche avec 314 cas enregistrés.

Alors que dans les années 90, le Ministère de l'Intérieur recensait en moyenne 162 cas par an, depuis les années 2000, la moyenne est de 314, soit une aggravation de + 41 %.

Parmi les actions recensées, on retiendra :

- 6 mosquées ou lieux de culte musulman ayant subi des actions violentes contre 2 en 2008,
- 44 exactions présentant un caractère spécifique contre les Musulmans en 2009 contre 22 faits de ce type enregistrés en 2008.

Mais depuis des années la Licra estime que ces statistiques sont très partielles et ne donnent qu'une image très réduite de la réalité du racisme anti-maghrébin. Cette aggravation nous semble significative aussi bien des dégradations

commises contre les lieux de culte et les cimetières musulmans que des agressions racistes commises dans et autour des stades par des groupes de la mouvance "identitaire".

L'antisémitisme est encore une fois aggravé par l'utilisation en France des tensions et événements au Proche-Orient. Depuis les années 2000, les chiffres des actes et propos relevant de l'antisémitisme sont violemment affectés par l'importation en France et contre les juifs des tensions du conflit israélo-palestinien.

On a recensé 815 menaces ou violences antisémites en 2009, dont 43 % sur le seul mois de janvier 2009, en lien avec la guerre de Gaza.

Par le passé, deux périodes avaient également été marquées par un regain d'antisémitisme lié à l'actualité internationale. Il s'agit de l'année 2000, lors de la deuxième Intifada et de l'année 2002, lors de l'offensive de l'armée israélienne en Cisjordanie.

? CONCERNANT LES ACTES ANTISÉMITES, NOUS AVONS RETENU :

- 30 atteintes à des lieux de culte israélite et 11 actions visant des cimetières israélites ou des lieux de souvenir,
- en sortant du collège une élève juive a



été prise à partie par une dizaine de collégiens qui l'ont agressée physiquement et insultée en ces termes « *sale juive, ta mère la sale juive, sale Israélienne, ce n'est pas bien ce que vous faites à Gaza !* ». Quatre collégiens ont été interpellés, puis mis en examen.

- alors qu'ils sortaient d'un restaurant casher, deux mineurs ont été agressés par une trentaine d'individus armés de bâtons et matraques, qui ont proféré des insultes antisémites « *sales juifs !* » et également crié « *vive la Palestine !* ». Les deux jeunes ont été légèrement blessés et un individu majeur et six mineurs ont été interpellés.
- deux individus cagoulés ont ceinturé un jeune homme, exigeant les clefs de son véhicule en le traitant de « *sale juif* », ajoutant que les juifs devaient tous mourir. La victime a ensuite reçu quatre coups de couteau au cou.
- un article antisémite a été diffusé sur le site Internet du Parti national radical, à l'encontre du préfet de l'Isère, du maire de Grenoble, du président du CRIF et de la procureure générale de Grenoble, sous le titre « *Alerte aux exactions du groupuscule judéo-nazi* ».

DES POURSUITES PLUS NOMBREUSES ET SURTOUT DES CONDAMNATIONS PLUS LOURDES

Au vu des derniers éléments transmis par le Ministère de la Justice (2008), on constate :

- une relative diminution des infractions à caractère raciste, antisémites et antireligieux,
- une augmentation constante des condamnations pénales,
- un renforcement des peines prononcées à l'égard des atteintes aux biens et aux personnes.

À titre d'exemple, sur 458 cas d'injure publique, on note 247 condamnations, dont 27 à une peine de prison ferme; en 2007, sur 405 cas d'injure publique, 219 condamnations ont été prononcées, dont 17 à une peine de prison ferme.

On constate donc une application de plus en plus fréquente de peines d'emprisonnement, plus rares dans le passé, ou de peines d'amende pouvant atteindre des montants relativement élevés.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE D'OPINION : UNE HAUSSE RECORD DE L'INDICE DE TOLÉRANCE

Sur la base d'un indice synthétique (l'indice longitudinal de tolérance) on peut constater en 2009, en France, un niveau record de tolérance à l'égard de l'autre, des personnes d'une autre religion,

Évolution de l'indice de tolérance : Plus de 67% des sondés se déclarent pas racistes du tout



d'une autre nationalité, d'une autre culture.

Entre 1991 et 2009, l'indice de tolérance a progressé de 17 points, témoignant ainsi d'une évolution profonde, même en tenant compte de la marge d'erreur normale d'un tel indice.

D'AUTRES INDICATEURS CONFIRMENT CETTE TENDANCE

- alors que pour plus de 57 % des sondés les musulmans constituaient un groupe à part en France dans les années 2003-2006, en 2009 ce pourcentage tombe à 44 %,
- pour les maghrébins la tendance est la même : près de 50 % des sondés estimaient que les maghrébins représentaient un groupe à part en France dans les années 2003-2006, ce pourcentage recule à 33 % en 2009,
- il faut permettre aux musulmans d'exercer leur religion dans de bonnes conditions : près de 50 % des sondés y étaient favorables dans les années 2003-2005, ce taux grimpe à plus de 80 % depuis 2008,
- 97 % des sondés estiment grave de refuser l'embauche d'un noir ou d'une

« Il faut permettre aux musulmans d'exercer leur religion dans de bonnes conditions. Plus de 80% des sondés y sont favorables. »

personne d'origine maghrébine, 63 % des sondés estiment très grave de refuser de louer un logement à un noir ou d'une personne d'origine maghrébine qui remplit toutes les conditions financières.

Les évolutions sont tellement fortes qu'elles reflètent de façon certaine une tendance profonde de l'opinion.

DES INDICATIONS D'EXIGENCES NOUVELLES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION

Même si cela pourrait sembler paradoxal, si les sondés sont fortement plus tolérants, certaines réponses laissent entrevoir une exigence plus forte vis à vis des étrangers et de leurs traditions pour faciliter leur intégration :

- plus de 50 % des sondés estiment que ce sont les étrangers qui ne font pas assez d'efforts pour s'intégrer,
 - plus de 43 % des sondés expriment un refus du communautarisme en estimant que les musulmans constituent "un groupe à part", contre 19 % pour les asiatiques ou 28 % pour les juifs,
 - ce ne sont pas les croyances religieuses qui sont mises en cause (cf plus haut) mais les pratiques traditionnelles (comme le port du voile) qui sont perçues comme problématiques.
- Ces premiers résultats confirment les constats que nous relevons lors de nos actions de terrain :
- contre le développement de l'usage de l'arabe dans les cours d'écoles ou sur les marchés,
 - sur l'usage de certificats médicaux pour éviter les cours d'éducation physique ou de piscine,
 - contre les demandes visant à instaurer la viande halal dans les cantines,
 - contre le refus de certains usagers des hôpitaux de laisser examiner leur femme par un médecin homme.

EN CONCLUSION, ON RETIENDRA DE CE RAPPORT DE LA CNCNDH :

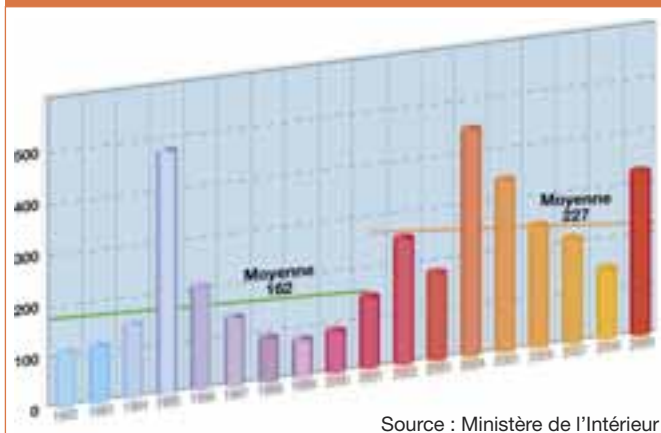
- une aggravation des faits racistes et antisémites,
- une amélioration forte de la tolérance vis-à-vis de l'autre, aussi bien l'étranger que celui qui pratique une autre religion,
- une désapprobation des pratiques discriminatoires,
- une exigence plus marquée vis-à-vis des musulmans et des maghrébins contre les pratiques traditionnelles. |

Roger Benguigui

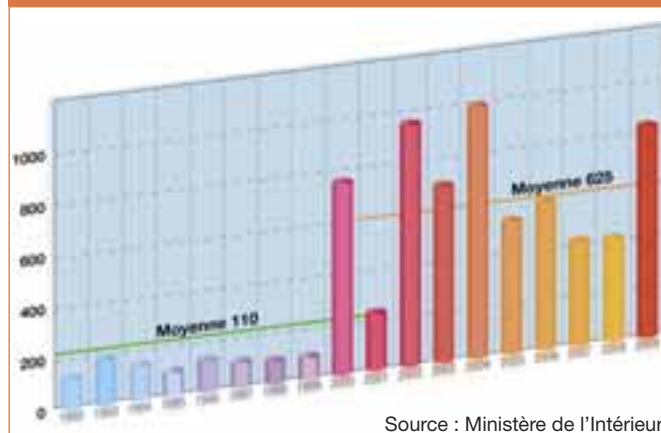
La tolérance vis-à-vis des musulmans



? Les menaces et violences anti-maghrébines en France



? Évolution des menaces et violences antisémites en France



20 ans après, les statistiques du racisme et de l'antisémitisme restent toujours partielles

Le rapport de la CNCDH révèle des lacunes dans la coordination des actions menées par l'ensemble des acteurs de cette lutte, qu'ils soient institutionnels ou pas. Ces lacunes ont pour conséquence une perception trop imprécise du phénomène.

La CNCDH fait le constat d'une absence de communication systématique des données entre les Tribunaux de Grande Instance et les Cours d'Appel, ce qui ne permet pas d'assurer un caractère exhaustif des statistiques. Outre ce manque de données sur l'activité des juridictions pénales justifiées par le Ministère du fait de l'absence de moyens matériels en place, il faut rappeler que ces chiffres ne comprennent toujours pas celles des juridictions civiles ou administratives.

La police et la gendarmerie se sont dotées en 2008 d'un outil qui permet la liaison entre dossiers, favorisant ainsi l'échange d'informations sur les infractions liées au racisme et à l'antisémitisme.

Ces récentes mutualisations des méthodes

de travail et l'absence de communication de statistiques par les juridictions nous imposent donc des réserves et ne permettent pas d'établir un état des lieux correspondant à une réalité factuelle fiable. La CNCDH recommande la réactivation du Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en tant qu'instance spécialisée de concertation des politiques publiques. Elle souhaiterait que la Direction des Libertés Publiques travaille plus étroitement avec toutes les institutions et les associations concernées afin d'établir une stratégie politique spécifique et concertée. En effet, il est nécessaire d'avoir un plan national d'action consolidant l'ensemble des dispositifs mis en place. La CNCDH préconise aussi la multiplication des actions de sensibilisation, de formations et d'information ce qui serait l'affichage d'une réelle volonté politique.

La Licra partage le constat de l'augmentation inquiétante des actes racistes et antisémites, mais elle n'est pas forcément

en accord avec les analyses qui en sont faites. Pour plus d'information vous pouvez consulter la contribution de la LICRA (pages 196 à 210 du Rapport ou sur notre site internet www.licra.org).

A propos de la CNCDH

Créée en 1947, cette Commission a vu ses missions élargies en particulier depuis Juillet 1990 où la Loi lui confère la responsabilité de rédiger un rapport annuel pour le Gouvernement sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. C'est à partir de 1999 que la CNCDH se verra attribuer la compétence d'émettre des avis et recommandations sur toutes les questions relevant de son champ de compétence. Composée de 70 membres, la CNCDH rassemble 24 Associations de défense des droits de l'Homme (dont la Licra), des experts siégeant dans les instances internationales de droits de l'homme, des personnalités représentant par exemple les cultes catholique, protestant, musulman, juif, ou encore d'universitaires, de sociologues... des représentants des confédérations syndicales, le Médiateur de la République, ainsi qu'un député, un sénateur et un membre du Conseil Économique et Social désignés par leur Assemblée respective.



Marc Leyenberger, Emmanuel Decaux, Martine Brousse, Régis De Gouttes lors de la présentation du rapport de la CNCDH à la Presse.

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

**Ici, on pense
que c'est
au Département
de venir à vous
et non l'inverse**

Ô!

le Rhône

INSTITUTION > AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE > SANTÉ
ÉDUCATION > SOLIDARITÉ SOCIALE > COLLÈGES > ACTIONS

> 200 MAISONS DU RHÔNE VOUS ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN >

PETITE ENFANCE > TRANSPORTS > INSERTION > AIDES
HANDICAP > PERSONNES ÂGÉES > ÉDUCATION > SANTÉ

www.rhone.fr



Focus sur la rentrée aux Nations Unies, retour sur la rentrée 2010 de l'ONU

Dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Licra a suivi avec attention les différentes sessions de travail des organes onusiens en charge des questions de racisme et de discrimination. Du rapport du Comité pour l'Élimination des Discriminations Raciales à la rentrée de la 65^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.



© Photo Ky Chung

Salle de l'Assemblée Générale des Nations Unies, quartier général de l'ONU, New York.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU : UNE ÉNIÈME PROVOCATION DU PRÉSIDENT IRANIEN

La Licra, représentée par la Présidente de la Licra USA Martine Trink Rubenstein, a pris part en septembre à la rentrée de la 65^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York. Si le discours de Barack Obama était attendu, c'est une nouvelle fois le Président iranien Mahmoud Ahmadinejad qui remporte la palme de la provocation. Au terme d'un discours fleuve émaillé de références religieuses, l'Iranien a tenu des propos choquants, antioccidentaux et - est-ce vraiment une surprise - antisémites qui ont provoqué le départ des délégations occidentales. Alternant accusations sur l'implication des services secrets américains dans les attentats du 11 septembre, attaques virulentes contre "le régime sioniste" et dénonciations des politiques

étrangères des pays démocratiques, le sieur Ahmadinejad a, de nouveau et pour la plus grande honte des Nations réunies,



© UN Photo-Rick Bajornas

Barack Obama, Président des Etats-Unis, à la tribune de l'Assemblée Générale.

utilisé la tribune des Nations Unies pour répandre un message haineux incitant au conflit entre les "civilisations". Un objectif très éloigné de celui des Nations Unies, créées justement à la suite de la 2nde Guerre Mondiale pour éviter les conflits...

ENTRE LA FRANCE ET LE CERD, NOUVELLES TENSIONS SUR LA QUESTION DES ROMS

A l'occasion de la présentation des 17^e, 18^e et 19^e rapports périodiques de la France devant le Comité pour l'Élimination des Discriminations Raciales (CERD, organe conventionnel chargé d'examiner la mise en œuvre par les Etats parties de la Convention internationale du même nom) en août, un vif débat s'est engagé entre les 18 experts du Comité et la délégation française à la suite des propos tenus cet été par le Président et le gouvernement français. Si le CERD a félicité la France



pour la mise en place d'un Plan National sur les Discriminations - plan toutefois annoncé sans négociations préalables avec la société civile - le pays des Droits de l'Homme a néanmoins été mis au banc des accusés concernant sa politique à l'égard de la population Roms, de son amalgame contestable entre minorités, gens du voyage, Roms et étrangers en situation irrégulière, ainsi que sur l'utilisation même de la terminologie de "français d'origine étrangère" et sa possible déchéance - terme il est vrai discutable, la Constitution ne faisant aucune distinction entre citoyens et ne créant pas de "sous-catégorie" de Français...

Moins controversée mais tout aussi épineuse, la question des statistiques ethniques, fermement rejetée par la France, est une nouvelle fois au centre des observations du Comité qui estime que la mise en place de politiques en faveur des minorités nécessite dans un

premier temps la connaissance et la reconnaissance de celles-ci. |

O.B.

Envie d'en savoir plus ? Retrouvez l'intégralité de nos comptes rendus

et les vidéos des allocutions aux Nations Unies sur l'espace News de la Commission Internationale de notre site internet : <http://www.licra.org>



Joseph Deiss (au centre), Président de la soixante sixième session de l'Assemblée Générale, ouvrant le débat général de l'Assemblée. A ses côtés, le Secrétaire Générale Ban Ki-moon (à gauche) et M. Shaaban, Sous Secrétaire de l'Assemblée Générale (à droite).

© UN Photo-Rick Bajamas

L'agenda international

30 septembre - 8 octobre

Conférence d'examen de l'OSCE (Part 1), Varsovie : Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE organise une réunion pour examiner la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine de l'OSCE, notamment dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des élections, de la promotion de la tolérance, de la peine de mort et les droits des minorités nationales.

4 - 6 octobre

Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Strasbourg : La Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) est le principal organe représentant les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

Forum Social du Conseil des Droits de l'Homme, Genève : Le Forum social est un espace unique de dialogue ouvert et interactif entre les représentants des États membres, la société civile et les organisations intergouvernementales sur les questions liées à l'environnement national et international nécessaire à la promotion de la jouissance de tous les humains droits par tous.

11 - 22 octobre

8^e session du groupe de travail sur l'application effective de la DDPA, Genève : Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration de Durban et du Programme d'Action (DDPA) a pour mission de faire des recommandations en vue de la mise en œuvre de ce texte adopté en 2001 lors de la Conférence Internationale contre le Racisme de Durban.

25 octobre - 5 novembre

3^e session du Comité ad hoc pour l'élaboration de normes

complémentaires, Genève : Le Comité ad hoc est chargé d'élaborer des normes complémentaires enrichissant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de nouveaux textes normatifs visant à combattre toutes les formes contemporaines de racisme, y compris l'incitation à la haine raciale et la haine religieuse.

1^{er} - 11 novembre

Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Genève : Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est un organe composé d'experts indépendants qui surveille l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 par les États parties.

Mais aussi :

15 novembre

Réunion Société Civile de l'OSCE, Vienne.

15 - 16 novembre

4^e Sommet de l'Egalité de la Commission Européenne, Bruxelles.

22 - 23 novembre

Conférence annuelle de l'INACH, Vienne.

26 - 28 novembre

Conférence d'examen de l'OSCE (Part 2), Astana.

9 - 10 décembre

Séminaire Liberté de religion et de conscience de l'OSCE, Vienne.

15 - 16 décembre

3^e Forum des Nations Unies sur les minorités, Genève.



“Islamophobie” et “diffamation des religions” : La Licra réfute la généralisation de concepts liberticides au nom de la lutte antiraciste

La 15^e session du Conseil des Droits de l'Homme s'est tenue au Palais des Nations à Genève du 13 septembre au 1er octobre 2010. A l'ordre du jour, une nouvelle discussion sur “l'islamophobie” à laquelle la Licra ne pouvait manquer de prendre part. Une déclaration orale, dénonçant les résolutions récurrentes du Conseil entérinant le piège sémantique de “l'islamophobie” et de la “diffamation des religions”, a ainsi été réalisée par la Licra durant le débat interactif avec le Rapporteur spécial sur le racisme, M. Githu Muigai.

Ce dernier a présenté un rapport consacré aux manifestations de la diffamation des religions, soulignant que des faits récents,

tel que l'appel à brûler le Coran aux Etats-Unis, ont démontré comment des actions entreprises par un petit groupe d'individus pouvaient parfois avoir des retombées planétaires.

Rejetant une nouvelle fois le concept sociologique de “diffamation des religions”, le Rapporteur a fermement incité les États à se concentrer sur la notion « *d'appel à la haine raciale et religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, la violence ou l'hostilité contre une personne ou un groupe de personnes* » en vue d'ancrer le débat dans le cadre juridique pertinent du droit international existant.

Dans le prolongement de son précédent rapport, présenté en septembre 2009, qui était axé sur les questions juridiques et conceptuelles relatives au débat sur la “diffamation des religions” et l'incitation à la haine raciale et religieuse, le Rapporteur spécial a ainsi choisi de différencier cinq catégories :

- les actes de violence ou de discrimination, ou l'incitation à de tels actes, à l'égard de personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions qui sont interdits par le droit international ;



Githu Muigai, Rapporteur spécial sur le racisme

- les attaques contre des sites religieux qui relèvent de standards existants du droit international ;
- le profilage religieux et ethnique qui reste une pratique légale tant qu'elle ne crée pas d'atteintes aux droits de l'Homme ;
- l'interdiction ou la restriction de l'utilisation ou du port de symboles religieux, qui reste une pratique légale tant qu'elle ne va pas à l'encontre, entre autres, de la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, de la liberté d'expression et du principe de non-discrimination ;
- les images stéréotypées négatives visant des religions, leurs adeptes et des personnes sacrées, qui relèvent de la libre expression. |

O.B.



Sihask Phuangketkeow, Président du Conseil des Droits de l'Homme, Navanethem Pillay, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme.

Extraits des débats

Pour votre information nous re prenons ici des extraits de quelques interventions.

L'Union européenne : « se félicite de la recommandation du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme qui, au paragraphe 90 de son rapport, encourage les États à se départir de la notion de diffamation des religions pour lui préférer le concept juridique selon lequel tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi, afin d'ancrer le débat dans le cadre juridique international existant, en particulier celui du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Tout en notant que le concept de diffamation des religions n'est pas un concept de droits

de l'homme, l'Union européenne reconnaît les préoccupations qui sous-tendent ce discours. Ces préoccupations, comme en témoigne le rapport de M. Muigai, ne sont pas limitées à une religion, ni à une région. À cet égard, il convient de rappeler que le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion protège les croyants comme les non-croyants et les athées, ainsi que le droit de ne professer aucune religion ni croyance. Les non-croyants et les agnostiques, qui ne sont mentionnés qu'en passant, sont eux aussi soumis à l'intolérance et à la discrimination ».

Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique - OCI :

« Les partis politiques extrémistes et les groupes qui y sont associés constituent un défi pour les droits fondamentaux et, dans ce contexte, la majorité des victimes sont des migrants et en particulier des musulmans. L'OCI demande aux États d'être vigilants vis-à-vis de ces groupes.

L'OCI juge quelque peu arbitraire la classification en cinq catégories d'actes proposée par le Rapporteur spécial. À l'instar de M. Muigai, l'OCI estime que la dégradation de sites religieux constitue une atteinte au droit à la liberté de religion et de croyance protégé par le droit international.

Que pense le Rapporteur spécial des actes de ceux qui brûlent le Coran, a-t-il demandé ?



M. Muigai considère-t-il que cela relève d'une manifestation du droit à la liberté d'expression ou qu'il s'agit là d'actes qui devraient être interdits ? »

Nigéria au nom du Groupe africain :

« Il est déplorable qu'au XXI^e siècle, des groupes continuent de répandre des idées racistes. Les pays africains sont convaincus qu'il est de la responsabilité des États de s'assurer que ces groupes ne profitent pas de leur espace de liberté pour promouvoir leurs idées. La liberté d'expression doit être utilisée de manière responsable ».

Égypte : *« En ce qui concerne la diffamation des religions et les formes graves d'islamophobie, l'Égypte se félicite des cinq catégories retenues par le Rapporteur spécial pour classer les actes de violence commis contre des personnes sur la base de leur religion ou de leur croyance, mais estime qu'il n'a pas suffisamment traité dans son rapport des formes graves d'islamophobie pour*

permettre au Conseil de bien appréhender ce phénomène ».

États-Unis : *« Mon pays reste convaincu que des mesures fermes en matière de lutte contre l'intolérance - comme la mise en œuvre des lois contre la discrimination et les crimes de haine, l'éducation, le dialogue interreligieux et la condamnation de l'intolérance par le Gouvernement - constituent, contre l'intolérance, des antidotes beaucoup plus puissants et appropriés que l'interdiction des discours injurieux. Les États-Unis craignent qu'en ne se référant pas aux contextes ni aux efforts déployés par de nombreux États pour traiter des incidents dont il fait mention dans son rapport, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme contribue à répandre l'idée que ces problèmes ne sont pas traités et que les gouvernements n'y apportent généralement aucune réponse ».*

Iran : *« Le rapport sur la diffamation des religions n'est pas un rapport pertinent quant*

à son objectif initial de rapporter toutes les manifestations de diffamation des religions et la montée alarmante d'incidents d'islamophobes. Il me semble que le Rapporteur spécial s'écarte du but de la résolution. Il est regrettable que le Rapporteur spécial n'ait pas pris en considération les nombreuses manifestations récentes, dans les pays occidentaux, d'extrémistes politiques animés de motivations racistes qui incitent à la haine religieuse ».

B Brésil : *« Il faut distinguer les stéréotypes sur des religions et les personnes pratiquantes. Placer le débat sur le thème de la diffamation de la religion est infructueux et éloigne le débat des vraies causes. Déplacer le débat sur des concepts légaux de haine raciale, d'hostilité ou de violence constitue une approche plus constructive ».*

Chine : *« La Chine estime que la discrimination et le racisme sous toutes leurs formes doivent être éradiqués avec détermination ».*

La déclaration de la Licra

La Licra combat depuis 1927 sous toutes les latitudes les différentes formes de racisme, de discriminations, de xénophobie et l'intolérance qui en découle. Attentive depuis sa création à toute manipulation des concepts visant à détourner le sens originel de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Licra regrette que les concepts d'"islamophobie" et de "diffamation des religions", qui relèvent d'une morale régressiste et répressive, gagnent du terrain.

Les résolutions adoptées par les différents organes onusiens depuis 2006 constituent le socle d'un mouvement de fond qui risque, dans les prochaines années, d'opérer un renversement des droits fondamentaux.

Pour la Licra, l'utilisation des termes d'"islamophobie" et de "diffamation des religions" dans le cadre de la lutte contre le racisme est un piège sémantique, juridiquement inapproprié et liberticide.

La terminologie "islamophobie" induit en effet un amalgame dangereux entre protection légitime des croyants et protection que l'on ne peut accepter du dogme religieux. Si le racisme anti-musulman et anti-arabe est une réalité qui doit être combattue, ce combat ne doit pas se confondre avec la défense directe d'une religion.

La protection d'une idéologie, quelle qu'elle soit, ne doit pas relever d'un concept juridique. Protéger des idées

revient, en tout état de cause, à s'opposer à toute forme de critique, remise en question ou simple doute de leur validité. Si les personnes doivent être protégées, les idées doivent elles demeurer libres d'être exprimées, contestées et critiquées.

Par ailleurs, l'utilisation du terme "islamophobie" a conduit à une dérive dramatique dans la lutte contre le racisme en institutionnalisant l'idée, absurde, que critiquer une religion constitue un acte de racisme. Cette volonté politique s'est traduit dans le langage onusien par l'apparition du concept pernicieux de "diffamation des religions", ardemment défendu sur la scène internationale par de nombreux États ne brillant pas par leur respect des droits de l'Homme.

Sous couvert de défendre les droits des victimes du racisme anti-musulmans,

une nouvelle forme de racisme issue des prétendues "mentalités intolérantes", qui seraient l'apanage de l'Occident et des stéréotypes qu'il véhiculerait, aurait vu le jour. Si les droits de l'Homme sont universels, la Licra tient à rappeler que le racisme l'est malheureusement aussi. Véritable manœuvre visant à la réintroduction de l'incrimination archaïque et liberticide du délit de blasphème, les résolutions successives portant sur la criminalisation de la "diffamation des religions" ont toutes été adoptées par le Conseil des Droits de l'Homme au mépris manifeste du droit à la libre expression. |

Retrouvez la vidéo de la déclaration orale de la Licra au Conseil des Droits de l'Homme sur notre site internet : www.licra.org

Déclaration adoptée

Dans une déclaration, « le Conseil condamne les manifestations récentes d'intolérance et de préjugés contre les religions, ainsi que la discrimination et la violence qui y sont associées qui continuent de se produire partout dans le monde. La communauté internationale doit adopter une position unie contre toutes les formes d'intolérance religieuse et prendre des mesures concrètes pour y mettre fin. Le Conseil encourage les initiatives ayant pour objet la création de réseaux de collaboration en vue d'une meilleure compréhension et de l'instauration du dialogue. Le Conseil reconnaît en outre les effets salutaires du débat ouvert, constructif et respectueux, ainsi que du dialogue interreligieux. Il réitère l'appel du Secrétaire général selon lequel la voix de la modération et le respect mutuel doivent prévaloir ». |



La Cour Européenne des Droits de l'Homme en cinq questions

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a été instituée par la Convention européenne du même nom, signée à Rome le 4 novembre 1950. Incorporée aux législations des 47 États du Conseil de l'Europe parties à la Convention et directement applicable par les juridictions nationales, cette Convention prévoit la garantie de nombreux droits fondamentaux.

La visite de la CEDH à Strasbourg organisée le 16 septembre dernier par la Commission Internationale de la Licra est l'occasion de revenir plus en détail sur cette juridiction de protection des droits de l'Homme fondamentale.

QUI PEUT ÊTRE JUGÉ PAR LA CEDH ?

La CEDH n'est compétente que pour juger des Etats ayant ratifié la Convention.

QUI PEUT SAISIR LA CEDH ?

La Convention distingue deux types de requêtes : les requêtes individuelles, introduites par un individu, un groupe d'individus ou une organisation non gouvernementale estimant que leurs droits ont été violés, et les requêtes inter-étatiques, introduites par un Etat contre un autre Etat.

Depuis sa création, la quasi-totalité des requêtes a été introduite par des particuliers, qui ont saisi directement la CEDH en alléguant une ou plusieurs violations de la Convention.

Le Protocole n° 14 adopté très récemment vise ainsi à garantir l'efficacité à long terme de la CEDH en optimisant le filtrage et le traitement des requêtes, notamment par la création de nouvelles formations judiciaires pour les affaires les plus simples (juge unique) et l'ajout d'un nouveau critère de recevabilité (l'existence d'un "préjudice important")⁽¹⁾.

DANS QUELS CAS LA CEDH PEUT-ELLE JUGER UN ÉTAT ?

La CEDH n'est compétente que si un Etat a ratifié la Convention. Les requêtes doivent de plus respecter certaines conditions, sous peine d'être déclarées irrecevables par la Cour, sans même qu'elle examine les griefs.

La CEDH doit ainsi être saisie après épuisement des voies de recours internes, c'est-à-dire la personne qui se plaint de la violation de ses droits doit avoir au préalable porté son affaire devant les juridictions du pays concerné jusqu'à la plus haute instance compétente.

Elle doit aussi être saisie dans les six mois suivant la dernière décision de justice dans cette affaire, soit en général un arrêt de la plus haute juridiction du pays.

Enfin, le requérant doit être personnellement et directement victime d'une violation de la Convention. Il faut en effet invoquer un ou plusieurs droits énoncés dans la Convention. La CEDH ne peut juger les plaintes alléguant des violations d'autres droits que ceux contenus dans la Convention.

Les Etats ayant ratifié la Convention reconnaissent et garantissent les droits fondamentaux, civils et politiques non seulement à leurs ressortissants, mais également à toute personne relevant de leur juridiction. La Convention garantit notamment le droit à la vie, le droit à un procès équitable, le droit au respect de la vie privée et familiale, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit au respect de ses biens. Elle interdit notamment la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'esclavage et le travail forcé, la détention arbitraire et illégale, et les discriminations dans la jouissance des droits et libertés reconnus par la Convention.

La Convention évolue également lorsque des protocoles viennent lui ajouter de nouveaux droits, comme ce fut le cas par exemple avec l'entrée en vigueur en juillet 2003 du Protocole n° 13 relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances ou encore celle du Protocole n° 12 sur la non-discrimination en avril 2005.

QUELLE EST LA PROCÉDURE DEVANT LA CEDH ?

La CEDH peut être saisie directement par une personne, sans que la représentation par un avocat soit nécessaire au début de la procédure. Le système de la Convention prévoit une saisine "facile" de la CEDH afin que tout individu puisse avoir accès à la CEDH, même s'il se trouve dans une région retirée d'un des pays membres ou s'il est démuné. Dans la même optique, la procédure devant la CEDH est gratuite.

La CEDH est composée d'un nombre de

juges égal à celui des Etats parties à la Convention (47 juges à ce jour). Les juges sont élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à partir de listes de trois noms proposées par chaque Etat. Ils sont élus pour un mandat de six ans et sont rééligibles.

Si les juges sont élus au titre d'un Etat, ils siègent à titre individuel et ne le représentent pas. Ils sont totalement indépendants et ne peuvent exercer aucune activité incompatible avec leur devoir d'indépendance et d'impartialité.

La CEDH comporte trois formations distinctes :

- Un comité de trois juges est chargé de décider si le recours est recevable. Cela permet d'opérer un filtrage et d'éliminer les recours qui ne rempliraient pas les conditions posées à l'art. 35 de la convention.
- Une chambre de sept juges instruit l'affaire. Elle exerce d'abord une fonction de conciliation pour parvenir à un règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord, la CEDH statue sur les requêtes sous la forme d'un arrêt.
- La grande chambre, composée de 17 juges, statue sur les affaires importantes que lui renvoie la chambre de sept juges, ou sur les recours contre les arrêts rendus par cette même chambre en cas de "question grave de caractère général".

S'il y a eu manquement à l'un des droits reconnus par la Convention, sa violation est constatée dans un arrêt déclaratoire⁽²⁾. En outre, lorsque la CEDH condamne un Etat et constate que le requérant a subi un préjudice, elle alloue à celui-ci une satisfaction équitable, c'est-à-dire une somme d'argent destinée à compenser le ou les dommages qu'il a subis.

QUELLE EST LA FORCE OBLIGATOIRE DES ARRÊTS DE LA CEDH SUR LES ÉTATS ?

Les arrêts de violation sont obligatoires



La Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg.

pour les Etats condamnés qui sont tenus de les exécuter. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe veille à ce que les arrêts soient exécutés, notamment à ce que les sommes d'argent allouées par la CEDH aux requérants en réparation du préjudice qu'ils ont subi leur soient

effectivement versées.

L'arrêt de la CEDH n'invalide pas les actes à l'origine de la violation, et ne provoque pas non plus un nouvel examen du jugement national rendu au mépris de la Convention. Néanmoins, un Etat condamné doit veiller à ce que toute nouvelle violation de la

Convention soit évitée, à défaut de quoi, il s'expose à de nouvelles condamnations par la CEDH. Les Etats peuvent être ainsi amenés à mettre leur législation en conformité avec la Convention. |

O.B.

- (1) Un protocole à la Convention est un texte qui ajoute un ou plusieurs droits au texte initial de la Convention ou en modifie certaines dispositions. A ce jour, 14 protocoles additionnels ont été adoptés.
- (2) 64 % des violations constatées par la CEDH concernaient l'article 6 (droit à un procès équitable) et l'article 1 du Protocole n°1 (protection de la propriété). Enfin, dans près de 8 % des cas, la CEDH a conclu à une violation grave de la Convention concernant le droit à la vie ou l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (articles 2 et 3 de la Convention).

Soutenez les actions de la Licra

? En participant aux actions

Vous pouvez joindre la section de votre département ou le Siège de la Licra au 01 45 08 08 08.

? En adhérant à la Licra

Vous pouvez adhérer directement sur notre site internet www.licra.org ou en demandant l'envoi d'un bulletin d'adhésion au 01 45 08 08 08.

? En adressant un don à la Licra

Votre soutien et votre adhésion sont indispensables à l'action de la Licra.



Pour plus d'informations

www.licra.org

licra@licra.org

01 45 08 08 08

Une visite de Licra à la CEDH sous le signe de l'étude

Le 16 septembre dernier, à l'initiative de la Commission Internationale de la Licra, un groupe d'une quinzaine de militants, membres de la Commission Internationale ou de la Commission Juridique, ont eu l'occasion d'accompagner le Président de la Licra, Alain Jakubowicz, lors de sa visite de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Du rôle politique et diplomatique à une explication plus technique des procédures et de la jurisprudence de la Cour, cette visite studieuse a constitué une opportunité rare de mieux comprendre les mécanismes de la Cour.



La délégation de la Licra reçue à la CEDH.

Reçu par Patrick Titiun, Chef du cabinet du Président de la Cour, la délégation de la Licra a eu l'occasion privilégiée de se voir expliquer en détail les arcanes diplomatiques et politiques de la Cour. Véritable force de persuasion, la Cour est en effet un vecteur considérable de l'harmonisation et de promotion des droits fondamentaux dans les pays du Conseil de l'Europe. Le Président Costa a ainsi un rôle de diplomate auprès des chefs d'Etat et de gouvernement et, dans ce cadre, réalise un travail à la fois d'explication, de négociation et, lorsque cela s'avère nécessaire, de pression.

Sophie Piquet, Chef de la division chargée des affaires impliquant la France au sein du Greffe de la Cour, a ensuite présenté la procédure devant la Cour et a dressé une typologie des affaires traitées par sa division. Une occasion de redécouvrir

que la France, si elle est de nos jours régulièrement condamnée notamment sur la question des conditions de détention, reste un des pays peu "pourvoyeur" d'affaires devant la CEDH. Plus de la moitié des 119300 affaires pendantes devant la Cour au 1^{er} janvier 2010 sont en effet dirigées contre quatre pays : la Russie (près de 30 % des affaires pendantes), la Turquie (11 %), l'Ukraine (8,4 %) et la Roumanie (8,2 %). Il est, hélas, impossible d'obtenir des statistiques sur les motivations des recours dirigés contre un pays sur une année. Néanmoins, une tendance se dégage. Les démocraties les plus anciennes, telles que la France, ont connu une première

vague de recours sur la question du droit au procès équitable et au recours effectif et connaissent aujourd'hui une seconde vague portant cette fois sur les libertés garanties par la convention, notamment, la liberté d'expression, la non discrimination ou la liberté de religion. Les démocraties plus "récentes", et notamment des pays de l'Est, sont elles toujours sous le coup de la première vague de recours.





Patrick Titiun, Chef du cabinet du Président de la Cour, recevant la Licra.

Vincent Berger, Juriconsulte de la Cour chargé de diffuser auprès des Chambres et des Juges la jurisprudence de la Cour et de s'assurer de son harmonie et de sa cohérence, a conclu cette visite. Cette rencontre, très instructive, a permis de mettre en perspective plusieurs points : le caractère évolutif et adaptable de la jurisprudence de la Cour tout d'abord, qui tente de tenir compte non seulement de l'époque mais également de l'identité de l'Etat mis en cause, la volonté permanente de la Cour d'harmoniser les

différents systèmes existant au sein du Conseil de l'Europe ensuite, non pas pour "uniformiser" les législations mais bien pour tirer "vers le haut" les droits et libertés individuelles des citoyens européens, la difficulté de ce double travail enfin, l'harmonisation de la jurisprudence même de la Cour étant en ce sens complexe et nécessitant un travail de fond permanent.

Une visite studieuse qui conduit toutefois à un constat inévitable : si les Etats avaient eu connaissance de la force contraignante de la Convention et de la Cour qu'elle a instituée, il est fort probable que très peu d'entre eux se seraient engagés dans cette voie. La prudence dont font aujourd'hui preuve les Etats dans la rédaction et l'adhésion à de nouvelles conventions internationales de protection des droits de l'Homme s'explique ainsi sans doute par le succès de la CEDH. Si les Etats ignoraient lors de sa création la place fondamentale et les pouvoirs finalement dévolus à cette juridiction, son succès actuel les a rendus réticents à créer d'autres institutions pouvant les contraindre aussi efficacement. |

O.B.



Sophie Piquet, Chef de la division chargée des affaires impliquant la France au sein du Greffe de la Cour.



Vincent Berger, Juriconsulte de la Cour.

Avec le soutien de

La Région Limousin

www.region-limousin.fr

Logement social, action en faveur
des personnes âgées et des familles,
prévention, animation, concertation,
démocratie locale

La Ville de Clermont-Ferrand
travaille au quotidien
pour que chacun ait sa place

Hôtel de Ville, BP 60
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
www.clermont-ferrand.fr



Lancement du Think Tank de la Licra

Par Martine Benayoun, Vice-présidente en charge de la Culture et de la Prospective.
Fondatrice et animatrice principale du Think Tank.



Première réunion de l'équipe "Think Tank" le 3 juin 2010 dans les locaux de la Licra.

Le *Think Tank* de la Licra est un projet très ambitieux qui s'inscrit dans un contexte en profonde mutation. Nous sommes dans un monde agité de soubresauts et d'interrogations : la société évolue - mutations sociales, crise mondiale, migrations internationales - la Licra doit aussi évoluer et démontrer sa capacité à innover et sa détermination à poursuivre sa route, tout en gardant le cap, au nom des valeurs fortes dont elle est garante. Nous sommes confrontés à de nouveaux enjeux et de nouveaux défis dans un environnement mondialisé :

les nouvelles formes plus complexes de racisme, les communautarismes de toutes sortes, la montée des fondamentalismes, les violences faites aux femmes, sont autant de questions sociétales sur lesquelles la Licra doit apporter une réflexion et des propositions. Pour mener à bien ce travail et être influente sur les grandes décisions, la Licra s'enrichit d'un lieu de réflexion et d'influence, où se

rencontreront responsables associatifs, chercheurs, universitaires, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, personnalités du monde de l'art et de la culture, pour croiser expériences et analyses sur des thématiques qui font l'actualité et sur lesquelles la Licra est attendue. Ce lieu sera la plate-forme d'échanges et de débats de l'association, faisant le lien entre l'analyse et l'action. Il sera la passerelle entre les animateurs des Pôles, apporteurs d'idées, et les militants de terrain qui souhaitent de plus en plus appuyer leur action sur une analyse argumentée. En disposant de son

Think Tank, la Licra aura son propre élément dynamisant, sa propre réflexion, libre et pluridisciplinaire bousculant les idées reçues.

L'enjeu aujourd'hui est celui de l'influence, et pour être influent, il faut développer une expertise et d'élaborer des propositions originales et innovantes. Il est important que la Licra du XXI^e siècle, dispose d'un creuset de la pensée, pour

produire une analyse rigoureuse grâce à des experts de tous horizons : juristes, sociologues, économistes et géopolitologues.

Le *Think Tank* de la Licra sera alimenté grâce aux réflexions thématiques et aux expertises géographiques dans divers domaines. Pour cela, **six pôles de réflexions thématiques et six pôles de réflexions géographiques (et trois Focus Pays)** ont été créés sous la tutelle du *Think Tank* et seront animés par des apporteurs d'idées.

Ces pôles seront en mesure : d'engager la réflexion, de clarifier les enjeux, de publier des avis et des analyses et d'animer les grands débats sociétaux de l'association. Par ailleurs, **trois autres pôles** seront consacrés à la Documentation, à la Qualité et aux Ressources Humaines, trois missions transversales nécessaires à la réussite du projet.

La production de chacun des pôles sera destinée à enrichir le débat au sein de l'association et à devenir force de propositions et d'influence. |

“ Les idées gouvernent le monde. ”

Auguste Comte



Six Pôles de réflexions thématiques

PÔLE FEMME ET FONDAMENTALISME



Jacqueline Costa-Lascoux
Juriste et psychosociologue. Directrice de recherche honoraire au CNRS, associée au CEVI-POF (centre de recherche de Sciences-Po, Paris), Présidente du Conseil scientifique de l'ADRIC (Agence de développement des relations culturelles pour la citoyenneté) et membre du Bureau de France-terre-d'Asile. Ses recherches récentes ont porté sur l'immigration et l'intégration, sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, sur la laïcité, sur la condition des femmes et les intégrismes religieux.

PÔLE DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES



Margie Bruna
Margie, Franco-italienne, est déléguée au Conseil Fédéral de la Licra et responsable Licra jeunes auprès de la Fédération de Paris. Doctorante contractuelle à l'université Paris-Dauphine, elle est, entre autres, membre de la Chaire "Management et Diversité" (Fondation Dauphine), de la Commission Parisienne du Débat Public (Mairie de Paris) et de la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques (Ministère de la Culture).

PÔLE MIGRATIONS INTERNATIONALES



Zita Alida Douka
Zita, Franco-gabonaise, est diplômée d'un D.E.A de relations internationales et droit international. Elle est écrivain et journaliste de presse africaine. Elle a publié "Le cri de la liberté", Éditions Bénévent.

PÔLE ÉTHIQUE ET DROIT



Valérie Depadt-Sebag
Valérie est Maître de conférences en droit privé, spécialisée dans le domaine du droit relatif à la bioéthique, qu'elle enseigne dans le cadre de l'Espace éthique des hôpitaux de Paris. Elle est membre du laboratoire "Études sur les sciences et les techniques" de l'Université Paris XI. Elle a co-présidé, avec Geneviève Delaisi de Parceval, la Commission bioéthique de la fondation Terra-Nova. Elle a écrit divers ouvrages et articles relatifs au droit de l'encadrement de la biomédecine.

PÔLE CULTURE ET ANTIRACISME



Guila Clara Kessous
Titulaire d'un doctorat portant sur, éthique et esthétique, sous la tutelle d'Elie Wiesel, Guila Clara Kessous est artiste enseignante-chercheur à l'Université de Harvard conjointement avec le laboratoire ARIAS (CNRS/Paris 3/ENS). Dans sa pratique artistique, elle a collaboré avec de nombreux artistes sur la question des droits de l'homme notamment John Malkovich, Daniel Mesguich, Marie NDiaye, Marie-Christine Barrault.

PÔLE DROITS DE L'HOMME ET JUSTICE TRANSITIONNELLE



Sophie Pouget-Khayat
Ancienne avocate en arbitrage international, Sophie est diplômée de Sciences-Po et de la Fletcher School of Law and Diplomacy, à TUFTS University. Elle s'est spécialisée en droits de l'homme et justice transitionnelle, notamment à travers son sujet de Master's Thesis sur le Tribunal Spécial des Nations Unies pour le Liban. |

Six Pôles de réflexions géographiques avec des Focus Pays

PÔLE AFRIQUE



Martine Benayoun
Vice-présidente de la Licra en charge de la Culture et de la Prospective. Martine a obtenu le Prix des Droits de l'Homme de la République Française en 1994, décerné par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Elle est, Responsable Juridique Afrique & Moyen-Orient dans un EPIC, Fondatrice de deux Cercles de réflexion "Droit des affaires et Géopolitique" sur l'Afrique et le Moyen-Orient et du Cercle "Éthique et commerce international". Elle est titulaire d'un troisième cycle de droit international et d'un master en relations internationales de Sciences-Po Paris.

PÔLE ASIE



Focus sur la Chine Valentine Guérif
Valentine est diplômée de l'IEP d'Aix-en-Provence. Elle est titulaire d'un Master (recherche) "Asie Orientale Contemporaine" (IEP Lyon, ENS, Lyon II) et d'un Master of Science in "Forced Migration" (RSC, Oxford University). Ses travaux portent sur les migrations en Chine : exode rural, migrations internationales de l'élite académique, déplacements forcés des minorités ethniques. Elle est chargée d'accompagnement juridique et social à la CAFDA.

**PÔLE MOYEN-ORIENT****Julien Miro**

Juriste de formation (Paris I et II), Julien Miro a exercé au ministère des Affaires étrangères et européennes comme chargé de mission auprès du conseiller spécial depuis

auprès du Secrétariat général. Après avoir terminé son master à l'ENA, il a effectué une mission au Maroc auprès de l'Agence de Développement du Nord (Institution administrative sous la tutelle du Premier ministre marocain) avant de rejoindre le groupe CSC en tant que Consultant Stratégie Affaires Publiques.

PÔLE EUROPE**Estelle Poidevin**

Estelle a exercé comme journaliste de presse écrite en France. Après une expérience de quelques années dans les institutions européennes ainsi qu'au ministère français des Affaires étrangères et européennes, elle travaille aujourd'hui à la Représentation de la Commission européenne à Paris. Diplômée de l'École de journalisme de Lille, Estelle s'est spécialisée dans les affaires européennes (Master of Arts de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles et DEA obtenu à l'université de Paris-III Sorbonne nouvelle). Elle est titulaire d'un master en relations internationales de Sciences-Po Paris.

affaires étrangères et européennes, elle travaille aujourd'hui à la Représentation de la Commission européenne à Paris. Diplômée de l'École de journalisme de Lille, Estelle s'est spécialisée dans les affaires européennes (Master of Arts de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles et DEA obtenu à l'université de Paris-III Sorbonne nouvelle). Elle est titulaire d'un master en relations internationales de Sciences-Po Paris.



Focus Turquie - Dorothée Schmid
Docteur en Sciences politiques de l'Université Paris II, Dorothée Schmid est actuellement responsable du programme "Turquie contemporaine" à l'Institut français des Relations internationales (Ifri). Spécialiste des questions méditerranéennes et du Moyen-Orient, ses principaux intérêts de recherche concernent l'économie politique régionale et la problématique de la consolidation démocratique.

frçais des Relations internationales (Ifri). Spécialiste des questions méditerranéennes et du Moyen-Orient, ses principaux intérêts de recherche concernent l'économie politique régionale et la problématique de la consolidation démocratique.

Focus Pologne - Adrianna Chapin

Adrianna, franco-polonaise, diplômée de Sciences Po Paris et de l'Université de Varsovie, co-anime les activités "Europe de l'Est" entre les Anciens Sciences Po, ESCP & HEC. Elle a travaillé sur les problématiques de la gestion de risques des investissements internationaux. Adrianna approfondira les questions relatives à la diversité et l'égalité des chances hommes-femmes en Pologne.

PÔLE AMÉRIQUE DU NORD**Eve Boccara**

Avocat au barreau de New York, Eve s'est orientée vers le droit des affaires tout en développant une activité pro-bono au sein de différents cabinets américains. Aujourd'hui, juriste financière au sein d'une grande banque française et toujours intéressée par les enjeux de justice sociale et de dignité de la personne humaine, Eve animera le Pôle Amérique du Nord.

PÔLE AMÉRIQUE LATINE**Matilde****Pereira da Silva**

Matilde Pereira da Silva, Franco-brésilienne, diplômée en science politique (Sciences Po d'Aix-en-Provence), enseigne la géopolitique des Amériques, la

langue portugaise et la culture brésilienne à l'Université Aix-Marseille I et à l'École Centrale.

**Focus Brésil****Christophe Chinchilla**

Franco-brésilien, Christophe est diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence et de l'Université d'Oxford, où il a obtenu un Master en "Études de l'Amérique Latine". Consultant en stratégie chez IDRH, il préside l'association Ibi-Tiba, qui promeut le développement social et environnemental dans les zones rurales du Nord Est brésilien. |

l'Amérique Latine". Consultant en stratégie chez IDRH, il préside l'association Ibi-Tiba, qui promeut le développement social et environnemental dans les zones rurales du Nord Est brésilien. |

Fonctions transversales**QUALITÉ ET TRAÇABILITÉ****Murielle Golub**

Ingénieur spécialisé dans le Management de la Qualité, Murielle exerce dans un important Ministère. Elle propose d'accompagner le fonctionnement du Think tank en veillant à

la pertinence de la méthodologie et de la traçabilité déployées pour les réflexions et documents produits. Le groupe évoluera ainsi dans une "vision systémique" à chacune de ses étapes, garante de sa force intrinsèque. |

RECHERCHE ET DOCUMENTATION**Yves Avigdor**

Yves est membre du Conseil fédéral de la Licra et de la Commission Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme. Il est documentaliste dans une institution financière parisienne. Il guidera les membres du Cercle sur les ouvrages de référence et les bases de données documentaires essentielles dans lesquelles il s'est spécialisé. Il enseigne également l'histoire du sionisme. |

RESSOURCES HUMAINES**Sylvia Vico**

Franco-italienne, Sylvia, d'abord Avocat puis DRH, est depuis début 2006 la directrice et fondatrice de perHequazione - cabinet de conseil en management des RH - lequel a

pour vocation de conseiller et d'assister les Directions Générales en matière RH, tant au plan stratégique, qu'organisationnel et opérationnel.

Elle est Vice-présidente de l'ANDRH Ile de France et intervenante au sein du MBA de management des RH de Dauphine. |



NOUVELLE CLASSE PREMIUM VOYAGEUR, 40% D'ESPACE EN PLUS :

*entre classe Voyageur et classe Affaires, sur vols long-courriers,
une cabine offrant plus d'espace à prix très serré, avec fauteuil coque,
prise PC, grande tablette et repose-jambes.*

“Vivre Ensemble” dans les cantines de Lyon

Face aux demandes religieuses, la Licra propose et anime une méthode.



©droits réservés

Comment prendre en compte la diversité tout en respectant les valeurs républicaines fondatrices de la laïcité ? Nous reprenons dans cet article l'expérience de la Licra Rhône-Alpes pour faire émerger une solution dans les cantines de la Ville de Lyon, validée par la quasi totalité des associations consultées. Cet article vise à susciter le débat sur comment répondre à ces nouveaux enjeux du “vivre ensemble” et sur le rôle de la Licra dans ces questions de société. N'hésitez pas à nous écrire.

UNE DIFFICULTÉ DANS LES CANTINES DES ÉCOLES PRIMAIRES : COMMENT RÉPONDRE AUX DEMANDES DE TRAITEMENT DIFFÉRENCIÉS ?

En 2007, dans les cantines scolaires municipales de la Ville de Lyon, la situation devenait particulièrement délicate (la Ville de Lyon servait 16 000 repas par jour) : un nombre significatif de familles refusaient que leurs enfants mangent de la viande à la cantine. Leurs motivations étaient diverses : certaines familles militaient pour le développement de la chaîne du bio dans les cantines scolaires particulièrement pour la viande, d'autres fondaient leur demande sur des considérations religieuses ou philosophiques. En-

viron 30 % des élèves étaient concernés.

Dans tous les cas, les problèmes posés avaient évolué :

- pour certaines familles musulmanes les repas sans porc n'étaient plus adaptés. Elles souhaitaient l'introduction de viande halal dans les repas proposés aux enfants.
- certaines familles juives bien que non pratiquantes, ne souhaitaient pas que leurs enfants mangent des viandes interdites (porc ou viande non casher). - les familles qui militaient pour l'ouverture à la chaîne du bio notamment pour la viande refusaient que leurs enfants mangent la viande proposée dans les cantines.
- les végétariens, végétaliens et bouddhistes souhaitaient depuis longtemps des repas équilibrés mais sans viande.

Pour faire face à ces demandes religieuses, les responsables des écoles et les personnels des cantines scolaires étaient largement démunis. Ils s'appuyaient sur des recommandations devenues avec le temps obsolètes et inadaptées. Ils étaient contraints de traiter les demandes au cas par cas et cette situation engendrait des tensions permanentes entre l'école et les familles.

Lors d'échanges avec Yves Fournel,

Adjoint aux écoles de la Ville de Lyon, Patrick Kahn, chargé de mission à la Licra Rhône-Alpes, a proposé d'expérimenter la création d'une instance de concertation citoyenne et républicaine. L'Adjoint a retenu l'idée et a confié à la Licra le soin de “piloter” l'expérimentation. Six mois de concertation ont été nécessaires. Certains étaient résolument hostiles à l'idée même de siéger et débattre aux côtés d'organisations auxquelles ils s'opposaient régulièrement (religieux/laïcs, religieux libéraux/traditionnalistes etc...). Même si les demandes étaient très majoritairement de nature religieuse, la Licra Rhône-Alpes a convaincu la Mairie de Lyon de ne pas travailler exclusivement avec les représentants des trois principales religions, comme cela se fait traditionnellement, mais plutôt d'essayer de fédérer l'ensemble des acteurs de la société civile se sentant concernés par ces questions et représentatifs de cette société civile.

MISE EN PLACE PAR LA LICRA RHÔNE-ALPES D'UNE INSTANCE DE CONCERTATION CITOYENNE

Nous avons donc sollicité, au niveau régional, les représentants de toutes les religions, mouvements de pensées et philosophiques représentés et connus dans la région ainsi que des Associations

de défense des droits de l'homme, de parents d'élèves... Tous ceux que nous avons sollicités ont répondu positivement. Au côté d'Yves Fournel, Adjoint aux écoles, qui a présidé cette instance, se sont retrouvés, le Président de la Licra Rhône-Alpes, le Président du MRAP Rhône-Alpes, la Présidente de la Fédération du Rhône de la LDH, le Directeur de SOS Racisme Rhône, le Président de la Fédération des Œuvres Laïques, un représentant de l'Union des Associations de Familles laïques, les Présidents de l'AFCEP et de l'APEP (Fédérations de Parents d'élèves), les responsables techniques en charge de la restauration scolaire, les médecins scolaires de la Ville, le Président de la Fédération Protestante, le Recteur de la Grande Mosquée de Lyon, le Président du Conseil Régional du Culte Musulman Rhône-Alpes, le Grand Rabbín régional, le Président du Consistoire israélite de Rhône-Alpes, le représentant du Cardinal Barbarin, le Président de la Communauté Juive Libérale de Lyon, les représentants des cultes arménien et anglican, la Présidente de l'Association Dogen Sangha (bouddhiste).

Cette instance de concertation s'est réunie à trois reprises dans un climat serein, respectueux et grave. Le choix de ne pas médiatiser ce travail a grandement contribué à ce climat. Chacun était conscient de l'importance des enjeux et de sa responsabilité.

Six principes ont présidé à son fonctionnement :

- rechercher des solutions dans l'intérêt des enfants,
- toute solution proposée devait recueillir les signatures de l'ensemble des membres,
- elle devait respecter les principes fondateurs de la laïcité et pouvoir répondre à la majorité des demandes quelle qu'en soit la nature,
- elle devait respecter les équilibres alimentaires nécessaires aux enfants sans entraîner de surcoûts insupportables pour la collectivité,
- le groupe était conçu comme une force de proposition et la décision finale revenait à l'exécutif municipal,
- si une solution était retenue par la Ville, celle-ci s'engageait à communiquer sur sa mise en place et ses résultats.

Assez rapidement, le groupe s'est accordé sur la proposition suivante : ajouter la proposition d'un "menu complet sans viande", composé d'un hors-d'œuvre, d'un plat protidique autre que de la viande (poisson, œufs, préparations à base de soja), d'un accompagnement (légume vert ou féculent), d'un fromage et d'un dessert, le premier menu restant inchangé.

Dans le même souci de l'intérêt des enfants, les participants ont formulé deux propositions complémentaires à la Mairie de Lyon :

- le développement des produits de la chaîne du bio et/ou des producteurs locaux dans la réalisation des plats ;
- un programme pluriannuel d'insonorisation des cantines, pour que ces temps de repas soient des moments de détente pour les enfants.

REPAS COMPLET SANS VIANDE : LA VILLE DE LYON ADOPTE LA SOLUTION PROPOSÉE - BILAN

Le Conseil Municipal de la Ville de Lyon, sur proposition du Maire, a adopté la proposition à l'exception du groupe du Front National. Le Maire s'est engagé à communiquer sur son choix auprès des Lyonnais.

Majoritairement, cette décision a été bien reçue par la population. Elle a néanmoins suscité quelques réactions d'hostilité de la part de mouvements proches de l'extrême droite ainsi que d'une association qui a mené une action devant le Tribunal Administratif visant à faire annuler la délibération du Conseil Municipal. Elle a été déboutée.

La mesure a été mise en œuvre à partir de la rentrée 2008, un délai ayant été nécessaire pour permettre à la Ville de Lyon de négocier l'introduction de ce repas dans le cahier des charges de la société prestataire.

Un an après, et conformément aux engagements pris, Monsieur Yves Fournel a de nouveau réuni l'ensemble des membres du groupe pour lui présenter le bilan de cette action. Il apparaît que cette nouvelle offre d'un repas sans viande est manifestement un succès :

- mille élèves qui avaient déserté la cantine pour ces raisons y sont revenus depuis l'introduction de ce repas complet sans viande. La cantine attire de nouveaux enfants,
- le choix laissé aux parents entre trois formules de repas (repas complet sans viande, repas traditionnel et formule mixte) contribue à faire oublier le lien entre la préférence pour un type de menu et l'appartenance à une obédience religieuse ou philosophique. Ainsi, les élèves ne sont pas séparés en fonction de ces critères (cf. "la table des sans porc").
- les responsables des établissements scolaires et les per-

sonnels des cantines vivent à cet égard des situations apaisées, ils connaissent la position à tenir, position rendue non attaquable du fait d'un accord obtenu au plus haut niveau.

- la réponse donnée aux demandes de mesures spécifiques est la même dans toutes les écoles de la Ville de Lyon et n'est pas le fruit aléatoire des rapports de force locaux.
- il n'y a pas eu introduction de réponses religieuses dans le cadre de l'école publique laïque.

LA LICRA RHÔNE-ALPES UNE OUVERTURE D'ESPRIT, UNE POSITION FÉDÉRATRICE

Accueillir "la diversité", s'en réjouir, la Licra partage ces valeurs avec beaucoup de citoyens et d'institutions de notre pays. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi partout où s'expriment des demandes spécifiques, nouvelles, trouver des méthodes et des solutions. Nous essayons d'expérimenter des réponses qui prennent en compte ces attentes nouvelles tout en les intégrant dans le pacte républicain, en préservant nos institutions, nos valeurs fondatrices, particulièrement la laïcité à laquelle nous sommes farouchement attachés.

Nous pensons avoir apporté notre contribution à cette problématique complexe qui s'impose à tous les exilés, souvent sur plusieurs générations : comment rester ce que nous sommes, fidèles à notre histoire, notre culture, notre religion, et devenir pleinement citoyens du pays d'accueil ? De nombreuses générations



Mardi	Jeu
<p>12/10 Cœur de laitue Cordon bleu SV : Colin d'Alaska pané / Citron Ratatouille Bûche du Pilat Tarte aux poires</p>	<p>14/10 Carottes râpées Sauté de veau aux oignons SV : Omelette nature Flageolets fins Yaourt nature au lait entier + sucre Abricots au sirop</p>

d'exilés ont fait face, imaginé et mis en oeuvre des réponses. Elles ne sont jamais faciles à trouver et rarement indolores. De plus en plus, les services publics (cantines scolaires, hôpitaux, piscines municipales) et le monde de l'entreprise ou du commerce sont et seront confrontés à des demandes de traitement différenciés motivées notamment par certaines pratiques religieuses ou traditionnelles. Le dispositif mis en place par la Licra Rhône-Alpes auprès de la Ville de Lyon

sur la question des cantines scolaires est une véritable avancée qui a permis à une instance citoyenne représentant largement la Société de réfléchir à une solution adaptée, respectueuse des principes républicains et notamment de la laïcité. **La Licra force de proposition : une posture originale, une indépendance.**

Parmi les conditions de réussite de la démarche on peut noter, au-delà de la qualité et du sens élevé de leur responsabilité qui ont habité chaque participant :

- l'absence de médiatisation préalable. Elle a permis à chacun et au groupe de travailler à l'abri des pressions de toutes sortes.
- l'absence d'obligation de résultat qui a probablement détendu les participants.
- l'indépendance politique de la Licra et

son ouverture à tous les courants républicains, qui ont constitué une garantie de sérieux et de fiabilité aux yeux des acteurs de cette réflexion.

CE DISPOSITIF FAIT ÉCOLE

Depuis, ce dispositif fait école. Il inspire d'autres démarches similaires, ailleurs, pour répondre à des problématiques semblables. Il a été présenté à l'Association des Maires de France.

De nombreuses Villes se sont rapprochées de la Ville de Lyon ou de la Licra pour s'inspirer de la méthode initiée par la Municipalité lyonnaise. Pour répondre à ces sollicitations, la Ville de Lyon a décidé d'éditer un document de référence sur la démarche et ses résultats. Face à un phénomène de société qui risque à l'avenir de prendre encore de l'ampleur, la Licra a fait la preuve de son expérience et devient ainsi un interlocuteur de référence. |

Annette Bloch, Patrick Kahn, Sarah Guipouy

Commission Éducation : feuille de route de Jean-Paul Grasset

Nous reprenons ici le plan de travail élaboré par notre ami Jean-Paul Grasset, nouveau Vice-président en charge de la Commission Éducation de la Licra, élaboré en concertation avec les membres de la Commission.



MAINTIEN DES QUATRE DOMAINES D'ACTION EXISTANTS

- Renforcer la formation des militants Licra qui interviennent en collège-lycée.
- Créer un kit pédagogique des outils pour intervenir.
- Contribuer à la formation des acteurs du milieu scolaire sur la laïcité et favoriser le développement des partenariats.
- Collaborer à la création d'un film de fiction sur les thématiques de la Licra.

DES INFLEXIONS DANS CERTAINS DOMAINES

Interventions

- Réussir à répondre à toutes les demandes d'intervention en collège et lycée - faire un état des lieux des outils existants dans les sections.
- Elargir nos interventions en milieu scolaire aux classes primaires - et développer des outils d'intervention adaptés.
- Développer l'action de la Licra à travers une collaboration de la Commission Éducation et de la Délégation confiée à Isabelle Quentin dans les "zones prioritaires".

- Favoriser les binômes d'intervention avec d'autres associations : Ni Putes Ni Soumises - Ligue de l'Enseignement, SOS Racisme...

Formations

- Des militants Licra

Multiplier les séances de formation à l'intervention en collège-lycée destinées aux militants Licra via l'Ecole des militants.

- Niveau pédagogique : échanges de pratique, kit pédagogique, informations administratives, formation pédagogique
- Niveau scientifique : mises au point de fiches sur les thématiques de la Licra : racisme et antisémitisme, laïcité, fait religieux, immigration, droits de l'homme...

- Des professeurs

Initier des séances de formation auprès des professeurs.

- En formation initiale, dans le cadre de la réforme actuellement en cours du recrutement et de la formation des

enseignants.

- En formation continue, en liaison avec les rectorats et les inspections académiques.

Partenaires

- Renouveler le partenariat avec l'Éducation Nationale.
- Développer les liens avec les universités et les rectorats dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants
- Rencontrer les Inspections Générales et associations de professeurs (APHG...)
- Amorcer de nouveaux partenariats : Ligue de l'Enseignement, Ni Putes Ni Soumises, SOS Racisme

DES EXTENSIONS DE CERTAINS CHAMPS D'INTERVENTION

- Développer des interventions dans les CFA - Formation continue des adultes.
- Envisager des interventions dans diverses structures éducatives (centres socioculturels, centres de loisirs, centres d'animation...).

Analyser, comprendre et lutter : création de la Chaire "Égalité, Inégalités et Discriminations"



L'Université Lumière Lyon 2 crée la première chaire universitaire en France permettant de contribuer au développement d'une connaissance approfondie des processus de discriminations professionnelles et sociales, des questions qu'ils posent au principe d'égalité, et des inégalités qu'ils construisent. Patrick Rozenblatt est sociologue et directeur de l'IETL(1) il dirige la Chaire "Égalité, Inégalités et Discriminations" de l'Université Lumière Lyon 2 avec Djaouida Séhili(2) et Éric Cédiey(3). Il a répondu aux questions du Droit de Vivre.

En quoi consiste le Master "Inégalités et discriminations : manager les enjeux contemporains de l'égalité", qui proposera trois spécialités aux étudiants à partir de la rentrée 2011 ?

Les spécialités proposées sont : recherche et enseignement ; enjeux et management dans le champ du travail et de l'emploi et enjeux et management dans

l'accès aux droits et aux biens.

L'ambition est de saisir le plus finement possible, pour y répondre, les besoins actuels et futurs en connaissances pour gérer les enjeux d'égalité, les questions de discrimination et de diversité, dans différents espaces : l'emploi et le travail, le logement et la ville, la santé, l'éducation, les biens et les services,... Il existe une gamme très large de débouchés en termes de métiers : avocat, médiateur, métiers des Ressources Humaines, ergonomes des organisations, métiers dits de la qualité (accueil, service, process, chef de projet), etc. Ce Master comprend un temps de stage qui pourra être localisé en priorité auprès des partenaires de la Chaire. L'année 2010 va permettre de mettre en place l'équipe et le protocole pédagogique de ce Master sur lequel l'équipe ne manquera pas de consulter les partenaires.

Les militants de la Licra sont-ils susceptibles d'intégrer ce Master et quelles en sont les modalités ?

Les responsables de la Licra qui souhaitent valoriser leurs acquis en suivant une formation Universitaire sont les bienvenus. Nous demandons aux étudiants des compétences particulières qui sont de quatre ordres : avoir une bonne connaissance du droit, une bonne connaissance théorique et pratique des secteurs abordés, une bonne connaissance du fonctionnement des diverses organisations



présentes sur ces secteurs, et une bonne connaissance des acteurs publics et privés qui opèrent dans la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité.

Il s'agit de faire acquérir aux étudiants la capacité d'analyser, d'identifier les problèmes qui se présentent dans différents secteurs, voire de les anticiper. Ils doivent parvenir à une autonomie intellectuelle pour devenir des professionnels et des responsables dans ce champ de qualification. |

Propos recueillis par Manuela Wyler

« La discrimination fondée sur des motifs tels que la "race", la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique persiste en matière d'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux biens et services. »

La Commission anti-racisme
du Conseil de l'Europe

(1) Institut d'Etude du Travail de Lyon. (2) Responsable scientifique.

(3) Directeur d'ISM CORUM est un bureau d'études et un institut de formation de l'économie sociale, qui travaille sur les discriminations et les inégalités.

Publicité

A Issy-les-Moulineaux, depuis de nombreuses années, le respect d'autrui et l'ouverture aux autres sont au cœur des manifestations publiques, des rencontres et des animations de quartier organisées par la Municipalité.

Cet esprit, c'est aussi celui de la LICRA.

C'est pourquoi nous soutenons ses combats, et plus particulièrement l'action de la section locale, et l'esprit de vigilance qui l'anime.

Aussi tenons-nous à vous assurer plus que jamais de notre sincère amitié et de notre total et fidèle engagement à vos côtés.

André SANTINI
Ancien ministre
Député des Hauts de Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux

“Lettres de délation”

Une pièce de théâtre utilisée par la Licra - Fédération de Paris à l'occasion de la semaine d'éducation contre le racisme 2010.

Dans le cadre de son travail auprès des élèves de nombreux collèges et lycées parisiens, et à l'occasion de la semaine d'éducation contre le racisme 2010, la Fédération de Paris de la Licra a convié six classes à la représentation de la pièce *Lettres de Délation*, suivie d'un débat.

François Bourcier, comédien, incarne avec talent et conviction les auteurs de ces lettres. Les délateurs prennent vie sous nos yeux dans une mise en scène époustouflante qui permet de mesurer la nécessité d'une constante vigilance. Depuis sa création en octobre 2005 à la "Comedia", ce spectacle est donné dans toute la France. Au programme de 3^e et 1^{re}, cette pièce constitue un moyen privilégié d'aborder le régime de Vichy auprès d'un public scolaire. Il remporte partout un vif succès.

Lettres de délation comporte un deuxième volet *Résister c'est exister* qui traite de la résistance de manière positive. La Fédération de Paris a souhaité que les élèves voient *Lettres de délation* en 2010 et participent l'an prochain à *Résister c'est Exister*.



QUELQUES INFORMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DE LA REPRÉSENTATION

Après une introduction de Martine Bernheim sur la Licra et ses actions, François Bourcier, a lui aussi dit quelques mots sur la pièce avant de prendre place sur scène, et d'incarner les délateurs, auteurs des lettres. A l'issue de la représentation, un échange d'environ une heure s'est instauré entre le comédien et les élèves.

THÉMATIQUES PRINCIPALES ET QUESTIONS ABORDÉES DURANT LE DÉBAT

La responsabilisation

Où se serait-on situé à l'époque, de quel côté ? Et aujourd'hui, n'est-il pas commun d'être tenté de dénoncer son prochain ?

La vision de l'étranger

Dans les années 40, les délateurs français dénonçaient sans remords les Juifs étrangers, mais les Juifs français avec plus de difficulté.

Lien avec le débat actuel sur l'identité nationale.

L'identification aux personnages

L'acteur explique qu'il fut très difficile de se mettre dans la peau de délateurs. Lors des répétitions pour travailler les personnages, l'acteur a remplacé les termes de "Juifs", "homosexuels"... par des insectes, afin de dépersonnaliser les propos : méthode de déshumanisation utilisée par les personnes coupables de racisme elles-mêmes.

Les symboles dans la pièce

Nudité en début de pièce : Évoque les conditions de transport dans les camps de concentration - thématique de la virginité, on naît vierge de tout stéréotype - commencer nu pour mieux évoluer dans les différents personnages successifs ensuite.

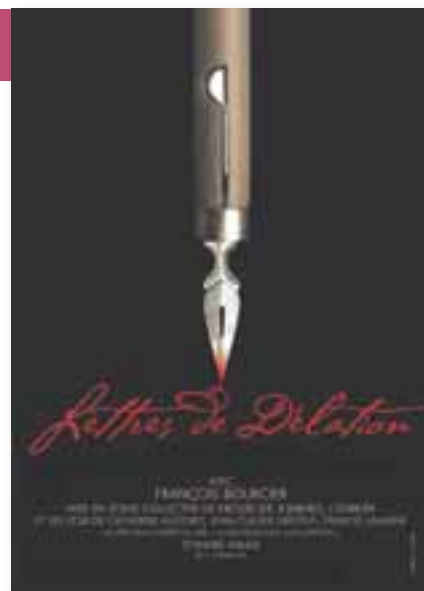
Rafle : La scène à la fin de la pièce ressemble à l'état d'un appartement abandonné à la suite d'une rafle : des habits répandus, des valises et coffres ouverts ...

La provenance des lettres

La majorité des lettres (fournies bien souvent par la Préfecture de police) sont issues du livre d'André Halimi - *La délation sous l'occupation*. Les passages concernant l'homosexualité sont issus de discours car très peu de lettres de délation existent sur le sujet. Environ trois millions de lettres ont été adressées sous la Seconde Guerre mondiale.

Les motivations à la délation

La soumission à l'autorité est un facteur de délation répandu. Les lettres étaient signées au début, puis généralement anonymes par la suite avec seulement mention du style "un bon Français". Initialement, pour inciter à la délation, une somme était attribuée en contrepartie des informations, mais devant le nombre



de délateurs, le gouvernement français n'a plus eu besoin d'incitation. L'Allemagne elle-même a été étonnée de voir à quel point il fut facile d'obtenir des lettres de délation en France.

PORTÉE DU DÉBAT ET TRAVAIL DE SYNTHÈSE PAR LES ÉLÈVES

Le débat initié fut donc riche en questionnements des élèves suscités par la pièce. François Bourcier a su répondre aux différentes interrogations et animer le débat de manière interactive, en s'appuyant sur une connaissance approfondie du sujet. L'attitude de nos concitoyens étant abordée par le prisme de la délation dans cette pièce, il a été nécessaire de préciser aux élèves que l'aspect positif était évoqué par François Bourcier dans le second volet intitulé *Résister c'est exister*.

Pour la majorité, les élèves furent très attentifs et captivés aussi bien par le spectacle qu'ils ont trouvé instructif que par la personnalité du comédien. Chaque classe a réalisé après le spectacle un travail pédagogique de réflexion et de compte-rendu. Les retours transmis par les professeurs sont élogieux sur la pièce et sur ce moment de partage. Ils remercient la Licra d'avoir permis par ce spectacle, une réelle prise de conscience des dangers de la délation, une véritable réflexion sur ce sujet, engendrant même ainsi une meilleure cohésion au sein des élèves. |

Martine Bernheim et Fanny Lucien





Quelques questions à François Bourcier

*François Bourcier, comédien et metteur en scène de **Lettres de Délation** (Molière 2006 des Étudiants) accepte de répondre à nos questions pour le Droit de Vivre.*

Quelques mots pour parler de votre engagement, de votre carrière.

Depuis ma sortie du conservatoire, je n'ai jamais cessé d'être interrogé par le jugement et l'attitude des hommes. Particulièrement durant cette période de l'occupation qui me semble très révélatrice du comportement humain.

Pour moi, le théâtre constitue un outil indispensable de réflexion au service de cette interrogation de mémoire. Il est important de pouvoir continuer à regarder notre passé, l'interroger. Voilà pourquoi en 2004-2005, avec mon équipe, nous avons commencé à nous intéresser au sujet des *Lettres de Délation* sous l'occupation. Nous avons depuis développé un certain nombre de thématiques autour de ce sujet, de cette période. Thématiques qui interrogent à chaque fois la posture de l'homme.

En partant de faits réels, de textes, d'écrits historiques et en les adaptant je souhaite mettre le théâtre au service de l'interrogation philosophique, politique et sociale de notre temps. Le théâtre comme passeur de mémoire et non comme simple support de fiction, voilà mon engagement.

Vous êtes le seul comédien sur scène, vous donnez beaucoup de vous, les élèves vous le rendent-ils ?

Les échanges avec le public scolaire sont passionnants. L'investissement est rendu au centuple lorsque les jeunes s'interro-

gent après la pièce sur leur propre posture, lorsqu'ils tentent de mettre en analogie ou perspective ce qu'ils sont par rapport au message de la pièce.

Il arrive que se produise un véritable écho de la pièce sur leur vie de tous les jours. Les jeunes se demandent ce qu'ils auraient faits, comment ils se seraient positionnés. Avec le recul de l'Histoire, il leur est plus facile d'appréhender cette situation là et de mieux la comprendre.

J'essaie de leur montrer que la posture de soumission à l'autorité sera toujours d'actualité chez l'Homme, les amenant à faire un bond une fois encore entre l'Histoire et leur quotidien d'aujourd'hui. Certains élèves qui viennent me voir après sont alors marqués, touchés.

Il m'importe de les faire réfléchir sur ce qu'ils vont être en tant que citoyens, développer leur esprit critique. Selon moi, le théâtre permet cette prise de conscience à travers un mode plus ludique que de longues conférences, permet de toucher du doigt les thématiques plus rapidement. En tant qu'acteur, je pense qu'on a toujours besoin de relever le défi, d'expliquer pourquoi les choses peuvent se produire. Cela évite d'entrer dans un mode de fonctionnement déterministe où l'on perd notre espace de liberté. Ce spectacle participe à cela.

Que dire de votre travail avec la Licra ?

Cette collaboration existe de longue date. Déjà à la création de la pièce en 2005, et lors de sa présentation à Avignon, des débats autour de la thématique de la délation avaient été menés avec la Licra.

Depuis, il y a un accompagnement permanent de la Licra sur la pièce *Lettres de Délation*, qui se poursuivra sur le prochain volet : *Résister c'est Exister*.

Cet accompagnement se fait à la fois en amont et en aval de la représentation.

Les jeunes sont préparés en amont lors d'ateliers, de séances préparatoires, pour qu'ils puissent ensuite mieux appréhender le spectacle, ce qui va être dit, l'acter.

Après le spectacle, je fais systématiquement une séance de débat avec les jeunes. C'est un moment très authentique. Les professeurs travaillent ensuite sur la thématique et recueillent les commentaires des élèves. Les documents pédagogiques distribués, les comptes-rendus avec les élèves... révèlent un véritable travail de fond mené par la Licra, et je suis fier de mettre mon métier à disposition des causes défendues par votre association. Merci. |

Propos recueillis par Fanny Lucien

Quelques mots des professeurs et de leurs élèves

LYCÉE CAMILLE SEE, CLASSE DE T

« Les élèves ont pu assister à un spectacle de haute tenue qu'ils garderont longtemps en mémoire car ils ont été plus touchés que par un cours sur le sujet. Cela m'a permis de les sensibiliser davantage sur des questions que chaque citoyen devrait se poser. »

LYCÉE MAURICE RAVEL, CLASSE DE 2^{DE}

« Les élèves ont jugé que c'était la meilleure information qu'ils n'aient jamais reçue sur cette période terrible. Ils ont fortement réagi à l'existence de lettres de délation contemporaines, comme celles de Saint-Mandé, avec stupeur et horreur. Revenus au lycée, ils ont écrit pendant une heure pleine pour raconter le spectacle et le débat et analyser les émotions ressenties. A partir de cet instant, la classe a davantage affirmé sa cohésion, consciente d'avoir, grâce à la Licra, vécu une expérience humaine rare. »

LYCÉE PAUL BERT, CLASSE DE 1^{RE}

« Les lettres sont des documents inédits pour les élèves, qui n'apparaissent jamais dans les manuels scolaires. Le comédien parvient très bien à faire comprendre les ressorts de la persécution, c'est un point très important à transmettre aux élèves. Ce spectacle permet de faire comprendre des aspects de la Seconde Guerre mondiale, traitée du point de vue des bourreaux, ce qui permet d'avancer un questionnement sur la notion de responsabilité. »

ELÈVES DU LYCÉE CARNOT, CLASSE DE 4^E

« Ce spectacle m'a beaucoup fait réfléchir et je me suis rendu compte que n'importe qui pouvait envoyer à la mort quelqu'un. »
« Lorsque l'on voit les horreurs que les gens ont pu dire ou écrire, on se sent mal et on a honte pour eux. »
« Cela m'a fait comprendre que les délateurs étaient des citoyens comme les autres. » |



L'esprit sourire

Tous les jours et sur les cinq continents, nous accueillons et accompagnons les voyageurs qui choisissent nos hôtels pour se ressourcer. Parce que voyager l'esprit libre n'a pas de prix, nous imaginons pour eux la solution la plus adaptée à leurs besoins - de l'hôtellerie économique au luxe - avec l'assurance de la meilleure qualité de services. Car, chaque jour, nous avons tous à cœur de gagner le sourire de nos clients. C'est aussi cela l'esprit sourire.

Présent dans 90 pays avec 4100 hôtels, Accor, fort d'un portefeuille de marques du luxe à l'économique met depuis plus de 40 ans son savoir-faire au service de ses clients et partenaires.

accor.com • accorhotels.com



SOFITEL
LUXURY HOTELS

PULLMAN

GALLERY

NOVOTEL

LIFE NOVOTEL

Mercure

adagio

ibis

allseasons

ETAP

FORNIA

hotelF1

6

6

Thalassa
HOTELS & SPA

LE NÔTRE



FARE (Football Against Racism in Europe) : le monde du football professionnel se mobilise contre le racisme

A l'occasion du lancement de la semaine FARE, la Licra, la Ligue de Football Professionnel (LFP) et l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF) unissent leurs forces contre les discriminations dans le monde du ballon rond.

MOBILISÉS POUR TOUTE LA SAISON

Après plusieurs années de négligence face aux actes racistes commis à l'occasion de matches de football depuis deux ans, les responsables du football français se mobilisent et s'inquiètent de voir les minorités de pseudo-supporters délinquants gâcher la fête dans les gradins, véritables lieux de mixité sociale. Pour lutter plus efficacement, les dirigeants du football s'allient à la Licra dans une campagne jusqu'à la fin de la saison 2010/2011 pour la défense des victimes de racisme.

Cette mobilisation est le résultat des échanges entre la Licra et la LFP qui, ensemble, s'étaient déplacés à Chelsea pour observer les moyens anglais de lutte contre le racisme dans les stades. De leur observation était alors né ce projet de campagne.

Par ailleurs, les conclusions d'un Colloque national organisé conjointement par la Licra et l'UCPF en février 2009 sur le thème "football professionnel, racisme et engagement citoyen" insistent sur la nécessaire information des supporters. Lors de ce colloque les résultats d'un sondage Ipsos commandé par l'UCPF et la Licra avaient été révélés : il indiquait qu'un Français sur deux était préoccupé de la présence du racisme dans leur sport favori.

LES CLUBS PRO JOUENT LE JEU

Dès le 14 octobre une campagne a commencé dans les stades de football professionnel. Elle s'adressera aux plus de 250 000 spectateurs qui assistent chaque journée aux matches de football professionnel et aux téléspectateurs.

Cette campagne a été officiellement lancée lors de la conférence de presse organisée par la LFP, l'UCPF, la Licra en présence



des représentants des trois organisations. L'accent est mis sur la défense aux victimes. L'opération permettra de mieux recueillir les actes. La Licra dispensera ses conseils, grâce à une plate-forme téléphonique et par voie électronique, aux victimes avant une reprise de contact sous 72h avec un suivi juridique personnalisé.

Tous les clubs ont été incités par la Ligue de Football Professionnel et l'UCPF à se mobiliser. Une majorité des grands clubs a logiquement accepté de jouer pleinement le jeu. Les capitaines des équipes réaffirmeront leur soutien à la lutte antiracisme au début de chaque rencontre.

Par exemple, le Parc des Princes s'est mobilisé le 24 octobre à l'occasion de la rencontre PSG-Auxerre. Affiches, messages vidéo, audio, contre le racisme ont paré le stade. Sur le terrain les joueurs se sont échauffés avec un T-shirt aux couleurs de la Licra, encourageant ainsi à la mobilisation. Les spectateurs ont été aussi poussés à signaler tout acte

racisme par un message sur leur billet : « Racisme = délit... Réagissez ! Contactez la Licra au 01 45 08 08 08 ».

Une trentaine de clubs verront également leurs tribunes parées d'affiches aux couleurs de la Licra. Istres, Nîmes, Le Havre, Dijon, Vannes, Ajaccio, Metz et Angers notamment relayeront la campagne en L2 tandis qu'Amiens sera des clubs qui tenteront de toucher les spectateurs de National.

UN CONCERT EUROPÉEN

Le lancement de cette campagne s'est fait à l'occasion du début des semaines d'action FARE (Football Against Racism in Europe) qui mobilise tous les partisans d'un football en Europe.

L'an passé, les 32 équipes de la Ligue des Champions de l'UEFA avaient participé à la campagne FARE contre le racisme. La Licra se félicite que le football français continue de bien figurer dans le concert européen contre le racisme.

MOBILISER LE FOOT AMATEUR

A l'occasion de la semaine FARE la Licra a publié un appel à projets pour le football amateur en partenariat avec la Fédération Française de Football et d'autres organisations dans les pays francophones. La Licra a invité tous les acteurs et passionnés de football à se mobiliser en proposant diverses initiatives : organisation de tournois d'éducation à la citoyenneté, intervention dans les clubs de football ou les établissements scolaires, tenue de conférences et/ou débats, animations dans les stades...

Cette année, la 11ème semaine d'action FARE s'est déroulée du jeudi 14 au mardi 26 Octobre 2010. Douze jours pour se mobiliser, sensibiliser et informer afin que progressent les valeurs positives de respect et de fête que représente le football. |

Antoine Reymond

INTERVIEWS

Dans le cadre des actions de la semaine FARE, la Licra a souhaité donner la parole à Frédéric Thiriez, Président de la LFP (Ligue de Football Professionnel) et à Jean-Pierre Louvel, Président de l'UCPF (Union des Clubs Professionnels de Football).

Frédéric Thiriez



A partir du 14 octobre et pour toute la saison, les clubs professionnels s'engagent dans la lutte contre le racisme au sein des stades. Qu'attendez-vous de cette campagne ?

"Se taire, c'est être complice", voici le message que je souhaite faire passer à notre public.

Les spectateurs du foot sont choqués lorsqu'ils voient des comportements racistes ou violents dans les stades. Et ils partagent notre objectif commun à la Licra et la ligue, d'écarter ces gens-là des stades. Pour faire passer le message "se taire, c'est être complice", il faut en parler.

La deuxième chose est qu'il ne faut pas que les victimes se sentent isolés et fragiles. Donc le numéro de téléphone de la Licra sera l'occasion pour les gens de se sentir entourés, écoutés et moins seuls face à une agression physique ou verbale de nature raciste.

Pour récapituler, deux messages importants : "se taire, c'est être complice" donc il faut éduquer le public et aider les victimes à ne pas se sentir seules.

Pourquoi était-il important de vous allier à la Licra dans ce combat et de quand date cette volonté de l'UCPF ?

Les raisons sont multiples : d'abord comme responsable d'une institution sportive, nécessité de défendre les valeurs du sport et notamment les valeurs d'amitié et de fraternité comme simple citoyen : se sentir utile au développement harmonieux des relations au sein de la cité.

Si le choix s'est porté sur un partenariat avec la Licra, c'est que la Licra est à mes yeux une organisation connue et reconnue pour sa combativité, la force de ses convictions, la justesse de ses analyses et la qualité de ses dirigeants. En un an et demi chacun, sans renier ses convictions s'est imprégné de la culture et du discours de l'autre en apprenant à mieux se connaître à travers des opérations comme les semaines FARE, les opérations menées à l'occasion de la finale de la coupe de la Ligue et dans nos échanges lors d'incidents à caractère raciste, ou bien encore

le 24 octobre 2009, à Londres, dans le cadre d'une mission commune Licra/LFP...

En quoi cette campagne commune (ucpf/lfp/Licra) peut-elle faire avancer le football ?

Ce n'est pas le football qui crée le racisme. Le racisme est malheureusement présent dans notre société à la base et le football n'en est que le reflet, voir l'amplificateur, compte tenu de son effet de loupe médiatique. Ce qu'il faut faire, c'est mettre le football au service de la lutte contre le racisme. Ce n'est pas seulement lutter contre le racisme dans le football, il faut lutter contre le racisme dans la société française, et pour cela s'appuyer sur le football parce que ce sport est un vecteur essentiel pour passer des messages disons

d'humanité et d'humanisme.

Il faut utiliser le football comme média pour éduquer les Français et lutter contre le racisme dans la société.

Que pensez-vous des nouvelles mesures de sécurité de la part du gouvernement, notamment au niveau du renforcement des lois autour des stades ?

La sécurité est l'affaire de tous, pas seulement l'affaire du football. Les clubs, les instances, la fédération, la Ligue doivent prendre leurs responsabilités et prononcer les sanctions disciplinaires qui sont prévues par les règlements en cas de manifestation à caractère raciste.

Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que les pouvoirs publics nous aident et c'est

RAJA
LE FOOTBALLEUR DE L'AMATEUR

Le 24 octobre 2009, à Londres, dans le cadre d'une mission commune Licra/LFP...

RAJA
LE FOOTBALLEUR DE L'AMATEUR

L'EMBALLAGE EST BIEN LA VIE !

9 000 produits d'emballage pour toute l'entreprise disponibles sur stock !

Livraison en 24/48h partout en France

www.raja.fr

Tél. 3912* ou 0820 306 306*
Fax 0820 306 307*

16, rue de l'Étang - Paris Nord 2 - 95077 Roissy CDG Cedex
*0200 n° vert



pour cela que nous avons demandé depuis des années, et obtenu en 2006, une aggravation forte de la répression sur les auteurs de troubles, qu'il s'agisse d'actes violents ou de comportements racistes, xénophobes ou encore homophobes. Deux exemples : les interdictions de stade, que nous avons réclamées et obtenues, avec quelques chiffres parlants. Nous étions à 150 personnes interdites de stade (IDS) en France l'an dernier et en fin de saison nous étions à 573 (avec même un pic à 828 IDS au mois d'avril). A titre de comparaison, le nombre d'interdits de stades en Angleterre est de l'ordre de 3000 !

Le deuxième progrès a été la dissolution des groupes de supporters violents ou racistes, où à ce jour, depuis la loi de 2006, nous avons dissous une dizaine d'associations de supporters violents. |

Propos recueillis par
Antoine Reymond

Jean-Pierre Louvel



A partir du 14 octobre, les clubs professionnels s'engagent dans la lutte contre le racisme. Qu'attendez-vous de cette campagne ?

Ce n'est pas la première fois que l'UCPF et les clubs s'engagent aux côtés de la Licra dans sa lutte contre toutes les discriminations et principalement le racisme. Ce que l'on attend c'est de faire comprendre à nos publics que le football est un lieu de rassemblement, de fête et non un lieu où l'on doit se déchirer quels que soient les sujets, notamment la discrimination et le racisme. Cela veut dire de l'exemplarité et la volonté de se rassembler afin de partager un même plaisir, le football.

Pourquoi s'allier à la Licra dans ce combat et de quand date cette volonté de l'UCPF ?

Cela remonte à longtemps, puisque déjà mon prédécesseur, Gervais Martel, avait engagé ce combat aux côtés de la Licra. Cela nous semble important car la Licra est une association reconnue et qui, depuis le début, a cette volonté de combattre toutes les discriminations. Pour nous, clubs de football, le sport doit être un vecteur de rassemblement et non de discrimination. Il doit être au service de ces causes et doit montrer justement ce côté d'exemplarité auprès des populations. Cela me paraît tout à fait normal, d'autant plus que l'on a pu voir des débordements au sein du football de la part de certains éléments perturbateurs. Il faut bien montrer à ces gens-là qu'ils n'ont rien à faire dans ce sport. Chacun doit pouvoir prendre du plaisir à travers tous les sports et tout particulièrement le football qui est un sport fédérateur de par sa grande popularité.

En quoi cette campagne commune (ucpf/lfp/Licra) peut-elle faire avancer le football ?

Je ne sais pas si elle fera avancer le football, je pense qu'elle montrera simplement la volonté du football d'aller dans ce sens. Ce qu'elle doit faire avancer, c'est justement l'anti-racisme et repousser les limites de ces gens qui veulent apporter des fléaux dans nos stades, au sein du public. Sur le plan de l'image, il est très important de participer à cette campagne pour affirmer que l'UCPF et les présidents des clubs veulent voir mettre dehors tous ces fléaux ainsi que les gens qui apportent cette volonté de discriminer. C'est vraiment la volonté d'affirmer une position très forte.

Que pensez-vous des nouvelles mesures de sécurité de la part du gouvernement, notamment au niveau du renforcement des lois autour des stades ?

Ces lois (interdictions de stade...) nous aident beaucoup, nous les réclamions depuis longtemps. Il est évident qu'il y a la volonté, il y a les actions que nous menons mais derrière il faut aussi que les gens sentent qu'il y a une force répressive qui les amènera à s'écarter du stade donc de leur passion, s'ils ont réellement cette passion-là. Les stades ne peuvent être un lieu où ils expriment ce genre de choses. Nous avons besoin des pouvoirs publics et les pouvoirs publics ont répondu à cette attente. Aujourd'hui cela commence à porter ses fruits, nous devons continuer de travailler sur la base de trois volets : prévention, communication et répression. |

Propos recueillis par
Antoine Reymond



Zahia Ziouani, chef d'orchestre, une belle leçon de volonté et d'humanisme

Ayant eu la chance d'assister à l'Université du Centre Entreprises et Communication Avancée (C.E.C.A.) les 25 et 26 août 2010, au cours de laquelle sont intervenus, entre autres, Michel Authier, Xavier Pommereau, Odon Vallet, Luc Ferry, et la jeune chef d'orchestre Zahia Ziouani, j'ai pensé que le parcours de cette dernière pouvait illustrer une action de la Licra : l'accueil et l'intégration des jeunes issus de la diversité dans la République.

Zahia Ziouani, 31 ans, issue d'une famille modeste qui a su lui offrir une éducation et un cadre propice à son développement, a grandi dans un HLM de la Seine-Saint-Denis. Très tôt la pratique musicale lui a fait rencontrer "l'orchestre", et, dès lors, elle a su que ce serait sa voie et s'est donné les moyens d'y parvenir.

Elle souffrait cependant d'un triple handicap : être jeune, femme et surtout ne pas être issue du sérail culturel. Très jeune, elle a eu la chance de rencontrer le grand chef d'orchestre Roumain Sergiu Celibidache, décédé en 1994, et a bénéficié de son enseignement pendant deux ans. A 24 ans elle a été nommée directrice de l'École de musique de Stains (93). En 2007 elle a accepté le poste de chef principal de l'Orchestre Symphonique National d'Algérie. Prouvant ainsi que conjuguer son attachement à ses racines et vouloir modifier le regard qui est souvent porté sur les quartiers sensibles n'était pas antinomique.

Pour permettre aux jeunes, qui, comme elles, pensent qu'il n'y a pas de fatalité à l'échec et ont le courage de travailler une

musique très différente de celle de leur environnement culturel, elle a fondé l'orchestre symphonique *Divertimento* composé de 150 jeunes musiciens issus de la diversité soutenus par des professeurs de conservatoire.

L'esprit dans lequel elle œuvre n'est pas sans rappeler le merveilleux travail de Daniel Barenboïm avec son West-Eastern Divan Orchestra où il réussit à créer par la musique des liens forts, porteurs d'espérance de paix, entre Juifs et Arabes. Comme lui elle insiste sur les valeurs du langage universel de la musique comme facteur de compréhension et de respect entre les hommes.

Nous avons évoqué souvent "l'interculturalité" comme moyen de mieux se comprendre, de surmonter nos peurs des différences, pour lutter contre le repli communautaire, les discriminations, la xénophobie, et le racisme. Je ne sais si ce parti est utopique, mais j'ai perçu dans les propos de Zahia Ziouani un encouragement à poursuivre notre lutte contre le racisme et les préjugés qui l'accompagnent.

En octobre paraîtra le livre de Zahia



Ziouani "la chef d'orchestre" et en février une émission lui sera consacrée sur Arte. | Marie-France Daniau - Licra Bordeaux

LE DROIT 
LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTIRACISTE DU MONDE **de vivre**



ABONNEMENT
30 €
par an

Adressez vos chèques au
Droit De Vivre,
42 rue du Louvre 75001 Paris



La nouvelle propagande antijuive

Pierre-André Taguieff, Puf 2010.

C'est toujours une gageure improbable que de prétendre rendre compte en quelques lignes d'un livre de Pierre-André Taguieff. La nouvelle propagande antijuive, parue au mois de mai, succédant à La judéophobie des modernes, parue en 2008, atteste que, à nouveau, inlassablement Pierre-André Taguieff creuse le même sillon, qu'il met son exceptionnelle compétence de chercheur au service d'une cause qu'il ne suffit plus à ses yeux de nommer antisémitisme, même si l'antisémitisme traditionnel, avec la référence à la Shoah, éclaire d'un jour sinistre les menaces que ce dernier livre (à la suite du précédent, donc) s'emploie à débusquer. Dans sa Dialectique négative le grand philosophe Adorno avait écrit que le nouvel impératif catégorique de la pensée était de faire en sorte qu'Auschwitz ne se répète jamais : Pierre-André Taguieff est l'un de ceux qui aujourd'hui veut mettre sous le regard de la raison ce qui lui semble tout à la fois bégayer un passé terrible et représenter de nouvelles possibilités de retourner à l'horreur. Pour le dire en peu de mots tout se focalise sur la question d'Israël, du refus arabe d'une part, sur le terrain des combats, mais d'un refus qui dépasse le seul antagonisme politique pour se surdéterminer de toute la charge de l'antisémitisme traditionnel ; et d'autre part, en Occident, de la récupération de ce traditionnel antisémitisme, qui avait buté sur la solution finale, en lui trouvant désormais de nouvelles possibilités, la possibilité avant tout de s'inventer une innocence, d'entrer en concurrence avec les victimes de la Shoah, refusant ainsi, en un triple refus et en une contradiction digne du chaudron de Freud, de reconnaître la réalité du crime, d'en assumer la responsabilité, de consentir aux Juifs d'avoir été les principales victimes. Taguieff ne cherche pas dans ce livre à donner un diagnostic de cette situation (à propos de laquelle on pourrait citer quelques-uns des penseurs les plus importants de la modernité : Girard et sa violence mimétique, Nietzsche et le ressentiment, Freud, Levinas, etc.). Laissant ouvert le

champ de l'interprétation, il instruit, inlassablement et en procureur implacable, le dossier, citant documents sur documents, des documents que le lecteur, même averti, même convaincu, ignore,



ou ne songerait pas à aller chercher. En sortant de cette lecture, secoué, écoeuré, on ne peut que reprendre ce qu'avait, en son temps, souligné Léon Poliakov : oui, l'antisionisme est le visage actuel de l'antisémitisme. Un visage qui offre, par-delà la Shoah, tous les bénéfices affectifs du négationnisme. Le monde arabe, occupant désormais la place du prolétariat, devient la victime absolue, face à un coupable fantasmé - occidental, c'est-à-dire sioniste, c'est-à-dire juif - conférant ainsi à qui dénonce cette collusion le double avantage de retrouver l'innocence et d'avoir conquis, face au nouveau (et finalement très ancien) mal radical, une identité absolue. Le livre de Taguieff me paraît donc d'une lecture nécessaire, convaincant précisément en ce qu'il se place, pour mettre à jour un fantôme, sur le terrain des faits. Mais cela même me semble induire une réserve

: tout ce qui est mis en évidence dans l'enquête de Taguieff ne risque-t-il pas de masquer ce qui serait, par ailleurs, à questionner en tant que vérité ? Ne faudrait-il pas, pour parler un instant comme

Descartes distinguer entre la vérité formelle ou matérielle des énoncés et leur vérité objective, c'est-à-dire entre la factualité de propositions délirantes, et la vérité recherchée, et à rechercher, d'une situation politique. Certes Taguieff est un penseur bien trop averti pour ignorer la question. A plusieurs reprises il souligne qu'il ne s'agit pas pour lui de soutenir la politique d'Israël, ni d'interdire la critique de cette politique. Que valent, pour citer un exemple du livre, les analyses historiques de la "nouvelle histoire" israélienne, de cette histoire qui se prétend "post-sioniste" ? Taguieff la récuse, comme teintée à la base d'idéologie. De même en va-t-il dans son analyse de toute argumentation qui se déclarant seulement politique, se trouve par la force des choses, récupérée et impliquée dans une mêlée où effectivement tout se mêle. Pour mentionner un fait qui n'est pas évoqué dans le livre, puisqu'il lui est postérieur, Taguieff en est venu récemment à protester contre l'appel de Jcall, pour les raisons mêmes qui, dans son livre, le conduisent à récuser les nouveaux historiens - y compris Benny Morris, dont pourtant l'engagement sioniste est insoupçonnable. Encore une fois j'estime son livre nécessaire parce qu'il se confronte, et confronte, aux faits, qu'il n'hésite pas à aller chercher jusque dans les poubelles : il faut lui en être infiniment reconnaissant. Mon souci de lecteur est plutôt, en fin de compte, de m'adresser au lecteur de Taguieff, afin de lui demander de ne pas appréhender la situation à hauteur seulement de ce que dénonce si utilement son livre, et, puisque par souci de raison il met en évidence les fantasmes, de s'employer à découvrir, sous le fantôme, ou à côté de lui, ce qu'il reste de politique dans une situation qui a besoin surtout d'analyses politiques, et même ce qu'il reste de vérité et d'humanité dans une situation qui ressortit de ce que l'histoire de notre temps a découvert - et en payant quel prix ! - comme sa vérité la plus profonde. |

Alain David
Licra Dijon

“ La possibilité de s'inventer une innocence, d'entrer en concurrence avec les victimes de la Shoah. ”

BAS-RHIN

Les 19 et 20 juin 2010, la Licra a parrainé le Tournoi de la Tolérance inter-quartier à Strasbourg. Organisé par l'association Culturelle Maghrébine de la Montagne Verte, cet événement a réuni 200 jeunes avec pour objectif de promouvoir le respect, la tolérance et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Toujours présente dans les quartiers de Strasbourg, la Licra a également soutenu le tournoi de Futsal des Centres Sociaux qui a rassemblé plus d'une centaine de jeunes.

La Licra va engager une équipe de Futsal pour disputer la Coupe de France en salle pour la saison 2010/2011. Elle compte promouvoir pendant sa participation un message de tolérance, de fair-play, et son action contre le racisme et l'antisémitisme. |



Tournoi de la Tolérance.

BORDEAUX**CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION**

À l'invitation d'André Mercier, Inspecteur d'Académie, la présidente de la Licra Bordeaux & Gironde Caroline Daigueperse-Vaultier a été conviée à participer au jury du Concours national de la Résistance et de la Déportation le 7 avril.

Créé officiellement en 1961 par le ministre de l'Éducation nationale, ce concours « a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui ».

Pour le concours de 2010, le jury national a arrêté le thème suivant : « L'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle et son impact jusqu'en 1945 ».

La cérémonie de remise des prix, qui a eu lieu le vendredi 4 juin, fut particulièrement remarquable grâce, notamment, à l'interprétation de "Nuit et brouillard" par les élèves de la chorale du Collège Emile Combes à Bordeaux, grâce aux projections d'archives émouvantes ainsi qu'au témoignage poignant de Maurice Kriegel-Valrimont.

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Événement phare du printemps 2010, le soixante-dixième anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 lancé par le Général de Gaulle sur les ondes de la BBC. À cette occasion, de nombreuses autorités civiles, militaires et des représentants du monde

associatif se sont rassemblés pour commémorer ce moment historique.

L'honneur de lire l'Appel est revenu à l'une des lauréates du prix de la Résistance et de la Déportation. L'hommage a été célébré par des élèves qui ont interprété le Chant des Partisans et la Marseillaise.

Cette commémoration est aussi un appel à la résistance face aux totalitarismes, aux inégalités et à l'injustice, résistance essentielle en ces temps de crise où l'on voit ressurgir des chasses aux boucs émissaires et des discours intolérants que l'on croyait à jamais enfouis dans les poubelles de l'histoire.

CONFÉRENCE DE DANIEL CORDIER SUR JEAN MOULIN

Le 23 juin, dans le cadre des manifestations organisées autour de l'exposition "Les Combattants d'Afrique", l'Association des Amis de Jean Moulin avait convié Daniel Cordier, Secrétaire et maintenant biographe de Jean Moulin, dans l'auditorium du Musée d'Aquitaine, afin d'évoquer celui qui fut son "patron".

Un public nombreux a répondu à l'invitation, dont plusieurs membres de la Licra Bordeaux & Gironde, parmi lesquels Jean-Paul Grasset, Premier Vice-président, et Rolland Boisseau, membre du bureau exécutif, mais aussi Vice-président de l'Association des Amis de Jean Moulin. Daniel Cordier a ainsi présenté son propre parcours avant d'expliquer comment il était devenu le secrétaire de "Rex" et d'exposer les difficultés que celui-ci avait rencontrées pour faire reconnaître le

Général de Gaulle comme chef de la Résistance.

HOMMAGE À ARISTIDES DE SOUSA MENDES

Les 23 et 24 juin, plusieurs membres de la section Bordeaux & Gironde de la Licra ont participé aux cérémonies organisées dans les différentes institutions bordelaises (préfecture, mairie, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseils Général et Régional) pour rendre hommage à l'action d'Aristides De Sousa Mendès, Consul du Portugal à Bordeaux en juin 1940.

Bravant les ordres de son gouvernement, il a alors, en quelques jours, accordé plus de 30 000 visas à de nombreuses personnes réfugiées dans la ville (dont 10 000 à des Juifs). Son action a été longtemps ignorée.

C'est à l'initiative d'un comité français et de sa famille, avec le soutien actif de la section Bordeaux & Gironde de la Licra, que depuis une vingtaine d'années son action est reconnue et lui a valu d'être nommé "Juste parmi les Nations".

Cette année, pour fêter les 70 ans de son action, une délégation composée de membres de sa famille et des familles qu'il avait sauvées, s'est rendue à Paris, puis à Bordeaux, avant de rejoindre Bayonne et Hendaye où plusieurs hommages lui ont été rendus.

FESTIVAL DES ASSOCIATIONS DE LIBOURNE

C'est à Libourne le 4 septembre, avec son Festival des Associations, qu'a



BORDEAUX (suite)

commencé, juste après la rentrée scolaire, la participation de la section à la vie départementale associative.

De nombreux visiteurs ont posé des questions sur la Licra et sa section girondine, certains ont été interpellés par la page de couverture de la revue nationale (prenant position contre le port du voile dans l'espace public), d'autres ont souhaité acheter une ou plusieurs affiches de la campagne contre le racisme représentant les "Bébés"... C'était chaque fois une occasion de mieux connaître l'association.

MANIFESTATION DU 4 SEPTEMBRE

A l'occasion des manifestations du 4 septembre, la Licra Bordeaux & Gironde a appelé ses militants à se mobiliser sans

pour autant se joindre au cortège dont les mots d'ordre ne correspondaient pas totalement à nos valeurs.

En effet, la Licra a refusé de signer l'appel à manifester émis par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), et cela pour deux motifs :

- La Licra n'était pas totalement en phase avec le texte proposé par la LDH et nos amendements n'ont pu être retenus.
- Le texte n'a pas été soumis à l'ensemble des partis républicains (hors formation d'extrême droite évidemment).

Néanmoins, au regard de la gravité de la situation, la Licra Bordeaux & Gironde a jugé nécessaire de descendre dans la rue mais sous sa propre bannière « *Non au morcellement ethnique de la République* », ce qui a permis à la Licra de faire entendre sa différence tout en se mobilisant.

9^E FORUM DES ASSOCIATIONS DE MÉRIGNAC

La lutte contre les discriminations constituait le fil rouge de cette nouvelle édition. La compagnie théâtrale "La Sauce Théâtre" a accompagné ce thème par une participation active.

De plus, une table ronde autour d'acteurs associatifs a été organisée pour tous ceux qui souhaitaient aller plus loin sur ce sujet.

FORUM ASSOCIATIF DE TALENCE DU 11 SEPTEMBRE

Lors de ce forum très vivant, la Licra a pu observer un afflux de visiteurs à son stand, plus important que par le passé. Le public a d'ailleurs posé un nombre significatif de questions sur les actions juridiques de l'association et sa position par rapport aux problèmes d'actualité. Il a fallu clarifier le domaine d'intervention de la Licra en matière de discriminations. Les militants ont été particulièrement touchés par une jeune fille de père marocain et de mère jordanienne, née en France, handicapée moteur en fauteuil roulant. Elle se voit refuser, par les entreprises sollicitées, des stages attribués à des condisciples moins bien classés qu'elle. Son désarroi est tel, qu'elle demandait à la Licra de l'aider, sans trop y croire, allant jusqu'à envisager de changer de patronyme !

La Licra Bordeaux & Gironde l'a encouragée à rencontrer un membre de la commission juridique et surtout à garder la fierté de ses origines et sa confiance en elle-même, en dépit de ses difficultés. |



Manifestation du 4 septembre 2010.

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Les 20 et 27 avril 2010, la présidente de la section de Châlons-en-Champagne, Nelly Beaufort, est intervenue devant des classes de 4^e du Collège René Rollin à Chevillon (Haute Marne), soit un public de 78 élèves.

• Le 27 mai, comme chaque année depuis 2004, la section a tenu un stand dans le cadre de la Journée de la Tolérance à Vouziers (Ardennes) organisée par un collectif regroupant l'enseignement public et privé de la ville et des environs.

• Le 2 juin et ce pour la troisième année consécutive, la section était partenaire de la "Journée Multisports" organisée à Sainte-Menehould (Marne) par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (B.P.D.J.) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de la ville. Outre les multiples ateliers sportifs

auxquels ils ont participé, 140 enfants de tout l'arrondissement ont pu parler du combat antiraciste avec la présidente sur le stand de la Licra.

La même action a été réalisée le 16 juin à Sommepey-Tahure (Marne). Cette journée a rassemblé 185 enfants de 6 à 14 ans venus de diverses communes rurales marnaises.

• Le 3 juin, la section est intervenue au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Lycée agricole de Rethel (Ardennes) devant une vingtaine de jeunes apprentis au titre de l'éducation à la citoyenneté.

• Pour la dixième année, la section a été invitée par les organisateurs de la foire-exposition de Châlons-en-Champagne à une "journée Licra". Un stand a été mis à disposition de l'association le 5 septembre



Jeu de mots fléchés géant de la Licra de Châlons présenté lors de la Foire-exposition.

**CHALONS-EN-CHAMPAGNE (suite)**

Nelly Beaufort à la tribune, aux côtés de Pierre Henry, Jacques Toubon, Olivier Nostry et Gérard Unger.

sur lequel elle a pu présenter, à un public large et divers, ses actions et diffuser sa documentation.

Les visiteurs ont pu y découvrir également l'exposition "Des Noirs dans les Bleus" et le film "Des Noirs en Couleurs".

Cette journée a aussi été l'occasion pour la section d'étreindre son jeu de mots fléchés géant, qui a permis au public de réfléchir de manière ludique sur les combats de la Licra. Cette animation a été très appréciée de tous, petits et grands !

A la mi-journée, les militants de la section, en présence de M. le Député-maire de la ville, M. Bruno Bourg Broc, ont eu le

plaisir d'accueillir M. Jacques Toubon, ancien ministre, Président du Conseil d'Orientation de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, M. Pierre Henry, Directeur Général de France Terre d'Asile et M. Gérard Unger, Premier vice-président de la Licra, tous trois conviés comme intervenants à la table ronde organisée l'après-midi sur le stand de l'association.

Après une visite du stand de la Ville de Châlons, a débuté la table ronde intitulée "Immigration, quelles ambitions ?" qui a donné lieu à des échanges de grande qualité et à laquelle a participé un public intéressé et motivé.

• Le 8 septembre, à l'invitation de M. le Député-maire de Châlons-en-Champagne et de Nelly Beaufort, le public a été convié au vernissage de l'exposition "Des Noirs dans les Bleus". En effet, celle-ci a pu être présentée dans le hall de la mairie de Châlons-en-Champagne du 6 au 16 septembre.



Vernissage de l'exposition "Des Noirs dans les Bleus".

• Le 15 septembre, la Licra de Châlons-en-Champagne a tenu son assemblée générale annuelle et a procédé à un renouvellement partiel de son bureau.

• Le 18 septembre, la section a ouvert son local au public châlonnais dans le cadre de la journée "Portes Ouvertes" sur le site municipal du Complexe Gérard Philippe où sont regroupées de nombreuses associations. |

DUNKERQUE

Le 17 juillet, le temps était au beau fixe et à l'heure prévue le rassemblement était au complet devant la stèle élevée à la mémoire des Juifs originaires de Dunkerque qui furent déportés.

En présence du maire entouré de membres du Conseil Municipal, les autorités militaires, les porte-drapeaux en tenue d'apparat et beaucoup de monde, venu pour commémorer ces journées tragiques, le Sous-préfet a pris la parole pour rappeler les circonstances qui ont permis ces horreurs et a souligné le rôle important -compte-tenu des risques qu'ils prenaient- des Justes qui ont sauvé les Juifs traqués. Au nom de la communauté juive quelques mots de l'un de ses membres, par ailleurs militant de la Licra, a clos la cérémonie. Voici son discours :

« Nous sommes réunis pour nous souvenir de la rafle du Vélodrome d'Hiver. Juillet 1942, des gendarmes, des policiers, des autobus et dès le petit matin, la



Commémoration de la Rafle du Vel d'Hiv.

sinistre besogne commence, Paris qui s'éveille entasse ses Juifs au Vel d'Hiv. Internet raconte tout cela en détail, inutile d'en rajouter.

Toute l'horreur de la Shoah avec 65 ans de recul commence lentement à se dissoudre dans les replis de la mémoire collective. Tous les génocides qui depuis se sont perpétrés à travers les conflits ne peuvent pourtant pas en effacer la tragédie.

La liste des victimes à travers le monde, est longue, épouvantablement longue. Torturées, violées, entassées dans des camps, exterminées dans leurs villages, exécutées sans procès, mitraillées et bombardées, longtemps après la machine infernale nazie qui a recensé les Juifs et les a conduits dans les chambres à gaz. L'humanité est constamment en pleine folie meurtrière, des conflits tribaux, des dogmes religieux, des intérêts économiques, des soifs de pouvoir, l'intolérance d'idéaux figés écrasent les



DUNKERQUE (suite)

minorités. Toute cause dans sa logique de pouvoir s'arroge le droit de piller, de détruire et de tuer. Entre la Coupe du monde de football et le Tour de France, les médias ont succinctement évoqué ces jours-ci le 15^e anniversaire de l'exécution de 15 000 musulmans par les Serbes à Srebrenica.

Il est plus facile de cultiver la haine que la terre nourricière, la haine enseigne le devoir de tuer, de répandre la terreur, abreuve les champs de sang, et réduit en ruines villes et villages.

La Shoah voit ses derniers témoins, s'exprimer, raconter leur calvaire, s'étonner d'avoir survécu et parfois même s'excuser d'avoir résisté aux coups, aux privations et à la torture.

Le devoir de mémoire est un élément qu'ils souhaitent transmettre aux jeunes générations en unissant leurs ultimes forces vieillissantes, le travail de mémoire nous appartient c'est l'héritage qu'ils nous lèguent, celui de notre histoire.

La ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme a voulu que soit érigé

ce modeste monument, témoignage d'un passé douloureux, il est aussi le symbole de ce qui ne devrait plus jamais se reproduire.

Merci aux maires de Dunkerque et de Coudekerque-Branche d'avoir assumé l'érection de ce marbre, ces quelques noms gravés le sont aussi dans notre pensée, à la mémoire de toutes celles et de tous ceux à travers le monde qui sont morts et meurent encore, sauvagement assassinés, victimes de la barbarie et de l'intolérance. » |

GERS

Le 18 juillet une cérémonie solennelle s'est tenue à Auch, Place de la Libération.

Officiels et anonymes se sont rassemblés pour honorer la Mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et rendre hommage aux Justes de France.

Parmi les officiels, on remarquait Monseigneur Gardes, Archevêque d'Auch, le Préfet, le Maire d'Auch, le Vice-président du Conseil Général, la représentante du Conseil Régional, le Délégué Militaire Départemental, les responsables des diverses associations de défense des Droits de l'Homme ; Ephraïm Teitelbaum représentait le CRIF et Daniel Raab, la Licra. Le 26 août 1942, 92 Juifs ont été raflés pour être déportés, via les camps du Vernet et de Drancy ; en 1944, on en comptait 150.

Le département du Gers reste très attaché à la Mémoire : manifestations, colloques, expositions, rencontres intercommunautaires sont régulièrement organisés. Un carrefour d'Auch sera prochainement nommé "Rond Point des Justes".

C'est, d'ailleurs, des caves d'une imprimerie d'Auch qu'est sortie, clandestinement le 25 septembre 1943, la première impression du "Chant des Partisans".

A noter que le Commandant de Police de l'époque, Maurice Couairon, a reçu le titre de "Juste parmi les Nations".

Dans son allocution, le Maire d'Auch, Franck Montauge, Conseiller Général, a tenu à procéder, comme cela se fait pour le Yom HaShoah, à la lecture des noms, citant Paul Valéry « *Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles* ». |



Cérémonie à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français. Auch le 18 juillet 2010.

LYON

DÉBAT SUR LE PORT DU VOILE INTÉGRAL

Le 7 juin 2010, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, la Licra Rhône-Alpes a organisé un débat intitulé "Le port du voile intégral sur le territoire national" dans la salle du Conseil du Grand Lyon mise à disposition par le Maire de Lyon. Au sein de la Licra, la condamnation du port du voile intégral comme une atteinte à la dignité de la femme, au maintien de l'ordre public, aux valeurs de la République et au vivre ensemble faisait consensus. Mais deux questions subsistaient : faut-il ou non interdire le port du voile intégral sur le territoire français ? Dans l'affirmative, dans quel espace et dans quelles conditions ? C'est pour répondre à ces interrogations et élargir son cercle de réflexion



Débat sur le port du voile intégral dans la salle du Conseil du Grand Lyon.

**LYON (suite)**

que la section a invité plusieurs personnalités politiques représentant les principaux partis républicains à présenter leur point de vue et à en débattre avec ses adhérents et sympathisants. Après une introduction par le Président de la Licra, A. Jakubowicz, D. Perben, Ancien Garde des Sceaux (UMP), N. Vallaud-Belkacem, Adjointe au Maire de Lyon (PS), A. Gerin (PC), Député, Président de la commission parlementaire sur le voile intégral et L. Bencharif, Vice-présidente de la Région (les Verts) ont répondu aux questions de G. Chabré, l'animateur de la soirée. Ensuite, un échange très riche s'est engagé avec la salle : à la lumière de leur expérience de terrain, plusieurs militants associatifs et des personnalités engagées ont pu questionner et interpeller les invités. La soirée s'est déroulée dans un climat serein, d'ouverture et de respect mutuel. Pour la Licra Rhône-Alpes, le succès de ce débat constitue un point d'appui qui fera référence pour aborder d'autres questions de société délicates comme l'immigration, l'enrichissement de la laïcité, la promotion de l'égalité des chances dans les ghettos ou les territoires perdus de la République.

**PRIX GILBERT DRU 2010**

Le 30 juin 2010, comme chaque année, en partenariat avec le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) et l'Inspection Académique du Rhône, la Licra Rhône-Alpes a remis le Prix Gilbert Dru pour récompenser le travail contre le racisme et pour la tolérance réalisé par des élèves d'un collège ou d'un lycée du Rhône. Cette année, le jury avait décidé d'attribuer le prix à la classe de 3^e A du Collège Saint-Martin de Saint-Martin en Haut pour la réalisation, avec l'aide de professeurs et d'une éducatrice, d'un court-métrage et d'affiches. Le film de cinq minutes "En Noir et Blanc" met en scène une situation de "racisme ordinaire" dans un établissement scolaire et les affiches qui l'accompagnent sont destinées à prévenir et à sensibiliser les jeunes contre le racisme.



Deux élèves lauréats devant les affiches primées.

La cérémonie s'est déroulée au CHRD en présence de sa Directrice, de la Représentante du Recteur et de l'Adjointe au Maire de Lyon en charge de la mémoire. Après les prises de paroles de ces différentes personnalités et le discours du Directeur du collège sur le thème de l'engagement, les élèves ont présenté leur travail.

ACTION FOOT ET DIVERSITÉ À GEOFFROY-GUICHARD ET DANS LA PRISON DE LA TALAUDIÈRE

Du 7 au 17 juin, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, la Licra Rhône-Alpes a mené une action à la Maison d'arrêt de La Talaudière et au Stade Geoffroy-Guichard à Saint-Étienne. Autour de l'exposition des "Noirs dans les Bleus" des animations ont été organisées en direction des détenus : échanges-débats sur les discriminations en présence de journalistes sportifs de *Foot Citoyen*, création d'un journal interne à la Maison d'arrêt, match de football entre une équipe de détenus et celle de la Licra renforcée

par des personnalités locales et des élus, dont le Maire de Saint-Étienne et projection-débat du film "Des Noirs en couleur". L'exposition et son deuxième volet "Bleus, Blancs, Beurs" (sur l'histoire des joueurs originaires du Maghreb en équipe de France) ont ensuite été installés au Stade Geoffroy Guichard. Après la soirée d'inauguration, des groupes de jeunes, scolaires et associatifs ainsi que le grand public ont pu bénéficier de visites commentées de l'exposition et de projections du film "Des Noirs en couleur" suivies d'un débat. Driss Maazouzi, ancien champion d'athlétisme, est venu apporter son témoignage. Deuxième expérience de la Licra Rhône-Alpes en milieu carcéral, ce travail nous a confirmé l'intérêt de travailler avec les détenus sur le thème des discriminations. Une fois encore, nous avons été impressionnés par la qualité des interventions des détenus et la force de leur implication. Quant aux animations autour de l'exposition avec les jeunes, elles ont permis à la Licra de vérifier la pertinence de ce support particulièrement fédérateur. |



Stade G. Guichard. Visite de l'exposition sur les joueurs issus de l'immigration en équipe de France de football.



Maison d'arrêt de La Talaudière : l'équipe des détenus et celle de la Licra lors du match de gala.



MARSEILLE



Les élèves avec Jacqueline Ceccaldi, Mme Ida Palumbo, ancienne déportée, Albert Barbouth accompagnateur d'élèves à Auschwitz et Mme Quilici, professeur.

LA LICRA SOUTIEN UN VOYAGE D'ÉLÈVES À TEREZIN ET À AUSCHWITZ

Du 26 mars au 3 avril, 45 élèves de 3^e du Collège Marie Mauron à Cabries ont effectué un "voyage de la mémoire" qui devait les conduire à Prague puis aux camps de Terezin et d'Auschwitz.

En prélude à ce voyage, la Licra avait présenté une exposition sur la montée du nazisme et les camps.

A leur retour, les collégiens ont préparé individuellement un journal de bord marquant les moments forts de leur périple. Avec l'aide de leur professeur, un DVD est né. Ce dernier a donné lieu à une projection et à un débat le 17 juin en présence de la Licra et d'une association de déportés.

L'objectif de ce voyage a été de nouveau évoqué : réfléchir au vivre ensemble, aux dangers de l'intolérance, du racisme et de la xénophobie.

Voici quelques réactions exprimées lors du débat :

« A Auschwitz j'ai cru que ce n'était pas réel, que tout était faux » ;

« Jusqu'à votre intervention (Licra) jamais je n'aurais pensé que les Allemands étaient un peuple civilisé. Je croyais qu'ils étaient arriérés et sauvages ».

Tout comme les militants de la Licra, les élèves ont été particulièrement attentifs, sensibles, et émus en écoutant le récit de la déportation de Mme Ida Palumbo, accompagnée d'Albert Barbouth.

RENCONTRE AVEC DES ÉTUDIANTS ALLEMANDS

La Licra Marseille a reçu, à leur demande, une délégation de jeunes étudiants allemands du Lycée Kreisgymnasium Halle (situé à Halle en Westphalie). L'occasion pour les militants de l'association d'aborder avec ces lycéens la question du port du voile intégral, de l'identité nationale et des discriminations.

Très intéressés et impressionnés par les actions de la section, la dizaine de jeunes est repartie avec une foule de documents édités par la Licra.

A leur retour en Allemagne, ils ont écrit, à la section pour la remercier de son chaleureux accueil et exprimer de nouveau tout l'intérêt qu'ils portaient au combat mené par la Licra. Une telle motivation laisse à penser qu'une antenne Licra verra ainsi peut-être le jour outre-Rhin.

• Le 12 septembre, la Licra a participé au Forum des Associations dans le Parc Borély. 300 associations étaient représentées. Les visiteurs enthousiastes ont sollicité de nombreuses explications sur les activités de l'association et sont repartis fournis en documentations. |



Les lycéens allemands de la Halle avec la Licra Marseille.

MONTPELLIER**PLAQUE COMMÉMORATIVE DES PERSÉCUTIONS RACISTES ET ANTISÉMITES, LA LICRA SAISIT LE PRÉFET DE L'HÉRAULT**

Le libellé de la plaque commémorative des persécutions racistes et antisémites commises par le régime de Vichy avait été fixé aux termes d'un décret de 1993, qui a été abrogé par un autre décret le 11 juillet 2002 portant application de la Loi du 29 février 2000.

Il s'agissait de faire disparaître la mention "d'autorité de fait" du Gouvernement de l'Etat Français qui figure sur ces plaques commémoratives, après la déclaration du Président Jacques Chirac qui avait admis la légalité et la responsabilité du régime de Vichy - et donc de la France - dans les actes racistes et antisémites alors commis. Les plaques n'ayant pas été modifiées dans leur libellé et évoquant toujours la notion d'autorité de fait, la Licra Montpellier-Languedoc-Roussillon a donc saisi Monsieur le Préfet de l'Hérault pour savoir si l'Etat envisageait de modifier le libellé des plaques commémoratives.

En effet, alors même que la responsabilité et la légalité de l'Etat Français et donc de la France est aujourd'hui pleinement admise, il serait aberrant que subsiste l'ambiguïté de la formulation précédente "Autorité de fait" qui n'a plus lieu d'être.

BUS DES AMITIÉS JUDÉO-MUSULMANES

Le 23 juin, la Licra Montpellier Languedoc-Roussillon a accueilli l'arrivée du bus des Amitiés Judéo-Musulmanes sur l'Esplanade Charles de Gaulle à Montpellier.

La Licra a assisté aux échanges sur le thème de la lutte contre les discriminations, aux côtés d'autres acteurs impliqués localement sur cette problématique, de

Madame le Maire Hélène Mandroux, de représentants de l'Etat, dont Pierre Maitrot, Directeur de Cabinet du Préfet. Une centaine de personnes avaient fait le déplacement pour écouter les différentes interventions.

COMMÉMORATION

Le 15 juillet, la section a pris part à la cérémonie officielle en hommage aux victimes des crimes racistes et antisémites du régime de Vichy devant la Mairie de Montpellier.

LA LICRA MONTPELLIER INVITE LE SPECTACLE "RÉSISTER C'EST EXISTER"

Le 14 octobre, la Licra Montpellier Languedoc-Roussillon a organisé à destination des publics scolaires la venue



Affiche du spectacle "Résister c'est exister".

de François Bourcier qui a interprété le spectacle d'Alain Guyard "Résister c'est exister" au Théâtre Pierre Tabard.

François Bourcier fait revivre dans ses spectacles les Résistants et les Justes qui, par de simples petits gestes, ont fait basculer l'histoire et capituler l'ennemi. A lui seul, il incarne tout au long de la pièce plus d'une vingtaine de personnages dans une mise en scène époustouflante. A l'aide de témoignages authentiques, il crée un moment de théâtre vivant et rythmé, parfois drôle, toujours poignant. Dans cette leçon d'histoire originale, le spectateur trouve les clés pour comprendre la résistance d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

ET LE 25 NOVEMBRE 2010 "INCONNU À CETTE ADRESSE"

La Licra Montpellier Languedoc-Roussillon organise la représentation du spectacle "Inconnu à cette adresse" au Théâtre Pierre Tabard.

Xavier Béja reprend dans un éclairage nouveau la pièce de Kressmann Taylor, récit bouleversant de haine, de mort et de vengeance impitoyable. Dans cette nouvelle épistolaire intime qui retrace les échanges entre Max, Juif américain et Martin son associé allemand, établi à Munich, c'est non seulement l'anéantissement d'une amitié, mais une époque de l'histoire de l'Allemagne qui se joue. D'une incroyable densité, la pièce dépeint la montée de l'antisémitisme, l'avènement du nazisme et la façon dont celui-ci a agi comme un poison fulgurant sur les esprits, entraînant un peuple entier dans la folie et le meurtre. Avec force et simplicité deux comédiens et un violoniste donnent corps à des personnages complexes et un texte sans concession, nous dévoilant les aspects les plus terrifiants de l'âme humaine. |

MULHOUSE**RENCONTRE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LE 5 JUILLET**

La Licra Mulhouse, représentée par son président Rodolphe Cahn, a participé à une rencontre autour des discriminations initié par le centre socioculturel Papin de la ville. Ce rendez-vous s'inscrivait dans un projet plus global sur le sujet dont la mise en place a été accélérée après un tournoi de football en Espagne au cours duquel les jeunes du centre ont été la cible d'insultes et de cris de singes de la part des équipes adverses

allemandes et belges. Des croix gammées furent même tracées aux abords de leur hôtel. Le 5 juillet, Rodolphe Cahn a donc rappelé à l'assistance la mission de la Licra, à savoir aider les victimes de discrimination à se défendre, lutter contre le racisme, en menant notamment des actions en justice. Les discriminations à l'embauche, celles liées au handicap, des testings dans les boîtes de nuit ont également été abordés. Cette rencontre fut filmée par deux jeunes du Conseil de l'Europe. Un film et une exposition itinérante sur les discriminations

pourraient prochainement voir le jour ; les jeunes étant de leurs côtés plus que motivés à lutter activement contre les discriminations.

INTERVIEW DU PRÉSIDENT DANS L'ALSACE.FR

Le 28 août, dans une interview au journal L'Alsace.fr, le président de la Licra Mulhouse, dressait un bilan des actes racistes dans la région. Constatant une "accentuation du phénomène" ces dernières années, Rodolphe Cahn a alors mis en parallèle la banalisation du racisme



MULHOUSE (suite)

et l'exacerbation de l'origine des individus. Avocat de profession, le président de la Licra Mulhouse a confié au journal la difficulté de la preuve en matière d'actes à connotation xénophobe. Et de poser le problème de l'évaluation du phénomène. Les chiffres du parquet ne reflètent pas la réalité, avocats et associations représentant un premier "filtre" dans les affaires de racisme. Et de souligner qu'il est amené à rencontrer deux fois par semaine des plaignants. En conclusion, le président a mis en corrélation le nombre de profanations de cimetières dans le département, les scores élevés du Front national et la banalisation de son discours. |

NANTES

Le 18 septembre, la Licra Nantes a animé un stand au Forum associatif du Quartier Hauts-Pavés / Saint-Félix. A cette occasion, la section a présenté le Jeu de l'Oie de l'antiracisme de l'association. Le 23 septembre à Quimper en partenariat avec la Licra Finistère, Jean Natiez a donné une conférence sur le thème "Religion, facteur de division ou d'intégration?". Le 2 octobre à la Maison des Hommes et des Techniques de Nantes, la Licra et le Mouvement Citoyen pour la Diversité et l'Égalité des Chances (MCDEC) ont organisé une conférence commune sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises. |

NEUILLY-LA-DEFENSE

CYCLE DE CONFÉRENCES "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, DÉMOCRATIE LAÏQUE : VALEURS ET RELIGIONS ET AUTRES MODES DE PENSÉE"

La Licra Neuilly-La Défense poursuit les actions sur la thématique des valeurs qu'elle a retenue depuis cinq ans : valeurs de la République Française, démocratie laïque, et valeurs des religions et autres modes de pensée. L'objectif étant de contribuer à une meilleure intégration de chacun avec son origine, sa culture, sa religion ou son mode de pensée. Pour le premier cycle, 2008-2009, il a été fait appel à des universitaires et chercheurs afin de bénéficier de leurs apports d'une part sur les valeurs de la République Française d'après le droit français, d'autre part sur le vécu des valeurs des religions monothéistes.

Le deuxième cycle, 2009-2010 a été consacré à la vision de représentants des religions et autres modes de pensée sur la compatibilité des valeurs de ces systèmes de pensée avec celles de la République Française, notamment au regard de la liberté et de la démocratie. Se sont ainsi exprimés : le Philosophe André Comte-Sponville, pour l'athéisme ; le Docteur Gilbert Schulsinger, Grand Maître honoris causa de la Grande Loge de France, pour la franc-maçonnerie ; Ghaled Bencheikh, Président de la Conférence Mondiale des Religions pour la Paix, pour l'Islam ; le Grand Rabbin Haïm Korsia, Aumônier israélite de l'Armée française, pour le judaïsme ; le Révérend Père Henri Madelin, ancien Provincial de

France de la Compagnie de Jésus, pour le catholicisme.

Le recueil des synthèses de ces conférences est en cours d'édition, il sera accessible gratuitement à tout membre de la Licra sur demande.

Le cycle 2010-2011, outre de compléter cette vision pour le protestantisme et le bouddhisme, aborde la question du vécu des valeurs dans la société française d'aujourd'hui.

Ce cycle sera ouvert, le 19 octobre par l'intervention de Monsieur Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République, sur le thème "La fin du mythe républicain", en présence de Jean-Christophe Fromentin, Maire de Neuilly-sur-Seine et de Alain Jakubowicz, Président de la Licra.

Il sera poursuivi par les interventions du Pasteur Claude Bati, Président de la Fédération Protestante de France (le mercredi 8 décembre) et du Révérend Olivier Reigen Wang, Président de l'Union Bouddhiste de France (le jeudi 3 février). Il se conclura par les interventions de Monsieur Michel David de la Loge Averroes-Roubaix sur le thème "Peut-il exister des rites et rituels laïques au XXI^e siècle ?" (le mercredi 30 mars) et de Madame Dominique Schnapper, membre du Conseil Constitutionnel, sur la question de l'intégration et de la citoyenneté dont la nécessaire transmission des valeurs en dehors de toute transcendance (date à fixer).

Toutes ces conférences ont lieu à la maison des Associations de Neuilly-sur-Seine à 19h30. |

NICE

Suite à la mise à l'écart de la communauté homosexuelle lors de la cérémonie de la déportation* qui s'est déroulée en avril 2010 à Nice, suivie, le même mois, d'une violente agression envers deux jeunes homosexuels dans

un jardin public, la Licra Nice a souhaité apporter son soutien à toutes celles et ceux victimes d'homophobie, en tenant un stand lors de la Pink Parade organisée le samedi 10 juillet et a rappelé que la lutte contre les discriminations constitue

l'essence même de son combat.

**65 ans après, de grandes villes telles que Paris, Lyon, Lille, Montpellier, Nîmes, Strasbourg et Marseille, ont associé les homosexuels à cette cérémonie, pour lancer un message de tolérance et de fraternité, mais pas à Nice, Bordeaux, Lille... Le Préfet des Alpes-Maritimes a promis d'y remédier et la Licra Nice, à la faveur d'une rencontre avec le Sous-préfet, en juin dernier, n'a pas manqué de le lui rappeler. |*



Pink Parade du 10 juillet : Rachid Boudni, Vice-président délégué aux sports, les organisateurs du Centre LGBT Côté d'Azur et Martine Anahory-Bonet, Présidente de la Licra Nice.

PÉRIGUEUX**PROFANATION DU CIMETIÈRE DE L'OUEST DE PÉRIGUEUX : LA LICRA APPELLE À UNE ACTION PÉDAGOGIQUE**

Par la voix de sa présidente, Betty Wieder, la Licra Périgueux-Dordogne s'est indignée dans la presse de la profanation de trois tombes juives au cimetière de l'ouest de Périgueux, sur lesquelles des croix gammées ont été dessinées dans la journée du 23 juin. La Licra a constaté la récurrence de ce type d'actes antisémites. Toujours vigilante, la Licra Périgueux Dordogne a estimé qu'une action pédagogique serait à privilégier plutôt qu'une "réprimande" judiciaire.

« En effet, il y a des symboles auxquels on ne touche pas et d'autres que l'on n'a pas le droit de manipuler fusse par bêtise ou manque d'éducation », a-t-elle déclaré.

EXPOSITION PHOTOS "REGARD DES JEUNES SUR LA DÉPORTATION"

Du 22 septembre au 6 octobre, la section a présenté son exposition "Regard des jeunes sur la déportation" (voir DDV 630) dans le hall de l'Agora à Boulazac.

Le vernissage a lieu en présence de Jacques Auzou, maire de Boulazac et Vice-président du Conseil Régional de Dordogne et de Betty Wieder, présidente de la Licra Périgueux Dordogne.

La Licra offre un voyage au premier lauréat du Concours de la Résistance et de la Déportation

Le 2 juin, Mme Béatrice Abollivier, Préfète de la Dordogne, a présidé la remise des prix du Concours national de la résistance et de la déportation session 2010, en présence de la Licra Dordogne. Alexandre Stocco, élève au Lycée Saint-Exupéry de Terrasson, a reçu le premier prix - catégorie tous les lycées - devoirs individuels. Le thème de cette année était l'Appel du 18 Juin du Général de Gaulle et son impact jusqu'en 1945.

Pour récompenser le travail du premier lauréat, la Licra Périgueux Dordogne a offert à Alexandre Stocco un voyage de mémoire en Pologne, programmé pour le 24 octobre.

CONFÉRENCE AUTOUR DU FILM "MARGA"

Le 10 juin, la section a été sollicitée par le cinéma Lux du petit village Le Buisson de Cadouin, afin de commenter le film "Marga" après sa projection.

200 personnes sont venues voir le film du réalisateur israélien Ludi Boeken qui aborde le thème des Justes parmi les Nations en Allemagne. A sa sortie,



Affiche du film "Marga".

"Marga" avait suscité certaines critiques et fut même censuré à Paris par le réseau Utopia, censure qui provoqua à juste raison la colère du réalisateur.

Présent à cette occasion, Ludi Boeken a rencontré des hommes et des femmes qui avaient caché des enfants Juifs pendant la guerre.

La Licra a remercié le maire, le conseil municipal ainsi que la propriétaire du cinéma pour leur accueil chaleureux.

TROISIÈME ÉDITION DE LA TOLÉRANCE FUTSAL CUP

Les 12-13 juin, la Licra Périgueux était partenaire de la troisième édition de la Tolérance Futsal Cup organisée par le Périgueux Futsal, club de Futsal local. Sur deux jours, 14 équipes parmi lesquelles les meilleures de la discipline (PSG, Lyon Murois, FC Bordeaux, Angers



Remise du Prix du Concours de la Résistance et de la Déportation au Premier Lauréat.



Le réalisateur israélien Ludi Boeken.

etc.) se sont affrontées, réunissant près de 200 personnes. A l'ouverture des compétitions, Betty Wieder a expliqué à l'assemblée les moyens de lutter contre le racisme dans le sport, notamment en promouvant le vivre ensemble, dont le sport est un formidable vecteur, citant en exemple une équipe unie sous le même maillot. Les matches furent passionnants ; la Licra distribua des tee-shirts et remit des coupes et des trophées.

La Vice-présidente nationale de la Licra en charge du Sport Carine Bloch est intervenue au moment des phases finales, le deuxième jour, avant de remettre le trophée du Fair-play, aux côtés de Betty Wieder.

La section tient à remercier son chargé du sport M. Stéphane Glazer ainsi que les organisateurs du Futsal Dordogne, M. Alain Guillot et le capitaine M. Alexis Jouandeau.



Betty Wieder et Stéphane Glazer entourés des participants de la Tolérance Futsal Cup.



PÉRIGUEUX (suite)

COMMÉMORATION DE LA RAFLE DU VEL D'HIV

A l'occasion de la commémoration de la Rafle du Vel d'Hiv, le 19 juillet 2010, la Licra a rendu un hommage solennel à la mémoire des victimes des crimes antisémites et racistes commis les 16 et 17 juillet 1942.

En présence des autorités civiles et militaires, ainsi que des représentants du monde associatif, Betty Wieder a déposé une gerbe avec M. Claude Pierre-Bloch et Mme Viviane Perez, trésorière de la section. Dans son discours, la présidente de la section a rappelé la douloureuse période de l'été 42 et la

nécessaire lutte contre l'antisémitisme. Betty Wieder a également rendu un hommage appuyé à l'endroit des Justes parmi les Nations, notant que cette cérémonie célèbre également ceux qui, dans leur grandeur d'âme, ont sauvé des millions de Juifs persécutés, au péril de leur vie. Pour conclure son allocution, la présidente de la Licra Périgueux a rendu un vibrant hommage à Aristides De Souza Mendes, Consul du Portugal à Bordeaux, qui sauva 30 000 personnes dont 10 000 Juifs, en leur délivrant des visas pour passer au Portugal. Il fut destitué par Salazar et mourut dans la misère. |



Betty Wieder pendant son allocution lors de la cérémonie du 19 juillet 2010.

TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

INAUGURATION DE LA PLAQUE À LA MÉMOIRE DE LA FAMILLE KOMORNIK

Dans le cadre du rappel à la mémoire et au souvenir de celles et ceux qui furent persécutés par les nazis, une importante cérémonie s'est déroulée à Bouloc en Haute-Garonne le 1^{er} juillet 2010.

Dans ce petit village au nord de Toulouse, une plaque a été dévoilée à la mémoire

de la famille Komornik composée des parents et de deux enfants de 15 et 19 ans. Il s'agissait de réfugiés juifs qui avaient fui l'Autriche et avaient été assignés à résidence à Bouloc sur ordre de la préfecture en 1940. Arrêtés lors de la grande rafle en zone libre du 26 août 1942, ils furent déportés et exterminés à Auschwitz.

La plaque, apposée sur la façade de la

maison où ils pensaient être en sécurité, a été dévoilée par le Maire de la commune et la représentante de l'association Toulouse-MEJD (Mémoire des Enfants Juifs Déportés) en présence de Gérard Folus, président de la Licra Midi-Pyrénées qui déposa également une gerbe en hommage aux disparus.

De nombreuses personnalités civiles militaires et religieuses étaient présentes ainsi que le Vice-président national de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), Monsieur Darmanin.

Parmi les 400 participants, on notait la présence des élèves des écoles des villages avoisinants qui ont participé activement à ce devoir de mémoire en reprenant les chants des déportés et la récitation de poèmes. Plusieurs intervenants ont pris la parole dont Rachel Roizes pour l'association MEDJ ainsi que Gérard Folus pour la Licra, contribuant à rappeler que la haine et l'antisémitisme doivent être combattus sans relâche et avec force. |



TOURAINES

MANIFESTATION DU 04 SEPTEMBRE 2010

Le cortège de la manifestation à Tours comptait environ 2 500 personnes parmi lesquelles 22 organisations très différentes, certaines peu coutumières de ce type de défilé.

Outre le milieu associatif, les partis politiques, les syndicats, plusieurs personnes, parfois avec des poussettes ou de jeunes enfants, ont rejoint le cortège. Le soleil de Touraine a soutenu avec complicité cette marche qui s'est déroulée dans la plus grande dignité.

La Licra Touraine était étoffée d'une grande partie de ses adhérents (une quarantaine), même s'ils n'étaient pas toujours regroupés sous la même bannière, le hasard de rencontres amicales réduisant de temps à autre le rassemblement de ses militants. "Une liberté de circulation" au sein du défilé qui révèle aussi combien chacun a su réagir spontanément avec sa propre conscience. |



Les militants de la Licra Touraine dans les rues lors de la manifestation du 4 septembre.

**VINCENNES***Une salle bien attentive.***SOIRÉE DÉBAT : LA LICRA VAL DE MARNE ORGANISE À VINCENNES UN DÉBAT SUR LE THÈME "LE PORT DES SIGNES RELIGIEUX"**

Après la prise de position de la Licra pour une loi interdisant le port du voile intégral en France dans l'espace public, il nous a semblé intéressant de poursuivre les échanges en publiant la synthèse du débat organisé le 10 juin 2010.

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE NADIA GEERTS, L'INVITÉE DE LA SOIRÉE*Nadia Geerts, l'invitée exceptionnelle de la soirée.*

Après un tour de table pour présenter les actions récentes et les projets de la section, son président James Nataf a introduit le sujet principal de la soirée : faut-il accepter le port des signes religieux au nom de la tolérance, du multiculturalisme et de la liberté d'expression ou en limiter l'autorisation au nom de la laïcité, de l'égalité des sexes et d'un vivre ensemble interculturel ? Les Etats ayant

une Constitution laïque, sont-ils bien en phase avec leurs principes ? Comment les Etats qui ne sont pas laïcs sur le plan constitutionnel, louvoient-ils entre les "accommodements raisonnables" et le refus total de l'immixtion du religieux dans la sphère institutionnelle ?

L'intervenante principale fut présentée par James Nataf : agrégée de philosophie, Nadia Geerts est Maître-assistante en Philosophie à la Haute Ecole de Bruxelles. Militante engagée dans la lutte antiraciste, elle est l'initiatrice depuis 2007 du "Réseau d'Actions pour la Promotion d'un État laïque". Son dernier livre s'intitule : "Fichu voile, petit argumentaire laïque, féministe et antiraciste".

INTRODUCTION AU DÉBAT GÉNÉRAL PAR NADIA GEERTS

Le voile est trop souvent le signe d'un Islam politique et non de la liberté du culte.

Face à ce constat, les États doivent avoir une riposte politique forte. Or, ce n'est pas le cas de la Belgique : alors que 95 % des établissements scolaires interdisent les signes religieux, aucune décision politique n'a été prise jusqu'ici. Certes, la France subit elle aussi l'offensive de l'Islam politique, mais elle a au moins le mérite d'interdire les signes religieux à l'école et bénéficie d'un cadre laïc. La confusion entre liberté de culte et laxisme envers le communautarisme se révèle être un piège (exemple de l'Angleterre.)

Le voile, une question prépondérante dans la problématique de la multiculturalité.

La multiculturalité n'est ni positive ni dramatique. Comment la rendre compatible avec la vie en société ? Par exemple, le modèle anglo-saxon d'extrême tolérance a abouti à une société ghettoisée, avec peu de brassage. Or antiracisme et vivre-ensemble sont indissociables. Le modèle

français interculturel fonctionne mieux, comme le prouve le nombre des mariages mixtes.

Mais la liberté de culte a pris de l'ampleur et est devenue le droit de manifester ostensiblement son culte partout, y compris dans le cadre d'une fonction publique. Le voile est alors le signe visible d'un culte. D'autres revendications religieuses peuvent alors se faire jour, venant des uns et des autres, au risque du délitement du lien social.

Le voile et le droit des femmes.

Il existe deux options du féminisme : le féminisme universaliste qui dit que le sexe auquel on appartient ne doit constituer ni un handicap, ni un avantage, et le féminisme différentialiste pour lequel les hommes et les femmes sont égaux mais différents et complémentaires.

Si l'on se réfère à cette seconde option et que l'on admet le voile dans la vie publique par prise en compte de la "différence", on considère alors que la femme doit se protéger de l'homme prédateur, qu'elle ne peut jouir des mêmes possibilités que lui, et que sa place est à la maison. A celles qui déclarent porter le voile volontairement, nous, laïcs et universalistes, disons que ce choix n'est pas compatible avec le principe de mixité. A celles qui sont contraintes de le porter, nous affirmons notre soutien et notre volonté de ne pas céder sur le principe, considérant le voile imposé comme une forme de maltraitance.

En conclusion, Nadia Geerts a estimé qu'il est urgent de promouvoir une société laïque en ne témoignant envers les religions qu'une "saine indifférence", c'est-à-dire sans considération particulière pour leurs desiderata.

DÉBAT OUVERT ENTRE TOUS (ADHÉRENTS ET PUBLIC INVITÉ)*Le public n'hésitait pas à intervenir dans le débat.*



VINCENNES (suite)



Une assistance diversifiée.

Huguette et Roger ont estimé que c'est le terme "politique" qui est le plus important. "Politique" pour définir l'Islam intégriste dont le voile est un des marqueurs ; "politique" pour qualifier le courage des dirigeants des sociétés laïques qui doivent s'opposer fermement à toute intrusion du religieux dans le domaine public.

Suzanne a insisté sur le fait que la laïcité n'est pas l'athéisme. Nadia Geerts donna alors la définition de la laïcité : la stricte séparation des Églises et de l'État afin que nulle religion "y compris l'irreligion", ne mette en péril la liberté de conscience. La laïcité est garante des religions minoritaires, puisqu'elle n'en privilégie aucune.

Interrogation sur notre calendrier qui respecte les fêtes chrétiennes ? Nadia Geerts répondit qu'il ne faut pas confondre religion et tradition, même si on pourrait tout à fait envisager, soit de "donner" un jour de fête à chaque religion, soit d'expurger le calendrier de toutes fêtes religieuses.

Karim a remarqué que le christianisme a fait un long cheminement avant d'accepter la laïcité et que c'est une forme de racisme que de penser que l'Islam en est incapable.

Nadia Geerts a considéré qu'il faut agir envers l'Islam avec la même fermeté dans une société laïque, le Coran n'est pas sacré. Pour Sabrina, les comportements communautaristes qu'elle observe dans les établissements scolaires de la part des élèves ne sont pas choquants en tant que tels car ils relèvent avant tout de l'affectif et de l'attachement à une façon d'être. En revanche, Nadia Geerts s'est inquiétée de voir l'identité religieuse ou ethnique supplanter toutes les autres. L'État laïc reconnaît des êtres humains, des citoyens, et non des communautés. Revenant au problème du voile, Karim a émis l'espoir qu'il n'occultera pas les prêches haineux et particulièrement ceux

qui sont homophobes car ils illustrent la domination masculine du monde arabe. Domination qui entretient l'obscurantisme. Nadia Geerts a rappelé que toutes les religions sont fondées sur le différentialisme des sexes. Dans le cas de l'Islam, le voile isole la femme de l'homme (signe sexué) et témoigne de son obéissance à "l'ordre de Dieu" (signe religieux). Ibrahim s'est interrogé sur les signes

collectifs des religions : les clochers, les minarets sont-ils dangereux pour la laïcité ? Nadia Geerts a estimé qu'il était absolument impératif de ne pas financer les cultes, ce qui n'exclut pas d'entretenir des bâtiments d'intérêt historique et architectural. Les États doivent traiter tous les cultes de la même façon et ne pas dire oui aux clochers et non aux minarets. Jany s'est demandée comment rendre la laïcité attractive aux enfants et a relevé la responsabilité de l'école. Recourir à la pédagogie a répondu Nadia Geerts : cours de philosophie, de citoyenneté, explications sur le phénomène religieux et simultanément sur l'histoire et les conquêtes de la laïcité dans l'intérêt de tous.

James Nataf a conclu la soirée en félicitant tous les participants pour la qualité de ce débat franc, pacifié et constructif, et a remercié une nouvelle fois Nadia Geerts. Il a proposé la découverte de son dernier livre "Fichu Voile" qu'elle a gentiment accepté de dédicacer. Tous les livres disponibles ont été vendus... |



A François de Fontette, l'ami disparu et ancien vice-président de la Licra

Né en 1925 à Paris, mon aîné d'un an que j'appelais "notre gaulois dans la plaine" à cause de sa barbe et de sa moustache fournies, de son chapeau noir à larges bords et de sa façon de bon vivant était, pour ceux et celles qui l'ont connu un personnage hors du commun. Je me souviens en particulier de sa joie, lors du congrès de la Licra à Lyon, de retrouver en ce haut lieu de la gastronomie les vrais, les authentiques tabliers de sapeur auxquels il essaya sans succès de me gagner. Ce qui n'enleva rien à notre collégialité d'universitaires ayant connu des étapes de carrières similaires lui à Poitiers et Orléans, moi à Tours avant de gagner les universités de Paris, lui en droit, moi en sciences humaines et sociales au début des années quatre-vingts. Passablement isolés au milieu des avocats, médecins, dentistes qui peuplaient à l'époque les instances dirigeantes de la Licra ; venus d'horizons sociaux, culturels, politiques très différents, pour ne pas dire opposés, notre entente reposait sur cette alchimie des valeurs qu'avait su créer et qu'incarnait Jean Pierre-Bloch, notre président, dont nous étions tous deux des "éléments cooptés". Juriste éminent, il représentait notre organisation à la Commission



François de Fontette en 1985

Nationale Consultative des Droits de l'Homme, ce qui lui valut, distinction oubliée dans les hommages, les Insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur, décernée par le docteur Malhuret, secrétaire d'Etat, lors d'une cérémonie émouvante à laquelle assistaient la plupart des membres de la direction de la Licra. Comme il assista à ma première légion

d'honneur au Rectorat où pointant un doigt malicieux sur le grand portrait du cardinal Richelieu, il me souffla à voix basse, "vous l'aviez invité lui aussi ?".

C'est d'ailleurs dans cette conscience du Droit, dont il fut l'historien, que le militant de la Licra rédigea les quatre "Que sais-je ?" traitant respectivement de l'histoire et de la sociologie de l'antisémitisme, du racisme et du procès de Nuremberg, qu'il m'offrit dédicacés qui figurent toujours dans ma bibliothèque. Nous partageons le souci de la formation humaine des étudiants et savions que ce genre de publications apparemment modestes connaissait un grand succès auprès d'eux à une époque pas tellement lointaine où il n'y avait pas encore les moyens de transmission actuels.

Plutôt qu'un hommage venu, il m'a paru préférable d'évoquer ici, au nom des anciens de la Licra, le souvenir que nous gardons du militant chaleureux, membre d'une équipe dirigeante déjà fortement décimée au fil des ans mais dont la trace devrait persister davantage dans l'histoire et la mémoire de notre organisation. |

Rita Thalmann, ancienne présidente de la Commission Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme de la Licra

Carnet

NAISSANCE

La Licra a le plaisir de vous annoncer la naissance du fils de la responsable du service juridique de l'organisation, Macha Pariente, né le 26 juillet dernier. Il se prénomme Dario Pariente et mesurait le jour de sa naissance 51 cm, pour 3,78kg. Toute l'équipe de la Licra félicite les heureux parents Macha et David Pariente, ainsi que Naomi, sa grande sœur.

MARIAGE

La Licra et le Bureau Exécutif adressent leurs vœux de bonheur les plus sincères au Directeur Général de la Licra Pierre Fournel qui s'est uni le 15 juillet à sa compagne Émilie Segond, à Vérone en Italie.

DÉCÈS

Alain Jakubowicz, les membres du Bureau exécutif et les militants de l'association ont appris avec émotion et tristesse

le décès du professeur François de Fontette, ancien vice-président national de Licra.

Leurs premières pensées vont à sa famille et à ses proches à qui ils expriment leurs condoléances les plus vives.

La Licra tient à saluer la mémoire d'un homme généreux et engagé, qui a consacré sa vie à combattre toutes les formes de racisme et qui, aux côtés du président Jean Pierre-Bloch, a largement contribué à son histoire. François de Fontette restera pour les militants de la Licra l'infatigable défenseur des Droits de l'Homme et de la Démocratie.

Avec sa disparition la Licra perd une part de sa mémoire.

Le décès de nos fidèles amis Raoul Guéron et Pierre Faye laissent un grand vide à la Licra-Touraine.

C'est avec tristesse et émotion que nous assurons à leurs proches notre grand soutien. |

Départ...



Lisa Wyler

Alors que Lisa Wyler a quitté le siège national de la Licra pour s'installer à Bordeaux, c'est Ariane Vincent qui prend le relais, en tant que Responsable de la communication de l'Association. |

... et arrivée



Ariane Vincent

Patrick
Quentin

Figure historique de la Licra, représente désormais l'organisation auprès de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.



C'est David-Olivier Kaminski qui assurera la suppléance de Me Quentin. |

28 AOUT

Alain Jakubowicz a participé aux universités d'été du Nouveau centre à la Grande Motte où il est intervenu sur la reconnaissance des identités en présence du sociologue Dominique Moisi.

A cette occasion, il a rencontré Hervé Morin, Ministre de la Défense et président du Nouveau Centre.

31-AOÛT

Le Maire de Lyon Gérard Collomb a reçu Alain Jakubowicz.

2 SEPTEMBRE

Alain Jakubowicz, Pierre Fournel et Isabelle Quentin-Lévy ont rencontré Mohammed Abdi, Conseiller spécial de Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, auprès du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique.

9 SEPTEMBRE

Le Ministre de la Culture et de la Communication Frédéric Mitterrand a reçu Alain Jakubowicz, Gérard Unger et Martine Benayoun.

Alain Jakubowicz, Jean-Paul Grasset et Pierre Fournel ont rencontré le Ministre de l'Education nationale Luc Châtel.

16 SEPTEMBRE

Une délégation de la licra a visité la Commission Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. A cette occasion, Alain Jakubowicz a rencontré Patrick Titiun, Chef du Cabinet du Président de la Cour, en compagnie de Philippe Schmidt et Christian Charrière-Bournazel. Sophie Piquet, Chef de Division au sein du Greffe de la Cour a également reçu la délégation, ainsi que Vincent Berger, Jurisconsulte de la Cour. Alain Jakubowicz a ensuite rencontré Roland Ries Maire de Strasbourg (PS), avant de donner une interview dans les locaux de radio Judaïca. Cette visite strasbourgeoise s'est conclue par une soirée à la Mairie de Schiltigheim en présence du Maire et de Raphaël Nisand, Vice-président de la Cus et Président honoraire de la Licra Bas-Rhin.

20 SEPTEMBRE

Le Secrétaire général de l'UMP Xavier Bertrand a reçu Alain Jakubowicz et Christian Brisset.

Alain Jakubowicz et Carine Bloch ont été conviés au déjeuner des partenaires du PSG au Parc des Princes.

La présidente de la HALDE Jeannette Bougrab a reçu Alain Jakubowicz et Pierre Fournel.

29 SEPTEMBRE

Alain Jakubowicz a assisté à l'Assemblée

Générale de la Licra Reims. Nicolas Marandon, chef de cabinet de Mme la Maire et Conseiller régional, et Virginie Coez, adjointe en charge de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, ont reçu Alain Jakubowicz, en présence d'un journaliste de VRI, le journal mensuel de la Ville. Alain Jakubowicz a ensuite animé une conférence sur le thème "France terre d'accueil".

30 SEPTEMBRE

Alain Jakubowicz a accordé une interview à la radio France Bleu Champagne avant d'être reçu par Mme Catherine Vautrin (UMP) vice-présidente de l'Assemblée Nationale, ex-ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

13 OCTOBRE

Alain Jakubowicz s'est rendu à Bordeaux où il a successivement rencontré Franck Maurras, Président du CUB ; Bernard Dussaut, 1^{er} Vice-président du Conseil Général ; Ludovic Martinez, Directeur de cabinet d'Alain Juppé. Invité à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), Alain Jakubowicz est intervenu dans le cadre du cycle de conférences "grands témoins" devant les auditeurs de justice. S'en est suivi un entretien avec le directeur de l'ENM, Jean-François Thony.

Pour conclure cette visite bordelaise, Alain Jakubowicz a animé le premier café antiraciste Licra initié par la section Bordeaux & Gironde, sur le thème « *Les grandes orientations de la Licra - Y a-t-il un danger de morcellement ethnique de la République ?* »

19 OCTOBRE

Alain Jakubowicz et Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République, ont donné une conférence à l'initiative de la Licra Neuilly-la-Défense dans le cadre du cycle de conférences sur les valeurs de la République.

4 NOVEMBRE

Jean-François Copé, Président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, a reçu Alain Jakubowicz.

17 NOVEMBRE

Jean-Marc Ayrault, Président du groupe Socialiste, Radical et Divers Gauche, recevra Alain Jakubowicz, Christian Brisset, Lydia et Jean Natiez.

18 NOVEMBRE

Alain Jakubowicz se rendra dans la section de Lille. Il rencontrera J. M. Bérard, le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

4 DÉCEMBRE

Alain Jakubowicz participera à l'inauguration d'une rue Jean Pierre-Bloch, ainsi qu'une plaque à sa mémoire dans la commune de Laon (Aisne), en présence de Jean-Louis Debret, président du Conseil Constitutionnel. |

